



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES

—
RAPPORT D'ACTIVITÉ
2016-2019





MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES

—
RAPPORT D'ACTIVITÉ
JANVIER 2016 – DÉCEMBRE 2019



©Philippe DEVERNAY/MENJ

Les membres du CSP à l'issue de la séance plénière du 16 janvier 2020.

—
À L'ATTENTION DES MINISTRES
CHARGÉS DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE L'AGRICULTURE

SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	6
1. PRÉSENTATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES	8
1.1. Une instance créée en 2013 et inscrite dans la loi	8
1.1.1. Ses missions.....	8
1.1.2. Sa composition.....	9
1.2. Une instance qui se consacre principalement à l'élaboration des programmes d'enseignement	11
1.2.1. La question de ce qui doit être enseigné.....	11
1.2.2. Les programmes d'enseignement, piliers de l'institution scolaire.....	12
1.3. Une instance au cœur de la fabrique des programmes	13
1.3.1. La place du CSP au sein de la fabrique des programmes.....	13
1.3.2. Infographie de la fabrique des programmes.....	14
2. LA MÉTHODE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES	16
2.1. La charte des programmes	16
2.1.1. Un texte régulateur.....	16
2.1.2. Un souci de transparence et d'accessibilité.....	17
2.2. L'élaboration des projets de programme	18
2.2.1. Une attention portée à toutes les étapes du processus d'élaboration et aux conditions de mise en œuvre des enseignements.....	18
2.2.2. Une exigence centrée sur les contenus d'enseignement.....	19
2.3. Des productions qui s'appuient sur une réflexion informée	20
2.3.1. Une réflexion fondée sur les savoirs et les disciplines scolaires, qui prend en considération leurs évolutions.....	20
2.3.2. L'apport des comparaisons internationales.....	20
3. LES TRAVAUX ACCOMPLIS EN 2016 ET 2017	22
3.1. Le texte présentant des orientations pour la mise en œuvre du parcours citoyen	22
3.2. Le projet de programme pour l'enseignement facultatif d'informatique et création numérique au lycée	22
3.3. Le projet d'ajustement du programme de spécialité d'informatique et sciences du numérique en classe terminale de la série scientifique	22
3.4. Le projet d'orientations pour l'éducation aux médias et à l'information aux cycles 2 et 3	22
3.5. Proposition d'aménagement des programmes de mathématiques et de physique-chimie de la classe de seconde générale et technologique	23
3.6. Avis sur les programmes de sciences économiques et sociales du lycée	23

4. LES TRAVAUX ACCOMPLIS EN 2018 ET 2019	24
4.1. Pour les enseignements de la scolarité obligatoire	24
4.1.1. Le projet de programme pour l'enseignement facultatif de chant choral pour les classes de collège	24
4.1.2. Clarification et ajustement des programmes de l'enseignement moral et civique, de français et de mathématiques des cycles 2, 3 et 4	24
4.1.3. Clarification et ajustement des programmes de sciences du cycle 3, de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre du cycle 4 (auto-saisine du CSP)	25
4.2. Pour le nouveau lycée général et technologique	25
4.2.1. Les textes de cadrage et d'orientation du Conseil supérieur des programmes	26
4.2.2. La classe de seconde	27
4.2.3. Le cycle terminal (classes de première et terminale) du lycée général	32
4.2.4. Le cycle terminal (classes de première et terminale) du lycée technologique	41
4.2.5 Quelques gros plans	54
4.3. Pour les enseignements généraux du lycée professionnel	58
4.3.1. Les textes de cadrage et d'orientation du Conseil supérieur des programmes	59
4.3.2. Les projets de programme pour les classes préparatoires au CAP	60
4.3.3. Les projets de programme des classes préparant au baccalauréat professionnel (classes de seconde, première et terminale professionnelles)	62
4.3.4 Quelques gros plans	67
4.4. Avis sur le cadre de référence des compétences numériques	69
4.5. Note d'orientations et de propositions pour le renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable (cycles 1, 2, 3 et 4, de la maternelle à la classe de troisième)	69
5. BILAN ET PERSPECTIVES	71
5.1. Une fabrique des programmes efficace	71
5.1.1. Le Conseil supérieur des programmes, une instance productive	71
5.1.2. Un savoir-faire reconnu dans l'élaboration des projets de programme	71
5.2. Une fabrique des programmes perfectible	72
5.2.1. Bénéficier de plus de temps, disposer d'une information suffisante et complète	72
5.2.2. Mieux cadrer et guider les groupes d'élaboration des projets de programme	73
5.2.3. Clarifier les relations entre les différentes instances impliquées	74
5.2.4. Dépasser les problèmes de positionnement	75
5.2.5. Articuler les projets de programme et les propositions d'évaluation, d'épreuves d'examen et de ressources pédagogiques	76
5.2.6. D'autres pistes d'amélioration	77
5.3. Un large périmètre d'action à investir	78
5.3.1. Le programme de travail du Conseil supérieur des programmes en 2020	78
5.3.2. Des perspectives de travail après 2020	78

ANNEXES	81
Annexe 1 – Institution du CSP : les textes réglementaires	82
Annexe 2 – La composition du CSP	86
Annexe 3 – L’organisation des travaux du CSP de 2016 à 2019	94
Annexe 4 – Les textes de cadrage, d’orientation et de préconisations à destination des groupes d’élaboration des projets de programme (GEPP)	96
Annexe 5 – Le projet de préambule commun à l’ensemble des programmes du lycée général et technologique (décembre 2018)	105
Annexe 6 – Les auditions menées par le CSP et par les groupes d’élaboration des projets de programme (lycée général et technologique, et lycée professionnel)	108
Annexe 7 – Les audiences accordées par le CSP aux organisations syndicales, associations de professeurs spécialistes, sociétés savantes et autres organisations représentatives	116
Annexe 8 – Les rencontres avec les représentants des éditeurs de manuels scolaires	121
Annexe 9 – Les auditions, entretiens, déplacements et interventions de la présidente du CSP	125
Annexe 10 – Les actions de communication	128
Annexe 11 – Le programme de travail 2019-2020 du CSP	134

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



© Philippe Devernay-MENJ

Souâd AYADA

La loi du 8 juillet 2013 qui crée le Conseil supérieur des programmes et définit ses missions lui fixe l'obligation de remettre « chaque année aux ministres chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture un rapport sur ses travaux et les suites qui leur ont été données ». Pourtant, alors qu'il existe depuis plus de six ans, le Conseil n'a établi qu'un seul rapport faisant état de son activité durant ses deux premières années de fonctionnement, d'octobre 2013 à décembre 2015. Pourquoi ?

Dans son propos liminaire au rapport qu'il a supervisé, le président Michel Lussault soulignait, à juste titre, toute l'étendue de l'activité du Conseil supérieur des programmes. Depuis son installation en octobre 2013 et l'ouverture simultanée de nombreux et vastes chantiers par le président Alain Boissinot, le Conseil a en effet été soumis à un rythme de travail soutenu. Placé, successivement, auprès de trois ministres qui ont tous engagé de profondes réformes du système éducatif français, il a dû répondre, dans des délais serrés, à des saisines lui confiant des missions de grande ampleur : formuler des propositions de programme pour tous les enseignements dispensés de la maternelle à la classe de troisième ; élaborer les projets de programme de tous les enseignements proposés, dès la rentrée scolaire

2019, au lycée général et technologique ; concevoir en moins d'un an les contenus des enseignements généraux dispensés dans les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et pour les trois niveaux préparant au baccalauréat professionnel. Astreint à l'obligation de produire de manière continue et dans l'urgence des textes dont dépendait la mise en œuvre de réformes, le Conseil supérieur des programmes n'a pas été en mesure de composer un rapport annuel faisant état de ses travaux. C'est qu'il n'a guère eu l'occasion de jouir du temps de réflexion propice à la rédaction d'un rapport d'activité.

Le rapport que j'ai le plaisir d'introduire couvre quatre années marquées par une intense activité. De 2016 à 2019, la charge confiée au Conseil supérieur des programmes ne s'est pas allégée, tant s'en faut. Durant cette longue période, le Conseil a tout d'abord mené des travaux qui s'inscrivaient dans le nouveau cadre d'enseignement établi pour l'école primaire et le collège. Le texte d'orientations pour la mise en œuvre du parcours citoyen et le texte d'orientations pour l'éducation aux médias et à l'information témoignent de ce souci de compléter les programmes et de constituer ainsi un ensemble cohérent de textes au service de la volonté politique de refondation de l'École. Pourtant, l'activité du Conseil supérieur des programmes durant les années 2016 et 2017 n'a pas porté seulement sur les enseignements de la scolarité obligatoire. L'ajustement du programme de spécialité d'informatique et sciences du numérique en classe terminale de la série scientifique, les aménagements des programmes de mathématiques et de physique-chimie de la classe de seconde, et l'avis sur les programmes de sciences économiques et sociales du lycée sont autant de travaux qui concernent le lycée et qui donnent lieu à des écrits qui ne sont pas, à proprement parler, des projets de programme.

Ce rapport porte particulièrement sur l'activité du Conseil supérieur des programmes durant les années 2018 et 2019. Il présente de la manière la plus précise possible l'élaboration des contenus des enseignements dispensés aux lycées général, technologique et professionnel. Sans doute cette période d'intense production et de grande exposition donne-t-elle la mesure de la nature et de l'étendue du travail accompli par le Conseil : plus de cinquante groupes constitués dont tous les membres ont été désignés avec soin pour leur expérience de l'enseignement et leur connaissance des objets enseignés ; des groupes dont les travaux ont été guidés par la seule volonté d'offrir aux élèves une formation qui, bien qu'elle soit soucieuse des enjeux du présent, ne renonce pas à transmettre cette culture qui, par définition, s'inscrit dans une longue durée ; près de deux cents projets de programme patiemment étudiés, ajustés, amendés, rectifiés, au nom du seul impératif de dispenser aux élèves des enseignements à la fois ambitieux et adaptés.

Ce n'est pas sans se poser certaines questions que le Conseil a abordé sa mission de conception des programmes du lycée général, technologique et professionnel : comment des enseignements structurés par les disciplines scolaires peuvent-ils faire droit à la nécessité de veiller à la formation générale de l'élève qui est aussi un être social, une personne morale et un futur citoyen ?

Le lycée ne dispense-t-il pas des enseignements élémentaires qui, en consolidant et en approfondissant les savoirs et savoir-faire introduits au collège, autorisent des perspectives plus complexes ? Est-il l'antichambre de l'enseignement supérieur au point de dessiner les parcours de spécialisation qui seront poursuivis après l'obtention du baccalauréat ? Jusqu'à quel point les enseignements du lycée doivent-ils intégrer les objets, les modes d'interprétation et les méthodes qui déterminent aujourd'hui la recherche et fixent les contenus de l'enseignement supérieur ?

Ces interrogations illustrent la profondeur d'une réflexion nourrie de quelques convictions partagées : le cœur de la réalité de l'École, qui oriente l'institution scolaire, les professeurs et les élèves, qui justifie leur existence et donne un sens à ce qu'ils font, c'est la présence

d'une matière qui s'enseigne et qui s'apprend. Cette matière est à chaque fois singularisée dans un domaine de réalité et de connaissance. Il revient au Conseil supérieur des programmes de déterminer au mieux cela qui s'enseigne et qui s'apprend dans chaque sphère du savoir, sans céder aux facilités qu'offrent les visions de surplomb, sans confondre ce qui s'enseigne avec la manière de l'enseigner, avec les démarches didactiques et pédagogiques qui sont l'affaire des professeurs, de leurs conseillers et de leurs inspecteurs.

Le Conseil supérieur des programmes a fait la preuve, depuis sa création, de son dynamisme intellectuel et de sa force de travail. Son indépendance lui confère une position singulière qui le protège de toutes les formes de corporatisme et le prédispose à rechercher en toutes circonstances le plus large accord possible. Cette indépendance réglée par le service public dessine les traits distinctifs d'une instance aujourd'hui reconnue. En France, la place centrale occupée par le Conseil dans la fabrique des programmes n'est plus contestée ; elle apparaît comme le gage d'un processus transparent qui s'efforce de fédérer autour d'exigences communes tous les acteurs de l'École. À l'étranger, pour nombre de nations qui souhaitent faire de la question des programmes scolaires un objet de réflexion et un enjeu de la vie démocratique, le Conseil supérieur des programmes fait figure de modèle.

Le Conseil que j'ai l'honneur de présider est jeune et il a encore, au titre des missions que lui a confiées le législateur, de nombreux champs de compétence à investir. C'est avec enthousiasme et fort de sa riche expérience qu'il formulera des propositions sur deux thèmes majeurs étroitement liés à celui des programmes d'enseignement : la formation des professeurs et l'évaluation des élèves. Il le fera dans un esprit d'ouverture, mais fidèle à sa conviction que l'École imprime à notre nation sa forme républicaine. L'année 2020 esquisse déjà ces deux chantiers et bien d'autres. Le Conseil supérieur des programmes s'y engagera résolument, animé par la seule ambition d'être au service des élèves. Il sera au rendez-vous pour relever les nouveaux défis qui se présenteront à lui.

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES

1.1. UNE INSTANCE CRÉÉE EN 2013 ET INSCRITE DANS LA LOI

1.1.1. Ses missions

La création du Conseil supérieur des programmes par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République répond à une demande de transparence dans le processus d'élaboration des programmes d'enseignement et à un besoin de cohérence entre les contenus dispensés, les évaluations des élèves et la formation des professeurs.

La loi du 8 juillet 2013 fixe les missions de la nouvelle instance. En effet, le Conseil supérieur des programmes émet des avis et formule des propositions sur :

- la conception générale des enseignements dispensés aux élèves des écoles, des collèges et des lycées, et l'introduction du numérique dans les méthodes pédagogiques et la construction des savoirs ;
- le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des programmes scolaires, en veillant à leur cohérence et à leur articulation en cycles, ainsi que les modalités de validation de l'acquisition de ce socle ;
- la nature et le contenu des épreuves des examens conduisant aux diplômes nationaux de l'enseignement du second degré et du baccalauréat, ainsi que les possibilités d'adaptation et d'aménagement de ces épreuves pour les élèves présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant ;
- la nature et le contenu des épreuves des concours de recrutement d'enseignants des premier et second degrés, les possibilités d'adaptation et d'aménagement de ces épreuves pour les candidats présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant, ainsi que les objectifs et la conception générale de la formation initiale et continue des enseignants.

Le Conseil supérieur des programmes est placé auprès du ministre chargé de l'éducation nationale. Il travaille en toute indépendance selon deux modalités : sur saisine du ministre – une lettre de commande est alors adressée par le ministre au président du Conseil ; de sa propre initiative en se saisissant de toute question qui relève de ses attributions définies par la loi – dans ce cas, le président adresse au ministre une lettre dans laquelle il indique l'objet de l'auto-saisine du Conseil.

Le Conseil supérieur des programmes se réunit régulièrement, sur convocation de son président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande de la majorité de ses membres, soit à la demande du ministre de l'Éducation nationale. Chaque semestre, le président du Conseil établit un calendrier prévisionnel de ses travaux, en tenant compte des échéances fixées par le ministre. Les séances du Conseil supérieur des programmes se déroulent selon un ordre du jour ; elles ne sont pas publiques. Le vice-président apporte son aide au président et assume sa charge quand celui-ci n'est pas en mesure de l'exercer. Il supplée notamment le président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci. Un secrétaire général, nommé par le ministre chargé de l'éducation nationale, assisté de chargés de mission et placé sous l'autorité du président, assure l'organisation et la coordination des travaux du Conseil.

Les avis et propositions du Conseil supérieur des programmes sont rendus publics. Lorsque le Conseil est appelé à rendre un avis, chacun de ses membres peut demander que soient joints à cet avis la mention et les motifs d'une position divergente.

Pour éclairer sa réflexion, le Conseil supérieur des programmes peut mener des auditions. Pour formuler des propositions ou pour émettre des avis, il constitue, le cas échéant, des groupes d'experts dont il a la responsabilité entière du choix des membres, à raison de leurs compétences. Il peut, enfin, faire appel, autant que de besoin, au concours des établissements publics placés sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Celui-ci met ainsi à sa disposition les moyens nécessaires à l'accomplissement de toutes ses missions.

La loi du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance confirme les dispositions législatives de juillet 2013. L'article 40 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 portant sur le conseil d'évaluation de l'école induit, toutefois, une modification dans l'article L. 231-14 du code de l'éducation : « Les membres du Conseil supérieur des programmes ne peuvent pas simultanément appartenir au conseil d'évaluation de l'école. »

1.1.2. Sa composition

Le Conseil supérieur des programmes est composé, à parité de femmes et d'hommes, de dix-huit membres désignés pour cinq ans. Il comprend dix personnalités qualifiées, trois députés, trois sénateurs et deux membres du Conseil économique, social et environnemental.

Les personnalités qualifiées sont nommées par le ministre chargé de l'éducation nationale qui désigne, parmi elles, le président et le vice-président. Issues de l'enseignement, de la recherche et de la haute administration, elles se distinguent par l'excellence de leurs travaux, par leur autorité intellectuelle et leur connaissance du système éducatif. La diversité de leur ancrage disciplinaire – en sciences, en humanités classiques et modernes, en mathématiques, etc. – et de leur expérience professionnelle – de professeur, de chercheur, de haut fonctionnaire – offre au Conseil

supérieur des programmes les meilleures garanties scientifiques et pédagogiques pour émettre des avis et formuler des propositions de qualité. Grâce à la complémentarité des savoirs et des savoir-faire des personnalités qualifiées, le Conseil parvient à faire vivre en son sein un dialogue riche et ouvert, et à conduire un travail en profondeur, nourris d'une réflexion collective. En séance, son président anime les discussions et en fait la synthèse. Il tire ainsi parti des échanges entre les personnalités qualifiées et entre tous les membres, chacun devant être libre d'exprimer ses positions.

Les députés et les sénateurs membres du Conseil supérieur des programmes sont désignés, respectivement, par les commissions permanentes compétentes en matière d'éducation des deux Chambres, la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, et la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat. Les deux représentants du Conseil économique, social et environnemental sont désignés par son président. Chacune des instances et des autorités chargées de la désignation des membres du conseil respecte, pour ce qui la concerne, la parité entre les femmes et les hommes. Pour la première désignation des députés et des sénateurs, sauf en cas d'accord entre les commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat permettant la nomination de trois femmes et trois hommes, la commission permanente compétente de l'Assemblée nationale désigne deux femmes et un homme, et la commission permanente compétente du Sénat désigne une femme et deux hommes. À défaut d'accord entre les deux commissions permanentes compétentes, la répartition entre les femmes et les hommes est inversée lors de chaque renouvellement des membres du Conseil supérieur des programmes.

La loi n° 2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination autorise le Sénat et l'Assemblée nationale à déroger au strict respect de la parité qui règle la désignation des députés et des sénateurs au sein du Conseil supérieur

des programmes. En 2019, deux députées, deux sénatrices, un député et un sénateur étaient membres du Conseil. En janvier 2020, à l'occasion de la nomination d'une nouvelle personnalité qualifiée, la parité a été rétablie au sein du Conseil : neuf femmes et neuf hommes le composent aujourd'hui.

Les trois députés désignés pour être membres du Conseil supérieur des programmes appartiennent tous à la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, une des huit commissions permanentes de la Chambre basse du Parlement. Leurs centres d'intérêt ou leur profession avant l'exercice de la députation les portent à participer aux travaux de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, et à suivre particulièrement les dossiers législatifs qui concernent l'enseignement scolaire et supérieur, la recherche, la jeunesse, les sports, les activités artistiques et culturelles, la communication et la propriété intellectuelle.

Les trois sénateurs désignés pour être membres du Conseil supérieur des programmes appartiennent tous à la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, une des sept commissions permanentes de la Chambre haute du Parlement. C'est là aussi au titre de leur expérience professionnelle qu'ils sont souvent affectés dans la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication, et amenés à étudier et à voter les lois, à contrôler l'action du gouvernement et à évaluer les politiques publiques relatives au champ de compétences que recouvrent l'éducation (enseignement scolaire, agricole, technique, supérieur, etc.), la recherche, la culture, la communication (presse, télévision, nouveaux médias), la francophonie, le sport, la jeunesse et la vie associative.

Les deux représentants du Conseil économique, social et environnemental, membres du Conseil supérieur des programmes, sont désignés par son président, quels que soient la section et le groupe auxquels ils appartiennent. Ils doivent à leurs engagements sociaux et professionnels leur appartenance au Conseil économique, social et environnemental.

C'est à ce titre qu'ils participent aux travaux de la troisième assemblée constitutionnelle de la République française et œuvrent au dialogue entre les différents acteurs de la société, dans le cadre des missions dévolues à une assemblée dont la fonction est consultative.

Comptant, parmi ses dix-huit membres, huit représentants des trois assemblées constitutionnelles, le Conseil supérieur des programmes fait donc une place importante aux formes institutionnelles de la représentation caractéristiques de la République française : la représentation nationale que portent les six députés et sénateurs, la représentation sociale et professionnelle qu'expriment les membres du Conseil économique, social et environnemental. En composant ainsi le Conseil supérieur des programmes, le législateur a jugé nécessaire qu'il soit, en raison de la nature et de l'importance de ses missions, largement ouvert à la représentation nationale et sociale. Il a, en outre, estimé qu'une telle ouverture pouvait permettre une compréhension et une appropriation par le plus grand nombre de citoyens des enjeux liés aux contenus des enseignements.

La pluralité souhaitée par le législateur dans la composition du Conseil supérieur des programmes – l'apport scientifique des personnalités qualifiées, l'apport spécifique des représentants de la Nation et de la société – garantit la diversité des approches, pourvu que tous les membres prennent part à la réflexion et participent aux travaux. Elle est aussi le gage de l'indépendance du Conseil supérieur des programmes qui, bien que placé auprès du ministre chargé de l'éducation nationale et sollicité pour répondre à des commandes ministérielles, conduit ses analyses et formule ses propositions en toute liberté intellectuelle.

1.2. UNE INSTANCE QUI SE CONSACRE PRINCIPALEMENT À L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

1.2.1. La question de ce qui doit être enseigné

La question de ce qui doit être enseigné est au cœur des missions d'instruction et d'éducation de l'École. Elle constitue le foyer de toute réflexion sur l'enseignement ; des réponses qu'elle suscite dépendent, en effet, la détermination de ce que les professeurs doivent transmettre et la définition de ce que les élèves doivent apprendre.

Pour l'institution scolaire, la question peut être formulée sous la forme d'une interrogation portant sur l'obligation d'instruction et d'éducation qui lui incombe : qu'est-ce qu'on ne peut pas ne pas enseigner ? Les réponses apportées à cette question ont varié au gré des politiques menées par les ministres chargés de l'éducation nationale. On retiendra, dans les décisions et les discours des ministres qui se sont succédé depuis 2013, depuis la création du Conseil supérieur des programmes, les éléments de réponse les plus significatifs.

Dès 2005, l'idée de socle commun fournit une réponse à la question de ce qui doit être enseigné. En 2015, la mise en place du socle commun de connaissances, de compétences et de culture indique ce qu'il faut enseigner à tous les élèves âgés de six à seize ans. Ce socle identifie, par-delà les disciplines enseignées et les savoirs transmis, les connaissances, les compétences et les éléments de culture indispensables qui doivent être acquis par tout élève au terme de sa scolarité obligatoire. Organisé en cinq domaines qui surplombent les différents enseignements dispensés, il doit permettre la poursuite d'études et préparer à l'exercice de la citoyenneté.

La notion de socle présente une grande perméabilité aux approches dites curriculaires. Le socle commun est, en effet, le nom donné en France à la vision curriculaire

de la formation scolaire qui, dans de nombreux pays, oriente les politiques éducatives. Il manifeste la recherche d'une cohérence globale des programmes et conduit à une organisation des prescriptions programmatiques qui concerne toutes les composantes de l'enseignement et de l'apprentissage : les objectifs, les contenus, les méthodes, les parcours, les supports, les évaluations, etc. Il vise aussi un objectif politique en assignant au système éducatif des finalités conformes aux valeurs que la société promeut. Le curriculum, en toute rigueur, ne devrait pas être rédigé par des spécialistes des disciplines ; il faudrait que sa conception soit confiée à des acteurs variés capables de construire une vision générale de la formation des enfants et de tenir compte des problématiques éducatives apparues dans le contexte européen et international.

La mise en avant des savoirs fondamentaux apporte une autre réponse à la question de ce qui doit être enseigné. Bien qu'elle semble être le foyer de la politique éducative depuis 2018 et qu'elle coïncide avec un certain recul, dans le discours politique, de la notion de socle commun, la maîtrise par tous les élèves, à la fin de l'école primaire, des savoirs fondamentaux – lire, écrire, compter, respecter autrui selon le ministre chargé, depuis 2018, de l'éducation nationale – est l'objectif de l'institution scolaire dès le début du XIX^e siècle. L'ordonnance de 1816 prise sous la Restauration indique, en effet, que l'instruction primaire « comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul ». L'ancienneté de l'objectif d'inculquer d'abord les savoirs fondamentaux et son inscription dans l'épaisseur historique de la Nation française lui confèrent une familiarité incontestable.

L'objectif de maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves à la fin de la classe de CM2 n'exige pas une cohérence globale entre tous les enseignements dispensés ou une vision curriculaire de la formation des élèves. En définissant ce qui doit être acquis au terme de l'école primaire, il pose implicitement une distinction entre les finalités de l'enseignement primaire et celles de l'enseignement secondaire dispensé au collège et au lycée. La question

de ce qui doit être enseigné dans l'enseignement secondaire mérite donc d'être posée. Elle a été au cœur de la réflexion du Conseil supérieur des programmes et lui a permis de se forger une représentation de ce qui doit être enseigné au nouveau lycée général et technologique.

L'entrée au collège correspond, pour les élèves, à la découverte des disciplines scolaires constituées : écrire et lire deviennent des composantes d'une discipline, le français, qui comprend par ailleurs d'autres « parties », la littérature par exemple ; compter ou calculer devient un aspect de l'apprentissage des mathématiques où l'on s'initiera aussi à la géométrie, à l'algèbre, etc. Les disciplines structurent, en effet, l'enseignement secondaire dans le système scolaire français. Au collège, on introduit progressivement certaines disciplines – la physique et la chimie, et les sciences de la vie et de la Terre – et toutes n'y sont pas enseignées. À ce niveau, il s'agit de dispenser un enseignement élémentaire, qui présente les premiers éléments sur lesquels se construit une discipline. Au lycée, les élèves découvrent de nouvelles disciplines – la philosophie, et seulement en classe terminale – et, depuis la mise en place de la réforme du lycée général et technologique, de nouveaux enseignements pluridisciplinaires. Ils approfondissent leur maîtrise des éléments constitutifs des disciplines enseignées et appréhendent, grâce aux enseignements pluridisciplinaires, des objets et des méthodes plus complexes.

1.2.2. Les programmes d'enseignement, piliers de l'institution scolaire

La charte des programmes propose une définition de ce qu'on appelle programme d'enseignement : un programme est une « prescription qui définit ce qui doit être enseigné dans les écoles et établissements publics et privés sous contrat ». Il s'agit d'une norme fixée au niveau national qui témoigne d'une ambition d'instruction et d'éducation pour l'ensemble de la Nation, en chacun de ses territoires.

Il n'est sans doute pas excessif d'affirmer que l'existence des programmes scolaires est intimement liée à celle de l'École

et de l'institution scolaire en France. Dès lors, en effet, que l'instruction devient obligatoire et qu'elle constitue une des missions fondamentales de l'État, il apparaît nécessaire pour ce dernier de délimiter, pour tous les niveaux de la scolarité des élèves, la matière de cette instruction et, plus largement, de l'éducation dont il assume la part. Cette matière renvoie aux contenus propres à chaque enseignement dispensé. On appelle programme le texte réglementaire placé sous la responsabilité du ministre de l'Éducation nationale qui prescrit les contenus d'un enseignement que le professeur dispense, que l'élève acquiert et qui peuvent faire l'objet d'une évaluation de leur maîtrise dans le cadre d'examens nationaux.

Le système éducatif français a connu, tout au long de sa longue histoire, des changements profonds qui ont modifié la conception même de ce que devait être un programme d'enseignement. Des représentations différentes, parfois concurrentes, se sont développées comme autant de réponses à des questions fondamentales : qui détient l'autorité pour concevoir les programmes scolaires ? Quelles devraient être les modalités de leur élaboration ? À quelle forme d'écriture et de présentation doivent-ils se conformer ? Les programmes doivent-ils contenir des indications didactiques et pédagogiques qui les portent, au-delà de l'obligation de détermination des contenus d'enseignement, à prescrire des méthodes et des approches particulières ?

Ces questions, qui n'épuisent pas toutes celles qui se sont posées par le passé et se posent encore aujourd'hui, donnent un aperçu des évolutions qu'a connues la notion de programme d'enseignement en France. Elles n'oblitérent pas, toutefois, quelques constantes : un programme indique, en priorité, ce qu'il faut enseigner, dans un texte prescriptif dont la portée réglementaire se mesure à l'échelle de la Nation. Les programmes d'enseignement tirent leur force, paradoxalement, de leur caractère déterminé et donc limité, du fait qu'ils se contentent de prescrire, le plus clairement possible, les contenus qu'il faut transmettre pour tout enseignement dispensé. En s'en tenant à cette prescription, ils rendent possibles

les différentes approches pédagogiques, les diverses méthodes d'enseignement que les professeurs adoptent, selon leurs goûts et leurs styles, pour instruire et former leurs élèves. Nationaux, ils assurent, au sein de l'institution scolaire, l'égalité républicaine. Pour toutes ces raisons et par-delà les variations que leur font subir les politiques éducatives, les programmes sont une force de structuration de l'École, un élément majeur de stabilisation pourvu qu'on leur accorde une certaine durée de vie et qu'on laisse, aux professeurs, le temps de se les approprier et de les mettre en œuvre.

1.3. UNE INSTANCE AU CŒUR DE LA FABRIQUE DES PROGRAMMES

1.3.1. La place du CSP au sein de la fabrique des programmes

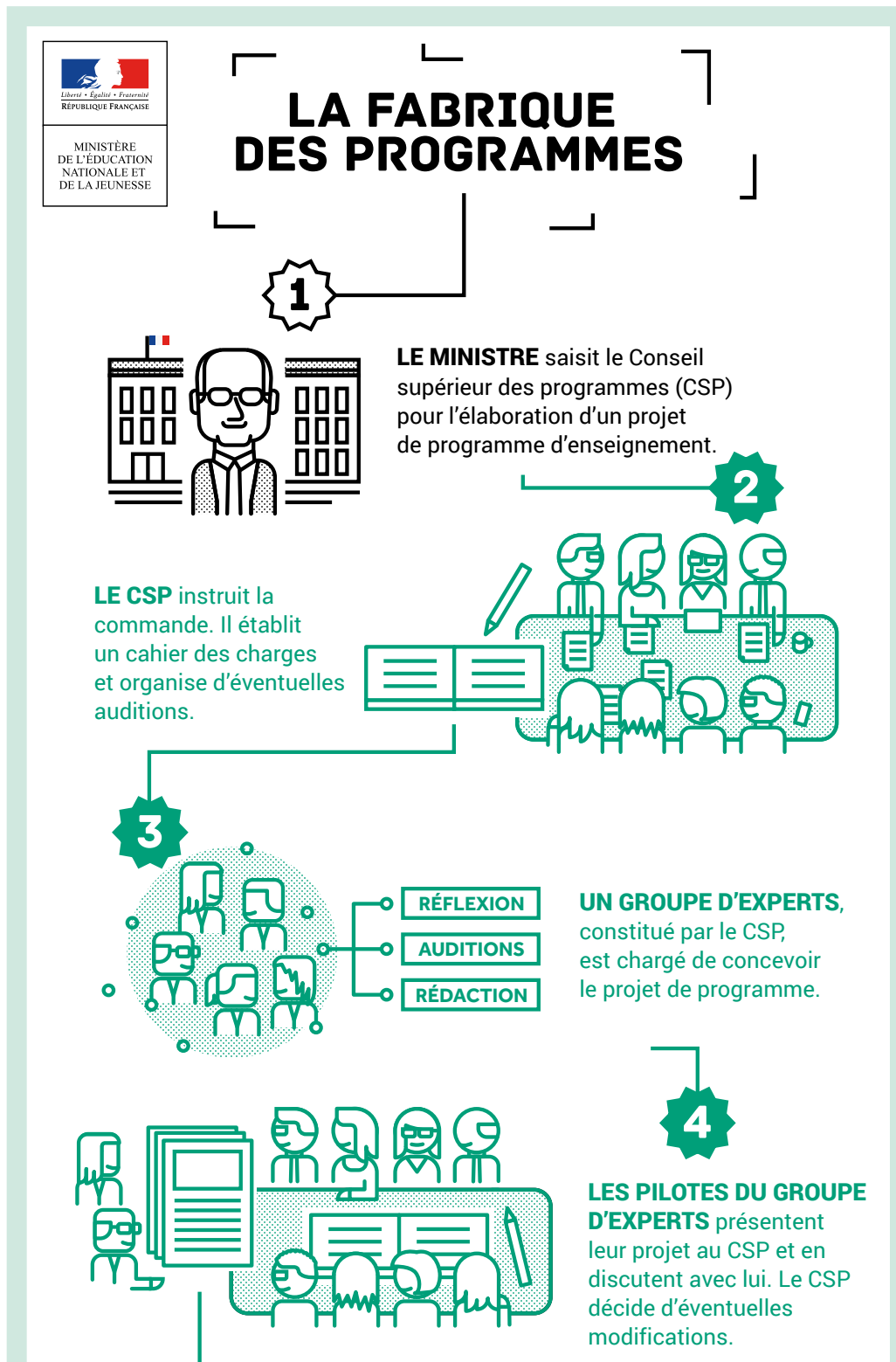
Le Conseil supérieur des programmes occupe une place centrale dans la fabrique des programmes. Celle-ci obéit à un processus dont les principales étapes sont explicitement indiquées ci-dessous, dans le cas de la fabrique d'un programme d'enseignement.

- Le ministre de l'Éducation nationale saisit le Conseil supérieur des programmes, par une lettre de commande adressée à son président, pour qu'il élabore un projet de programme d'enseignement.
- Le Conseil supérieur des programmes instruit la commande ; il établit un cahier des charges dont il définit la forme et il organise, s'il le souhaite, des auditions.
- Un groupe d'experts (groupe d'élaboration de projet de programme, GEPP), constitué par le Conseil supérieur des programmes, est chargé de concevoir le projet de programme.
- Le pilote ou les co-pilotes du groupe d'experts présentent le projet de programme au Conseil supérieur des programmes en séance plénière et en discutent avec lui. Après cette discussion, le Conseil décide d'éventuelles modifications qu'il apporte aux propositions formulées par le groupe d'élaboration du projet de programme.

- Le Conseil supérieur des programmes discute et vote le projet de programme en séance plénière. Il est adopté à la majorité des voix exprimées lorsque le quorum est atteint. Le Conseil le transmet au ministre et le diffuse en ligne sur la page web du site internet du ministère placée sous sa responsabilité.
- Le ministère peut engager une consultation sur ce projet et publie, le cas échéant, une synthèse de la consultation. Il peut ensuite saisir à nouveau le Conseil supérieur des programmes.
- Le ministère arrête un projet de programme qu'il présente au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE), pour avis.
- Le ministre adopte définitivement le projet.
- Le nouveau programme est publié au Journal officiel et au Bulletin officiel de l'Éducation nationale.

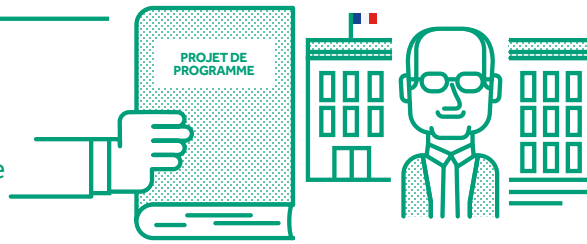
1.3.2. Infographie de la fabrique des programmes

Une infographie présente la fabrique des programmes. Nous reproduisons ci-dessous celle qui a été élaborée par le ministère en mars 2019.

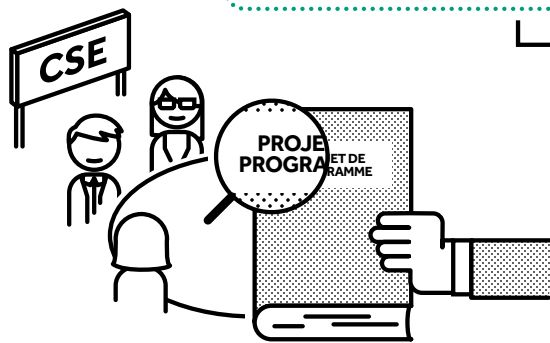


5

LE CSP discute et vote le projet de programme, puis le transmet au ministre et le publie en ligne.



Le ministère peut engager une consultation sur ce projet et en publier, le cas échéant, une synthèse. Le ministre peut alors saisir à nouveau le CSP.

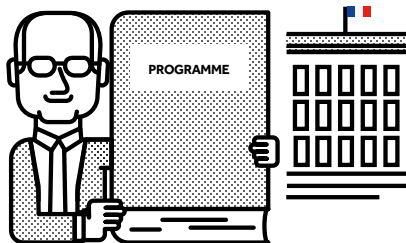


6

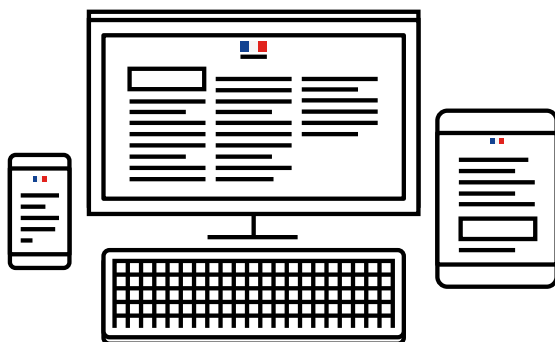
Le ministère arrête un projet de programme qu'il présente au **CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (CSE)** pour avis.

7

LE MINISTRE adopte définitivement le projet.



8



LE NOUVEAU PROGRAMME est publié au Journal officiel et au Bulletin officiel de l'Éducation nationale.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Mars 2019

2. LA MÉTHODE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES

2.1. LA CHARTE DES PROGRAMMES

2.1.1. Un texte régulateur

Le décret du 24 juillet 2013 relatif au Conseil supérieur des programmes prescrit la rédaction d'une « charte des programmes qui précise la procédure d'élaboration des programmes, notamment les modalités de consultation des enseignants et des usagers ». Le 3 avril 2014, le Conseil présidé par Alain BOISSINOT rend public le texte qui définit les objectifs de l'instance et les moyens dont elle dispose, et fixe les principes et les règles de son travail : il s'agit de la charte des programmes « relative à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'enseignement ainsi qu'aux modalités d'évaluation des élèves dans l'enseignement scolaire ».

Toute charte répond aux besoins d'une organisation de se doter d'un instrument de gouvernance lui permettant d'énoncer de manière solennelle et explicite les principes qui la guident, les comportements qu'elle attend de ses membres et d'affirmer les valeurs qui renforcent en son sein l'esprit collectif. Par-delà les questions qui portent sur sa valeur juridique, la charte des programmes exerce assurément une fonction régulatrice en exposant les objectifs du Conseil supérieur des programmes et les lignes directrices de sa méthode de travail.

La charte des programmes a été élaborée dans un contexte marqué par deux décisions de politique éducative : la mise en place du socle commun de connaissances, de compétences et de culture indiquant ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire ; l'organisation

de l'enseignement dispensé à l'école primaire et au collège en cycles pluriannuels destinés à favoriser la progressivité des apprentissages. Elle énonce, cependant, les exigences générales qui doivent guider les concepteurs de tout programme d'enseignement scolaire. Ces exigences peuvent être résumées ainsi :

- rédiger les programmes sous forme de textes les plus synthétiques possible ;
- présenter les programmes de la façon la plus claire possible et la plus compréhensible par les non spécialistes, dans des textes dont la lisibilité est un moyen essentiel pour renforcer la confiance de tous en l'École ;
- expliciter les choix opérés parmi tous les contenus de savoirs et parmi les différentes programmations possibles de ces contenus (choix du niveau pertinent, de ce qui est obligatoire ou de ce qui relève de la découverte, de l'initiation ou de l'approfondissement, etc.), et indiquer les objectifs auxquels ces choix se réfèrent ;
- afficher les exigences des programmes en identifiant nettement ce qui est indispensable, le niveau de maîtrise attendu des élèves, ainsi que le lien entre les programmes et les modalités d'évaluation ;
- reconnaître le travail de mise en œuvre effectué par les professeurs en leur laissant explicitement, dans les programmes, les marges d'initiative pour exercer leur responsabilité et conduire leur enseignement de la façon qu'ils jugent la plus pertinente ;
- mettre en valeur, dans les programmes, tout ce qui suscite chez les élèves l'intérêt pour la culture, la connaissance et sa construction historique, tout ce qui leur donne l'envie d'apprendre tout au long de la vie ;

- prévoir une évaluation régulière des programmes, de façon transparente, pour permettre à tous de savoir dans quelle mesure et comment ils sont effectivement mis en œuvre dans les classes, et avec quel bénéfice pour les élèves.

La charte des programmes rappelle quelques-unes des finalités de l'enseignement scolaire. Celui-ci doit en effet, comme tel, bénéficier à tous les élèves, sans distinction, en leur apportant l'instruction et l'éducation dont ils ont besoin pour trouver leur place dans la société. Il doit développer chez tous les élèves, par l'exercice des diverses formes de la rationalité, les dispositions à la recherche de la vérité sans lesquelles ils ne sauraient devenir des sujets libres et des citoyens éclairés.

2.1.2. Un souci de transparence et d'accessibilité

La charte des programmes présente, en toute transparence, les principes de travail du Conseil supérieur des programmes. La question des programmes, au cœur des missions de l'École, met en effet à l'épreuve la dimension démocratique de la République française. Les citoyens, au premier chef les acteurs de l'éducation, mais aussi les parents, sont en droit de connaître les modes d'élaboration des programmes. La présentation de leur fabrique, accessible à tous, satisfait ce droit. Il en est de même pour tous les projets de programme que le Conseil diffuse sur la page web du site internet du ministère placée sous sa responsabilité. De manière générale et comme en dispose l'article L 231-16 du code de l'éducation, ce sont tous les avis et toutes les propositions du Conseil supérieur des programmes qui doivent être rendus publics.

La charte des programmes souligne, par ailleurs, la dimension formatrice des programmes d'enseignement. Pour les professeurs et les acteurs de l'éducation, les programmes ne constituent pas une « liste d'injonctions » ; ils offrent aux uns le contenu de leur enseignement – en somme, leur outil de travail –, aux autres une connaissance des savoirs et des savoir-faire que les élèves

acquièrent. À ce titre, ils doivent faire l'objet d'une appropriation pour que tous les membres de la communauté éducative, à la place qu'ils occupent, puissent apprécier leur apport à la formation des élèves, leur place dans l'histoire de l'instruction et de l'éducation, et dans le cadre des réformes en cours.

La charte des programmes met, enfin, l'accent sur la « préoccupation d'équité » qui s'exprime dans le souci de la transparence. L'École est le lieu où les enfants, reliés par des liens d'appartenance à une famille, voire à un groupe social, sont des élèves, des êtres en devenir qu'il convient de traiter de la même manière en neutralisant leurs origines et leur condition, des personnes qu'il faut toutes élever par l'instruction et l'éducation. Parce qu'ils concernent tous les élèves, quels qu'ils soient, les programmes ont pour principe d'indiquer, explicitement, les connaissances et les savoir-faire que les élèves doivent maîtriser aux différents niveaux de leur formation scolaire. Il leur faut, en effet, éviter de nourrir l'idée, fort préjudiciable pour la confiance que l'on porte à l'École, qu'il y a des « attentes cachées ».

Les programmes d'enseignement ont de nombreux destinataires : professeurs, élèves, parents, chefs d'établissement, auteurs et éditeurs de manuels scolaires, etc. Il convient que leur rédaction tienne compte de cette pluralité, en veillant à ce que des parties comme les préambules soient compréhensibles de tous, en évitant, dans toute la mesure du possible, l'usage d'un vocabulaire trop technique, des acronymes et des sigles, des termes relevant des sciences de l'éducation ou indiquant l'appartenance à un courant de pensée, à une idéologie, etc. Les rédacteurs des programmes doivent en effet supprimer, autant qu'ils le peuvent, tous les éléments qui rendent difficile leur lecture et entravent leur compréhension, ou qui portent le doute sur leur neutralité.

2.2. L'ÉLABORATION DES PROJETS DE PROGRAMME

2.2.1. Une attention portée à toutes les étapes du processus d'élaboration et aux conditions de mise en œuvre des enseignements

Dès lors qu'il est saisi par le ministre chargé de l'éducation nationale pour formuler une proposition de programme d'enseignement, le Conseil supérieur des programmes constitue un groupe d'élaboration de projet de programme (GEPP). Ce groupe, appelé aussi groupe d'experts, est composé de personnalités intellectuelles dont les compétences dans le champ de savoir concerné font autorité (universitaires, professeurs dans de grands établissements, etc.) et de professionnels qui, à divers titres, jouent un rôle dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement (professeurs, inspecteurs généraux et territoriaux, formateurs académiques ou en instituts de formation au professorat, etc.). Tous les membres du groupe participent à la conception des contenus du projet de programme. Leur apport ne se réduit donc pas à un éclairage, aussi singulier soit-il ; il porte sur la matière même de l'enseignement qui est effectivement dispensé aux élèves.

La composition des groupes est rendue systématiquement publique sur la page web du site internet du ministère placée sous l'autorité du Conseil supérieur des programmes. Celui-ci apporte le plus grand soin à la constitution des groupes d'élaboration des projets de programme, en s'efforçant de faire une large place aux professeurs : professeurs en exercice directement concernés par le niveau d'enseignement, professeurs exerçant en classe préparatoire aux grandes écoles, en section de technicien supérieur, en institut universitaire de technologie, etc., professeurs des universités et maître de conférences intervenant, de préférence, au niveau de la licence. Pour la conduite des groupes d'élaboration des projets de programme du lycée général et technologique,

le Conseil a confié à un binôme constitué d'un inspecteur général, expert de la discipline, et d'un professeur des universités, le pilotage des travaux.

Le Conseil supérieur des programmes oriente les travaux des groupes d'élaboration des projets de programme qu'il met en place. Il adresse aux membres de tous les groupes des orientations et des préconisations, de fond et de forme, clairement formulées dans une note qu'il rend par ailleurs publique. Il s'attache à entretenir des relations fréquentes avec les pilotes des groupes qu'il réunit régulièrement, le plus souvent à mi-parcours des travaux. Ces réunions donnent lieu à des comptes rendus écrits transmis aux membres du Conseil. Enfin, chaque groupe est accompagné, dans ses travaux, par un référent, membre du Conseil supérieur des programmes, qui participe aux réunions et explicite, autant que de besoin, les orientations et les recommandations du Conseil.

Par ailleurs, pour suivre les groupes d'élaboration des projets de programme, le Conseil est assisté par l'équipe du secrétariat général, composée du secrétaire général et de chargés de mission qui possèdent ou acquièrent une bonne connaissance des champs disciplinaires concernés. Affectés selon des pôles qui correspondent à leur propre formation, ces professeurs ou ces chercheurs détachés auprès du Conseil suivent les travaux des groupes, sans en être toutefois membres. Les chargés de mission ont assuré, par des comptes rendus précis de chaque réunion, des notes d'analyse, des notes d'alerte parfois, un suivi sans équivalent de l'élaboration des projets de programme des lycées général, technologique et professionnel.

Les groupes d'élaboration des projets de programme peuvent procéder à des auditions d'experts. Le secrétariat général du Conseil supérieur des programmes procède alors aux invitations et organise la séance à laquelle se joint le membre du Conseil référent. Des auditions sont régulièrement menées par le Conseil (cf. Annexe 6). Par ailleurs, les organisations

syndicales et les associations de professeurs spécialistes sont également reçues soit à leur demande, soit à l'initiative du Conseil (cf. Annexe 7).

Les propositions de programme élaborées par les groupes sont présentées en séance plénière par le pilote ou les copilotes ; elles sont ensuite examinées et amendées, le cas échéant, par le Conseil, puis soumises au vote. Elles sont adoptées à la majorité des voix exprimées lorsque le quorum est atteint, après des échanges destinés à trouver un consensus entre les membres du Conseil. Les projets de programme sont enfin portés à la connaissance du ministre chargé de l'éducation nationale et diffusés sur la page web du site ministériel placée sous la responsabilité du Conseil.

Le Conseil supérieur des programmes porte une attention constante aux conditions de mise en œuvre des enseignements. C'est pourquoi il accorde une place centrale aux professeurs dans les groupes d'élaboration des projets de programme. Les professeurs sont ceux qui, au premier chef, connaissent les conditions réelles d'exercice de l'enseignement. L'égalité voulue par le Conseil entre tous les membres des groupes et la liberté d'expression qu'ils s'engagent tous à respecter permettent aux professeurs d'indiquer, pour toute proposition de contenu de programme discutée, les limites ou les écueils qu'elle présenterait une fois mise en œuvre en classe, auprès des élèves.

Avant de commencer ses travaux sur les programmes des enseignements du lycée général et technologique, et du lycée professionnel, le Conseil a souhaité rencontrer des professeurs, afin de recueillir leurs jugements sur les programmes en vigueur et d'envisager avec eux les amendements, les contenus nouveaux, les contenus essentiels, etc., qu'il conviendrait d'introduire ou de conserver (cf. Annexe 6). C'est dire combien l'expérience et la connaissance des professeurs a compté pour le Conseil supérieur des programmes, au début, au milieu et au terme de sa réflexion.

2.2.2. Une exigence centrée sur les contenus d'enseignement

Un programme d'enseignement vise à déterminer les contenus qui doivent être enseignés par les professeurs, acquis par les élèves et évalués par l'institution lors des examens nationaux. Ainsi, c'est une exigence centrée sur les contenus d'enseignement qui a guidé le travail du Conseil supérieur des programmes.

L'existence de programmes d'enseignement va de pair, au sein de l'institution scolaire française, avec l'affirmation du principe, inscrit dans la Loi, de la liberté pédagogique de l'enseignant qui « s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection » (Code de l'éducation, Article L912-1-1 créé par la Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005).

En se limitant à déterminer ce qu'il faut enseigner, le Conseil supérieur des programmes s'est voulu, en effet, respectueux de la liberté pédagogique. Cette liberté, reconnue à tout professeur, lui confère la possibilité de choisir les moyens, les outils et les méthodes qu'il juge les mieux adaptés pour conduire son enseignement et transmettre les contenus que les programmes fixent. Elle constitue un droit, mais un droit réglé par l'obligation que prescrit le programme.

Les projets de programme élaborés par le Conseil pour les enseignements du nouveau lycée général et technologique, et pour les enseignements généraux du lycée professionnel ne formulent pas de recommandations de démarches, de méthodes ou d'outils pédagogiques. Il revient à ceux qui mettent en œuvre les enseignements – les professeurs – d'envisager les moyens les plus efficaces de cette mise en œuvre. Les inspecteurs, les formateurs, les conseillers pédagogiques, les spécialistes de la didactique de la discipline enseignée sont leurs interlocuteurs privilégiés pour discuter de la pertinence de ces moyens.

Le Conseil supérieur des programmes s'efforce, dans ses réflexions et dans la conduite de ses travaux, de prendre en compte la pluralité des points de vue et des démarches. Il veille à ce que tout professeur puisse s'appropriier les contenus d'enseignement proposés, quelles que soient ses convictions en matière de pédagogie. Tenu au respect d'une neutralité pédagogique, il considère qu'un certain retrait en la matière est la condition pour s'adresser à tous et pour que tous s'intéressent aux programmes scolaires. Ce respect de la pluralité des convictions et des méthodes prémunit les propositions du Conseil contre les prismes idéologiques.

2.3. DES PRODUCTIONS QUI S'APPUIENT SUR UNE RÉFLEXION INFORMÉE

2.3.1. Une réflexion fondée sur les savoirs et les disciplines scolaires, qui prend en considération leurs évolutions

Le Conseil supérieur des programmes construit, à toutes les étapes de ses travaux sur les programmes d'enseignement, une réflexion sur les savoirs et les disciplines scolaires. Cette réflexion s'appuie sur la connaissance de leur histoire, de leur constitution et de leur évolution.

Quelles sont les composantes de la culture scolaire qu'il convient d'inculquer aux élèves à chaque niveau de leur formation ? Comment tenir la double exigence de dispenser un enseignement scolaire des disciplines et d'initier les élèves aux évolutions contemporaines les plus significatives de ces disciplines qui animent la recherche et forment le noyau de l'enseignement supérieur ? Jusqu'à quel point faut-il faire place, dans l'enseignement scolaire, aux reconfigurations qui aujourd'hui ébranlent profondément certaines disciplines ? Comment les enseignements pluridisciplinaires peuvent-ils tout à la fois approfondir la connaissance

des disciplines constituées et autoriser des approches croisées et complexes qui ne soient pas confuses ? Quels écueils faut-il dépasser pour concevoir les enseignements pluridisciplinaires ?

Ces questions ont exigé, pour être sérieusement étudiées, le recueil d'informations et, plus largement, une curiosité pour tous les domaines du savoir humain.

2.3.2. L'apport des comparaisons internationales

Pour éclairer la réflexion des membres du Conseil supérieur des programmes, des travaux de comparaison internationale sont menés au sein du secrétariat général. Un observatoire artisanal des programmes est constitué dans un certain nombre de systèmes éducatifs avec lesquels la comparaison est pertinente.

Des analyses comparatives sont rédigées à la demande des membres du Conseil ou des groupes d'élaboration des projets de programme. Elles portent principalement sur les prescriptions relatives aux contenus d'enseignement, aux modalités d'évaluation des acquis des élèves et à la formation des enseignants, élaborées par des pays étrangers. Par ailleurs, des notes d'information sur les réformes éducatives mises en œuvre dans d'autres systèmes d'enseignement sont régulièrement adressées aux membres du Conseil. Ce travail de comparaison se nourrit des échanges avec des représentants des institutions éducatives des pays étrangers et avec des chercheurs et des acteurs dans les établissements à l'étranger. Il prend appui sur la littérature universitaire.

Durant la période couverte par ce rapport d'activité, les travaux comparatifs ont porté sur différents sujets traités par le Conseil : les comparaisons relatives à l'enseignement de la morale, du civisme et des religions menées dans le cadre de la réflexion du Conseil sur la mise en œuvre du Parcours citoyen ainsi que sur les ajustements du programme d'Enseignement moral et civique ; les analyses comparatives

des missions de l'enseignement secondaire supérieur en Europe et des programmes disciplinaires des lycées étrangers, réalisées afin d'éclairer les travaux du Conseil sur le lycée général et technologique et sur le lycée professionnel ;
les comparaisons des modalités de mise en œuvre de l'éducation au développement durable au sein des systèmes éducatifs européens, pour mettre en perspective la réflexion du Conseil sur ce sujet et l'aider à répondre à la saisine ministérielle de renforcement des enseignements relatifs au développement durable.

3. LES TRAVAUX ACCOMPLIS EN 2016 ET 2017

Les lettres de saisine adressées par la ministre chargée de l'éducation nationale au président du Conseil supérieur des programmes et les lettres d'auto-saisine adressées par le président du Conseil à la ministre sont accessibles sur le site internet du ministère à la page suivante : <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-superieur-des-programmes-41570>

L'ensemble des textes diffusés par le Conseil supérieur des programmes (notes, avis, projets de programme, etc.) est accessible sur le site internet du ministère à la page suivante : https://www.education.gouv.fr/recherche/tag/rapport-publication/type/rapportpublication/report_and_publication_type/publication-du-csp

3.1. LE TEXTE PRÉSENTANT DES ORIENTATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS CITOYEN

 **Lettre de saisine en date du 5 novembre 2015.**

Date de mise en ligne de la proposition de texte sur la page web du CSP : 17 mars 2016.

Publication du texte par le ministère :
circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016
– BO n° 25 du 23 juin 2016.

3.2. LE PROJET DE PROGRAMME POUR L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF D'INFORMATIQUE ET CRÉATION NUMÉRIQUE AU LYCÉE

 **Lettre de saisine en date du 14 décembre 2015.**

Date de mise en ligne du projet de programme pour les classes de première des séries générales et pour la classe terminale des séries ES et L sur la page web du CSP : 7 avril 2016.

Publication du programme par le ministère :
arrêté du 16-6-2016 – JO du 13-7-2016
– BO n° 29 du 21 juillet 2016.

3.3. LE PROJET D'AJUSTEMENT DU PROGRAMME DE SPÉCIALITÉ D'INFORMATIQUE ET SCIENCES DU NUMÉRIQUE EN CLASSE TERMINALE DE LA SÉRIE SCIENTIFIQUE

 **Lettre de saisine en date du 19 juillet 2016.**

Date de mise en ligne de la proposition d'ajustement sur la page web du CSP : 24 novembre 2016.

Publication du texte par le ministère :
arrêté du 4-7-2017 – BO n° 28 du 31 août 2017.

3.4. LE PROJET D'ORIENTATIONS POUR L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION AUX CYCLES 2 ET 3

 **Lettre de saisine en date du 19 juillet 2016.**

Date de mise en ligne de la proposition de texte sur la page web du CSP : 15 décembre 2016.

Publication du texte par le ministère :
sur eduscol.education.fr en janvier 2018.

3.5. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DES PROGRAMMES DE MATHÉMATIQUES ET DE PHYSIQUE-CHIMIE DE LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

 **Lettre de saisine en date du 19 juillet 2016.**

Date de mise en ligne des propositions
sur la page web du CSP : 15 décembre 2016.

Publication des programmes aménagés
par le ministère : circulaire n° 2017-082
du 2-5-2017 – BO n°18 du 4 mai 2017.

3.6. AVIS SUR LES PROGRAMMES DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU LYCÉE

 **Lettre de saisine en date du 19 juillet 2016
adressée conjointement au Conseil
supérieur des programmes et au Conseil
national éducation-économie (CNEE).**

Date de mise en ligne de l'avis sur la page
web du CSP : octobre 2017.

4. LES TRAVAUX ACCOMPLIS EN 2018 ET 2019

Les lettres de saisine adressées par le ministre chargé de l'éducation nationale à la présidente du Conseil supérieur des programmes et les lettres d'auto-saisine adressées par la présidente du Conseil au ministre sont accessibles sur le site internet du ministère à la page suivante : <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-superieur-des-programmes-41570>

L'ensemble des textes diffusés par le Conseil supérieur des programmes (notes, avis, projets de programme, etc.) est accessible sur le site internet du ministère à la page suivante : https://www.education.gouv.fr/recherche/tag/rapport-publication/type/rapportpublication/report_and_publication_type/publication-du-csp

4.1. POUR LES ENSEIGNEMENTS DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

4.1.1. Le projet de programme pour l'enseignement facultatif de chant choral pour les classes de collège

 **Lettre de saisine en date du 31 janvier 2018.**

Date de mise en ligne du projet de programme sur la page web du CSP : 17 mai 2018.

Publication du programme par le ministère : arrêté du 17-7-2018 – JO du 21-7-2018 – BO n° 30 du 26 juillet 2018.

4.1.2. Clarification et ajustement des programmes de l'enseignement moral et civique, de français et de mathématiques des cycles 2, 3 et 4

 **Lettre de saisine en date du 31 janvier 2018.**

Date de mise en ligne des propositions de clarification et d'ajustement sur la page web du CSP : 24 mai 2018 (enseignement moral et civique) et 14 juin 2018 (français, mathématiques).

Publication par le ministère des programmes clarifiés et ajustés : arrêté du 17-7-2018 – JO du 21-7-2018 – BO n° 30 du 26 juillet 2018.

Conformément aux orientations esquissées dans la lettre de saisine du 31 janvier 2018, le Conseil s'est fixé deux objectifs prioritaires : les clarifications et ajustements des programmes de français, de mathématiques et de l'enseignement moral et civique doivent permettre une maîtrise plus assurée des savoirs fondamentaux par les élèves ; ils doivent aussi améliorer la lisibilité des textes en se fondant sur une terminologie plus simple et plus claire, et en explicitant les contenus qu'il s'agit d'enseigner. Tout en respectant la structure et les finalités des programmes en vigueur, les propositions du Conseil ont été conçues de manière à faciliter leur appropriation par les professeurs et pour les aider dans la mise en œuvre de leur enseignement.

Pour les mathématiques, les programmes clarifiés et ajustés mettent l'accent, à tous les niveaux de l'école primaire et du collège, sur la construction des automatismes et la mémorisation, l'apprentissage des quatre opérations dès le début du cycle 2 et sur la familiarisation progressive avec la pratique de la démonstration.

En français, les clarifications et les ajustements portent sur la place plus grande qu'il convient d'accorder à l'apprentissage vérifié de la lecture, à l'acquisition du lexique et à la maîtrise de l'écriture. S'agissant de la grammaire et de l'étude de la langue (conjugaison, orthographe et grammaire de phrase), les exigences sont réaffirmées et explicitées, de nombreuses formulations des programmes ayant été sensiblement simplifiées.

L'architecture des programmes de l'enseignement moral et civique pour l'ensemble des cycles de la scolarité obligatoire a été reconsidérée.

Elle présente des contenus plus clairs, organisés selon des entrées structurées : « Le respect d'autrui » ; « L'acquisition et le partage des valeurs républicaines » ; « La construction d'une culture civique ». Des attendus de fin de cycle et des repères de progression des élèves sont indiqués.

4.1.3. Clarification et ajustement des programmes de sciences du cycle 3, de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre du cycle 4 (auto-saisine du CSP)

Auto-saisine en date du 8 mars 2018.

Date de mise en ligne des propositions de clarification et d'ajustement sur la page web du CSP : 14 juin 2018.

Dans le cadre d'une auto-saisine, le Conseil a clarifié les programmes des enseignements scientifiques dispensés aux cycles 3 et 4. Des notions et des formulations ont, notamment, été ajustées et précisées : la notion d'écosystème a été clairement définie, les notions de source d'énergie et de ressource en énergie ont été distinguées. Les repères de progression des élèves ont été étoffés.

Les propositions du Conseil supérieur des programmes élaborées à son initiative, sur le modèle du travail de clarification et d'ajustement des programmes d'enseignement moral et civique, de français et de mathématiques demandé par le ministre, n'ont pas fait l'objet d'une publication par le ministère.

4.2. POUR LE NOUVEAU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Lettre de saisine en date du 28 février 2018.

Calendrier des travaux : de février 2018 à juin 2019.

Élaboration de la note d'analyses et de propositions : de février à mai 2018.

Élaboration des projets de programme pour les classes de seconde et première : d'avril à novembre 2018.

Élaboration des projets de programme pour la classe terminale : de janvier à juin 2019.

Audiences accordées aux organisations syndicales et aux associations de professeurs spécialistes :

- pour les projets de programme des classes de seconde et de première : en mars et en septembre/octobre 2018 ;
- pour les projets de programme de la classe terminale : en mars 2019.

Projets de programme pour les classes de seconde et de première

Travaux des groupes d'élaboration des projets de programme : d'avril à novembre 2018.

Calendrier de la session d'examen et de vote du CSP : du 11 octobre au 6 novembre 2018.

Nombre de projets de programme examinés et votés : 75.

Nombre de journées d'examen et de vote : 19.

Date de mise en ligne de tous les projets de programme sur la page web du CSP : 6 novembre 2018.

Publication, par le ministère, des programmes des classes de seconde et première : BO spécial n°1 du 22 janvier 2019.

Projets de programme pour la classe terminale

Travaux des groupes d'élaboration des projets de programme : de janvier à juin 2019.

Calendrier de la session d'examen et de vote du CSP : du 15 mai au 7 juin.

Nombre de projets de programme examinés et votés : 58.

Nombre de journées d'examen et de vote : 16.

Date de mise en ligne de tous les projets de programme sur la page web du CSP : 10 juin 2019.

Publication, par le ministère, des programmes de la classe terminale : BO spécial n°8 du 25 juillet 2019.

4.2.1. Les textes de cadrage et d'orientation du Conseil supérieur des programmes

La note d'orientation à destination des groupes d'élaboration des projets de programme

Date de diffusion : avril 2018.

La note d'orientation à destination des groupes d'élaboration des projets de programme (GEPP) rappelle les exigences et les modalités de travail, notamment la pleine liberté d'expression au sein des groupes. Elle établit les principes généraux qui doivent présider à l'élaboration des projets de programme et réaffirme la place qui doit être faite au numérique. L'attention des groupes est appelée sur : la recherche du sens ; la distinction des finalités respectives des enseignements communs et des enseignements de spécialité ; la lisibilité des textes ; la volonté que les projets de programme contribuent à la constitution d'une culture ouverte au monde ; le souci de la cohérence et de l'articulation entre les différents projets de programme ; le respect de la liberté pédagogique des professeurs.

La note est intégralement reproduite en annexe (cf. Annexe 4).

Note d'analyses et de propositions sur les programmes du lycée et sur les épreuves du baccalauréat

Date de mise en ligne de la Note sur la page web du CSP : 7 mai 2018.

La Note dresse tout d'abord un état des disciplines et analyse les épreuves

en vigueur du baccalauréat. Pour chaque enseignement ou discipline, le Conseil supérieur des programmes signale les contenus perfectibles et propose des pistes d'amélioration. Il s'attache à mettre en évidence les modifications qu'entraîne la réforme du lycée dans les enseignements de la voie générale et de la voie technologique. Pour la classe de seconde, les enseignements doivent garantir la consolidation des acquis et permettre aux élèves de déterminer progressivement leur choix des enseignements de spécialité. Pour le cycle terminal, plusieurs propositions sont développées sur les nouveaux enseignements, communs et de spécialité, de la voie générale (l'enseignement scientifique, histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, humanités, littérature et philosophie, littérature, langues et cultures de l'Antiquité, numérique et sciences informatiques), ainsi que pour les nouveaux enseignements optionnels (mathématiques expertes, mathématiques complémentaires).

Dans cette Note, le Conseil a également mené une réflexion sur le nouveau baccalauréat et fait des propositions pour les épreuves, notamment pour l'épreuve orale terminale. En effet, la création de cette épreuve constitue l'une des grandes nouveautés du baccalauréat : elle accorde une importance inédite à la construction et à l'évaluation de la compétence orale, jusqu'alors minorée dans l'enseignement secondaire. Le Conseil a insisté sur la nature scolaire de l'exercice qui, bien qu'étant adossé aux enseignements de spécialité, doit toutefois conduire à évaluer des compétences proprement orales irréductibles aux questions de posture, d'attitude, etc. Il a, en outre, formulé des propositions pour le contrôle continu de manière à ménager les progressions du travail et des acquis des élèves. Les épreuves communes doivent en effet s'inscrire dans la dynamique des apprentissages et en respecter le rythme. Elles visent à réduire la pression certificative de la fin d'année et à lutter contre le bachotage.

Les besoins d'ajustement des enseignements technologiques de la voie technologique sont analysés dans une dernière partie. Si la réforme du baccalauréat ne bouleverse pas l'organisation de la voie technologique, qui conserve

ses séries, la majorité des enseignements technologiques dispensés, bien que parfois récemment rénovés, doivent être ajustés. Ces ajustements concernent toutes les séries.

Le 3 juillet 2018, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a répondu à la Note d'analyses et de propositions sur les programmes du lycée et sur les épreuves du baccalauréat du Conseil supérieur des programmes.

Projet de préambule commun à l'ensemble des programmes du nouveau lycée général et technologique (auto-saisine du CSP)

Date de mise en ligne du projet de préambule commun sur la page web du CSP : décembre 2018.

Ce texte n'a pas été repris lors de la publication officielle des programmes du lycée général et technologique par le ministère. Il est reproduit intégralement en annexe (cf. Annexe 5).

Le Conseil supérieur des programmes a souhaité synthétiser dans un préambule commun à l'ensemble des programmes du nouveau lycée général et technologique sa vision des enseignements dispensés, expliciter leur cohérence et leur commune finalité. La spécificité de la classe de seconde se voit pleinement reconnue comme temps intermédiaire où l'élève, précédemment collégien, fait l'expérience d'une plus grande autonomie et s'engage dans une réflexion plus poussée pour définir son parcours de formation ultérieur. Le cycle terminal, reconfiguré, favorise l'individualisation des parcours d'orientation et prépare les élèves à leurs études ultérieures. La spécificité du lycée est toutefois conservée : il doit transmettre une culture humaniste ouverte sur le monde d'aujourd'hui et aider les élèves à acquérir des méthodes de travail rigoureuses fondées sur des savoirs solides, à développer leurs capacités d'expression, de réflexion et de coopération ; il doit aussi leur permettre de s'orienter dans les débats contemporains, en pratiquant une argumentation qui distingue le savoir de l'opinion. L'enseignement du lycée et ses programmes font une place nouvelle

aux compétences orales mises en valeur dans la nouvelle organisation. Les principales caractéristiques des enseignements communs et des enseignements de spécialité sont dégagées.

4.2.2. La classe de seconde

L'orientation générale des projets de programme

Le Conseil supérieur des programmes a précisé les nouveaux équilibres qu'entraîne la nouvelle organisation du lycée ; il s'est attaché à définir la spécificité des enseignements dispensés à chaque niveau. La classe de seconde occupe une place singulière dans la scolarité : inscrite entre le cycle 4 et le cycle terminal du lycée, elle constitue un seuil, un temps de détermination et d'orientation où les élèves font l'expérience d'une plus grande autonomie, se familiarisent avec les disciplines et découvrent de nouveaux champs du savoir.

Les projets de programme des enseignements dispensés en classe de seconde s'efforcent de concilier culture humaniste et prise avec le monde contemporain. Ils favorisent les mises en perspective qui renouent avec le temps long et permettent aux élèves de dépasser l'enfermement dans un présent continu. Aux deux enseignements communs nouveaux (sciences économiques et sociales et sciences numériques et technologie) s'ajoute une large palette d'enseignements technologiques optionnels. Le bagage fondamental des élèves est ainsi renforcé et la découverte des différents parcours de formation du cycle terminal assurée, par les enseignements communs ou par les options choisies.

La classe de seconde demeure indéterminée. Seuls les élèves qui, à la fin de la classe de troisième, choisissent de s'orienter vers la série technologique STHR (Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) s'y préparent dès leur entrée au lycée, dans le cadre de la seule classe de seconde spécifique du nouveau lycée général et technologique.

Les projets de programme des enseignements communs

Les projets de programme des enseignements communs ont été conçus de manière à favoriser l'acquisition d'une culture scolaire tout en offrant aux élèves une initiation aux nouveaux domaines de la connaissance (par exemple l'informatique et les technologies numériques) sans lesquels ils ne peuvent saisir ni les enjeux contemporains du progrès technique et du développement durable ni les relations complexes qui aujourd'hui se nouent entre les savoirs (par exemple entre les sciences de la vie et de la Terre et l'étude des questions environnementales).

Éducation physique et sportive

L'enseignement d'éducation physique et sportive (EPS) permet à tous les élèves d'accéder à une pratique physique et de s'engager dans une activité qui procure du plaisir. Par la pratique physique, sportive et artistique, les élèves développent leur motricité ; ils apprennent à se préparer et à s'entraîner, à construire des comportements sociaux, à prendre soin de leur santé. Organisé autour des cinq expériences corporelles caractéristiques des pratiques physiques, sportives et artistiques (PPSA) contemporaines, le programme invite les élèves à réaliser une prestation corporelle artistique ou codifiée. En s'engageant dans cette réalisation, ils découvrent certains enseignements artistiques de spécialité proposés en classe de première.

Enseignement moral et civique

L'enseignement moral et civique aide les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, à forger leur sens critique et à adopter un comportement éthique. Il les prépare à l'exercice de la citoyenneté et les sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. Cet enseignement contribue ainsi à l'une des missions confiées à l'École par la Nation : transmettre les valeurs de la République et les faire partager.

En classe de seconde, l'enseignement est construit autour de la notion de liberté. En approfondissant l'analyse des formes

de la liberté, les élèves accèdent aux conditions de leur émancipation intellectuelle, sociale et politique. Deux questionnements guident la réflexion : « Quels sont les principes et les conditions de la liberté ? » ; « Comment évoluent la conception et l'exercice des libertés ? ». Des objets d'enseignement sont proposés, par exemple « L'actualité de la loi de la séparation des Églises et de l'État de 1905 », « Les données numériques, traitement et protection (règlement général sur la protection des données) », etc. La réalisation d'un projet de l'année, fruit d'un travail individuel ou collectif, est recommandée pour que les élèves s'approprient, par l'enquête et la recherche documentaire, les aspects concrets de l'enseignement moral et civique.

Français

L'enseignement de français développe les capacités de lecture et d'expression des élèves. Il enrichit leur culture littéraire et artistique et joue un rôle déterminant dans la formation de l'esprit, le développement de l'imagination et l'éducation de la sensibilité.

Le projet de programme confère une place fondamentale, aux côtés de l'étude de la littérature, à un travail sur la langue qui vise à renforcer les connaissances acquises et à les mettre au service de la compréhension des textes et de l'amélioration de l'expression, écrite et orale, des élèves. Il s'organise autour de quatre objets d'étude – poésie, littérature d'idées et presse, roman et récit, théâtre – qui donnent lieu à des études d'œuvres intégrales, à des lectures cursives et personnelles, à l'étude de groupements de textes. Afin de permettre aux élèves de mieux se repérer dans les évolutions de la littérature d'expression française, il préconise des parcours de lecture adossés à un thème et une période restreinte. Dès la classe de seconde, les élèves se préparent aux exercices écrits et oraux des épreuves anticipées du baccalauréat.

Histoire-géographie

L'enseignement d'histoire-géographie permet de comprendre l'évolution des sociétés,

des cultures et des politiques en utilisant les méthodes spécifiques à l'histoire et à la géographie. Il propose aux élèves une réflexion sur les acteurs, les événements et les circonstances du passé et du présent qui éclairent le monde d'aujourd'hui. En classe de seconde, le projet de programme vise, en histoire, à assurer la continuité chronologique des apprentissages ; il propose successivement un aperçu du monde méditerranéen aux époques antique et médiévale, une étude de la multiplication des échanges et contacts entre continents à partir du XV^e siècle et leur influence sur l'Europe, une comparaison entre l'organisation politique des royaumes de France et d'Angleterre au XVII^e siècle, l'observation des dynamiques sociales à l'œuvre dans la France du XVIII^e siècle. En géographie, des études de cas sont menées sur des zones géographiques appartenant à tous les continents tout en ménageant, pour chaque thème, une étude spécifique de la France. Les élèves abordent les thèmes de l'environnement, du développement et de la mobilité par le prisme de la notion de transition.

Langues vivantes A et B

L'enseignement des langues vivantes proposé pour la classe de seconde se fonde sur les mêmes principes que ceux qui définissent l'enseignement des langues vivantes tout au long de la scolarité des élèves. Les propositions du Conseil reconduisent l'adossement de l'enseignement au Cadre européen commun de référence pour les langues, réservent une place particulière à la pratique de l'oral et articulent le travail sur la langue à la connaissance approfondie des aires culturelles concernées. Elles insistent, en outre, sur l'importance de l'étude des constituants de la langue (lexique, grammaire, phonologie et orthographe), complément fondamental à la pratique de l'oral. La thématique « L'art de vivre ensemble » est maintenue, mais elle est déclinée en huit nouveaux axes d'étude qui permettent d'approfondir la connaissance des aspects culturels. Des indications renouvelées sur le recours au numérique dans l'enseignement sont apportées.

Mathématiques

L'enseignement de mathématiques en classe de seconde permet de consolider les acquis du collège, de développer le goût pour les mathématiques et la maîtrise de l'abstraction. Le projet de programme s'organise en cinq parties : Nombres et calculs ; Géométrie ; Fonctions ; Statistiques et probabilités ; Algorithmique et programmation. Le développement d'un mode de pensée algorithmique est un des éléments constitutifs de la formation mathématique. Il ne s'agit plus seulement d'utiliser des outils numériques (calculatrice, logiciel de géométrie) pour l'enseignement, mais d'intégrer à l'enseignement des mathématiques une composante qui recouvre l'algorithmique, la programmation et l'utilisation du tableur.

Physique-chimie

L'enseignement de physique-chimie en classe de seconde consolide l'étude des deux sciences introduites au collège. En favorisant l'appropriation par tous les élèves des méthodes spécifiques à la physique et à la chimie, il met l'accent sur la pratique expérimentale et l'activité de modélisation. Le projet de programme est structuré autour de trois thèmes : la constitution et les transformations de la matière ; le mouvement et les interactions ; les ondes et les signaux. Ces thèmes permettent de traiter de nombreuses situations de la vie quotidienne, selon une approche concrète et contextualisée.

Sciences de la vie et de la Terre

L'enseignement des sciences de la vie et de la Terre (SVT), dans le prolongement de celui du collège, vise à dispenser une culture scientifique solide pour s'initier à la compréhension des phénomènes biologiques et géologiques. Les élèves acquièrent les connaissances scientifiques et les savoir-faire qui les rendent responsables dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité. Le projet de programme est organisé en trois grandes thématiques dont le but est de susciter l'intérêt et la curiosité des élèves : la Terre, la vie et l'évolution du vivant ; les enjeux

contemporains de la planète, en particulier ceux de l'environnement, du développement durable, de la gestion des ressources et des risques ; le corps humain et la santé.

Sciences économiques et sociales

L'enseignement des sciences économiques et sociales, devenu obligatoire, contribue à la formation de citoyens éclairés capables de comprendre les grands enjeux économiques, sociaux et politiques du monde contemporain. Il permet aux élèves de découvrir de nouveaux champs disciplinaires, avec leurs notions et raisonnements spécifiques, qu'ils pourront explorer de manière plus approfondie dans la suite de leur parcours scolaire. Le programme propose une initiation aux principales étapes d'une démarche scientifique en sciences sociales : formulation d'hypothèses, réalisation d'enquêtes ou construction de modèles, confrontation aux faits, etc. Les élèves sont ainsi progressivement familiarisés avec les méthodes articulant modélisation et investigations empiriques qui leur permettent de porter un regard éclairé sur le monde économique et social (cf. le gros plan page 54).

Sciences numériques et technologie

L'enseignement de sciences numériques et technologie (SNT) constitue un nouvel enseignement dispensé en classe de seconde. Il vise la construction d'une culture scolaire centrée sur les notions fondamentales du numérique et des pratiques qui lui sont associées. Sa finalité est de permettre aux élèves de mieux comprendre les enjeux scientifiques et sociétaux de la science informatique et de ses applications, d'adopter un usage réfléchi et raisonné des technologies numériques dans la vie quotidienne. Ce nouvel enseignement les aide ainsi à se préparer aux mutations présentes et à venir de tous les métiers (cf. le gros plan page 54).

Les projets de programme des enseignements optionnels

Dès la classe de seconde, un large choix d'enseignements optionnels est proposé aux élèves pour compléter et diversifier leur formation.

Les enseignements optionnels ne sont pas obligatoires. En classe de seconde, les élèves peuvent en choisir deux. L'enseignement optionnel de langues et cultures de l'Antiquité peut être choisi en plus de ces deux enseignements.

Biotechnologies

L'enseignement optionnel de biotechnologies se compose de quatre champs de découverte portant sur les thématiques des biotechnologies : une immersion dans le monde des biotechnologies ; un nouvel environnement de travail : le laboratoire de biotechnologie ; une découverte des métiers et la définition d'un projet de formation ; les technologies : un exercice de la responsabilité civique. La découverte de l'espace du laboratoire offre un aperçu sur les formations dispensées dans l'enseignement supérieur et sur les métiers liés aux applications des biotechnologies sur le vivant.

Création et culture-design

L'enseignement optionnel de création et culture-design vise l'acquisition de compétences fondamentales dans les champs de la création appliquée. Le projet de programme développe la curiosité, le sens de l'observation, l'autonomie et l'esprit critique des élèves en les sensibilisant à la question de l'innovation dans son rapport avec les enjeux de société, économiques et environnementaux.

Création et innovation technologiques

L'enseignement optionnel de création et innovation technologiques fait découvrir aux élèves les processus de conception des produits par une démarche de création. En menant plusieurs projets ou défis, les élèves explorent trois champs technologiques : le champ de l'information ; le champ de l'énergie ; le champ des matériaux

et des structures. Ils sont sensibilisés à la place de l'innovation et à ses enjeux économiques, environnementaux et sociétaux ; ils apprennent à adopter une démarche de création pour imaginer de nouvelles solutions technologiques.

Culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre

L'enseignement optionnel de culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre s'adresse aux lycéens qui, motivés par une pratique soutenue de leur art, souhaitent en faire une composante de leur parcours de formation, progresser vers une maîtrise technique enrichie d'une culture large et structurée. En danse et en musique, les élèves prolongent dans un cadre scolaire la formation artistique qu'ils suivent, pour la plupart, depuis plusieurs années au sein d'un établissement artistique. En théâtre, les élèves commencent souvent au sein de cette option une formation structurée à l'art dramatique.

Éducation physique et sportive

En classe de seconde, l'enseignement optionnel d'éducation physique et sportive implique l'élève dans la pratique d'au moins deux pratiques physiques, sportives et artistiques (PPSA), l'une des deux étant obligatoirement différente de celles qui servent de support à l'enseignement commun durant les trois années de lycée. Le projet de programme permet la découverte des métiers du sport et de l'activité physique et des formations qui leur sont associées. Observations de terrain, rencontres avec des professionnels éclairent l'élève dans ses choix de parcours d'orientation.

Enseignements artistiques

Les enseignements artistiques optionnels proposés en classe de seconde conduisent les élèves à percevoir et apprécier le rôle, la valeur et la vitalité des arts dans les sociétés du passé comme dans le monde actuel. Les projets de programme leur offrent la possibilité de développer, par la rencontre des œuvres et des artistes, un regard sensible, éclairé et critique sur le monde, d'affiner leur jugement esthétique, d'acquérir des compétences et connaissances techniques et artistiques dans chacun

des domaines artistiques proposés. Ils permettent de construire une culture artistique, de perfectionner une pratique, mais également de se préparer à suivre l'un des enseignements artistiques de spécialité dispensés en classe de première.

Le Conseil supérieur des programmes a élaboré les projets de programme pour les sept enseignements artistiques optionnels suivants : arts du cirque ; arts plastiques ; cinéma-audiovisuel ; danse ; histoire des arts ; musique ; théâtre.

Langues et cultures de l'Antiquité

L'enseignement optionnel de langues et cultures de l'Antiquité vise à la fois une connaissance des langues anciennes (le latin et/ou le grec) et une exploration des cultures et des littératures qui leur sont liées. Il permet de consolider les acquis du collège, de découvrir un nouveau champ linguistique et culturel, mais aussi de se préparer à suivre l'enseignement de spécialité de littératures, langues et cultures de l'Antiquité dispensé en classe de première. Le programme propose un renouvellement de l'approche des cultures anciennes par la confrontation, à partir d'entrées thématiques, des mondes antique, moderne et contemporain. En classe de seconde, les élèves étudient notamment l'opposition entre l'humain, le divin et l'animal, ainsi que la distinction entre citoyens, esclaves et barbares. Un quatrième thème, consacré à la Méditerranée, abordé dès la classe de seconde et dont l'étude est poursuivie durant le cycle terminal, constitue un fil directeur pour l'enseignement.

Langues vivantes C (étrangères ou régionales)

L'enseignement de la langue vivante C est fondé sur les mêmes principes que ceux établis pour l'enseignement des langues vivantes A et B. S'agissant d'un enseignement choisi par les élèves, les propositions préconisent une prise en compte plus importante de leur motivation par la mise en place d'activités variées et nourries d'un contenu culturel riche.

Management et gestion

L'enseignement optionnel de management et gestion porte sur l'organisation des entreprises. Il dispense les connaissances fondamentales qui permettent aux élèves de comprendre les pratiques des organisations à l'aune des enjeux contemporains.

Deux préoccupations ont présidé à l'élaboration du projet de programme : mettre en valeur la dimension civique de toute organisation considérée comme une entité économique et une entité sociale ; consolider la formation des élèves qui optent pour la série technologique STMG ou qui choisissent l'enseignement de spécialité sciences économiques et sociales en classe de première générale. Le programme est structuré autour de trois thèmes qui rendent compte de la démarche entrepreneuriale et de l'esprit qui la sous-tend : s'engager et entreprendre, de l'intention à la création ; organiser et décider, des objectifs à la réalisation ; évaluer et évoluer, du pilotage aux développements numériques. Les élèves sont initiés à la recherche documentaire et à la manipulation de données chiffrées.

Santé et social

L'enseignement optionnel de santé et social permet aux élèves d'explorer les deux domaines de la santé et du social à l'aune des questions actuelles de société. Le programme, conçu pour encourager une poursuite d'études dans les secteurs médical, médico-social et social, contribue, grâce à une meilleure compréhension des enjeux sociaux, environnementaux et de santé, à la formation civique des élèves.

Sciences de l'ingénieur

L'enseignement optionnel de sciences de l'ingénieur engage les élèves dans la démarche scientifique en leur proposant de participer à des « défis » technologiques nécessitant la réalisation d'expérimentations à caractère scientifique. Le projet de programme est structuré autour de deux thématiques : Les territoires et les produits dits « intelligents » ; L'Humain assisté, réparé, augmenté. Il laisse toutefois la possibilité de s'appuyer

sur d'autres thématiques en rapport avec les grands enjeux du monde contemporain. Les élèves découvrent les relations entre les sciences et les solutions technologiques dans un contexte contraint par des exigences socio-économiques et environnementales.

Sciences et laboratoire

L'enseignement optionnel de sciences et laboratoire aborde les questions que soulèvent aujourd'hui les sciences expérimentales. La démarche de projet et la pratique expérimentale, y compris dans leurs dimensions numériques, y occupent une place centrale. Le programme propose une approche originale des grands thèmes scientifiques (l'atmosphère terrestre ou les utilisations des ressources de la nature, par exemple).

4.2.3. Le cycle terminal (classes de première et terminale) du lycée général

Une nouvelle architecture

L'organisation du lycée général et technologique a évolué pour préparer les élèves au nouveau baccalauréat. Le choix d'enseignements de spécialité (trois en classe de première, deux en classe terminale) s'est substitué, pour les élèves de la voie générale, à l'orientation vers une série. La réforme du baccalauréat et du lycée fait ainsi disparaître les séries L, ES et S qui structuraient le cycle terminal de la voie générale.

Le cycle terminal du lycée général offre trois types d'enseignements :

- des enseignements communs qui composent un large socle de culture commune, humaniste et scientifique ;
- des enseignements de spécialité choisis par les élèves et qui bénéficient d'un volume horaire significatif pour être en prise avec les exigences d'un projet d'études supérieures ;
- des enseignements optionnels qui permettent aux élèves de compléter ou d'approfondir leur parcours.

L'orientation générale des projets de programme

Les enseignements dispensés au cycle terminal du lycée général ont un double objectif : consolider et enrichir la culture générale des élèves pour qu'ils puissent comprendre les enjeux contemporains et former leur jugement de manière à devenir des citoyens éclairés et responsables ; assurer l'acquisition des connaissances, des savoir-faire et des méthodes qui leur permettront de mener avec succès des études supérieures. Les enseignements communs, de spécialité et optionnels participent tous à la réalisation de ces deux objectifs, en permettant aux élèves d'accéder aux savoirs humanistes et scientifiques indispensables, de déterminer leurs ambitions grâce à une spécialisation progressive et de bénéficier d'enseignements qui complètent leur parcours.

Les projets de programme des enseignements communs

Éducation physique et sportive

Au cycle terminal, les acquisitions en éducation physique et sportive s'enrichissent, s'affinent et s'intègrent de plus en plus les unes aux autres. Cette conception intégrative de l'enseignement permet aux élèves de s'engager dans des apprentissages corporels complexes dont la maîtrise suppose d'articuler des ressources de différentes natures (motrices, cognitives, sociales, émotionnelles, etc.).

En classes de première et terminale, les élèves construisent et développent des compétences de diagnostic, de conduite de projet, d'analyse et de régulation de l'activité physique, pour renforcer leur autonomie en s'adonnant à une pratique physique régulière et durable. Grâce à un enseignement adapté, ils sont tous amenés à progresser et à réaliser leurs projets, individuels ou collectifs.

Enseignement moral et civique

Au cycle terminal, l'enseignement moral et civique reconduit les objectifs définis pour la classe de seconde : préparer à l'exercice de la citoyenneté et sensibiliser à la responsabilité individuelle et collective.

En classe de première, l'enseignement porte sur la thématique de la société. En approfondissant l'analyse de la notion de société, après celle de la liberté menée en classe de seconde, les élèves comprennent que leur liberté se construit et s'exerce dans l'espace social et qu'elle est conditionnée par l'ensemble des règles, des codes et des usages qui régissent la vie commune.

Deux questionnements orientent la réflexion : « Comment se manifestent aujourd'hui les fragilités du lien social ? » ; « Quelles sont les nouvelles formes de solidarité et les nouveaux droits ? ». Des objets d'enseignement offrent un contenu précis à l'enseignement : « La prévention du cyberharcèlement », « La remise en cause de la solidarité intergénérationnelle », par exemple. Les élèves sont encouragés à réaliser un projet durant l'année.

En classe terminale, l'enseignement se construit autour de la notion de démocratie. Il s'agit de conduire les élèves à comprendre, respecter et mettre en œuvre les règles de vie démocratiques. Deux questionnements guident la réflexion : « Quels sont les principes et les conditions de la démocratie ? » ; « La démocratie, un avenir à construire dans un monde d'incertitudes ». Un large choix d'objets d'enseignement est proposé : « La démocratie athénienne, la République romaine, un exemple européen de monarchie parlementaire » ; « Tolérance, liberté religieuse, laïcité » ; « L'invention et la transformation de l'État-Providence », etc. Comme dans les classes antérieures, les élèves sont invités à mener un projet.

Enseignement scientifique

L'enseignement scientifique constitue un nouvel enseignement dispensé à tous les élèves du cycle terminal qui préparent un baccalauréat général. Il a un double objectif : consolider les acquis du collège et de la classe de seconde ainsi que la maîtrise des principales notions scientifiques ; construire la culture scientifique dont devrait disposer l'honnête homme du XXI^e siècle. La dimension rationnelle des savoirs et des méthodes scientifiques forme le fil continu de cet enseignement dont l'une des visées est de suivre la lente construction de la vérité scientifique, la logique de la démonstration et de la preuve qui met en échec aussi bien le dogmatisme que le relativisme.

En classe de première, le programme est organisé autour de quatre thèmes d'étude ainsi intitulés : « Une longue histoire de la matière » ; « Le Soleil, notre source d'énergie » ; « La Terre, un astre singulier » ; « Son et musique, porteurs d'information ». À ces objets d'étude s'ajoute un projet expérimental et numérique que l'élève est invité à conduire.

En classe terminale, on approfondit et enrichit les perspectives ouvertes en classe de première. À travers la connaissance et la compréhension des grandes découvertes scientifiques, non seulement celles qui ont marqué l'histoire des sciences et des représentations humaines, mais aussi celles qui témoignent de la vitalité de la recherche contemporaine, le projet de programme permet aux élèves de distinguer ce qui relève du savoir et ce qui appartient au registre du préjugé. Il propose trois thèmes d'étude en prise avec les questions vives de notre époque : « Sciences, climat et société », « Le futur des énergies », « Une histoire du vivant ». Ces thèmes permettent d'aborder les enjeux actuels de l'environnement, du développement durable, de la gestion des ressources et de la préservation de la biodiversité à l'échelle planétaire (cf. le gros plan page 54).

Français

En classe de première, l'enseignement de français poursuit le travail mené en classe de seconde d'amélioration de l'expression écrite et orale des élèves. Les quatre objets d'étude correspondant à quatre formes littéraires (poésie, théâtre, récit, littérature d'idées) sont reconduits et chacun d'eux donne lieu à l'étude d'une œuvre intégrale choisie par le professeur dans une liste définie par un programme limitatif. Ces lectures visent à la préparation des épreuves anticipées de français du baccalauréat et s'accompagnent de la lecture et de l'étude de groupements de textes, de parcours de lecture délimités par périodes, de lectures cursives et personnelles. L'étude des œuvres permet de nourrir une réflexion sur le pouvoir de la littérature et son influence sur l'imaginaire, sur la création artistique, sur l'acte d'écrire ; elle enrichit également la culture littéraire et artistique et joue un rôle déterminant dans la formation de l'esprit, le développement de l'imagination et la formation de la sensibilité.

Histoire-géographie

L'enseignement d'histoire-géographie au cycle terminal reconduit les objectifs visés en classe de seconde : comprendre les évolutions des sociétés et des cultures ; réfléchir sur tous les éléments du passé qui éclairent notre présent.

En histoire, au cycle terminal, l'enseignement assure aux élèves une vision d'ensemble des périodes traitées en mettant en évidence, pour chaque objet d'étude, trois à cinq thèmes. Chaque objet d'étude comporte des « points de passage et d'ouverture » qui permettent d'approfondir l'étude de la période en s'appuyant sur une figure historique, un événement ou un lieu et offrent ainsi aux élèves la possibilité d'un travail en autonomie (recherche documentaire, dossier de recherche, etc.). En classe de première, les élèves étudient le « long XIX^e siècle », de la Révolution française au règlement de la Première Guerre mondiale ; une importance particulière est accordée aux évolutions politiques marquées par une dynamique démocratique en Europe. En classe terminale, le projet de programme porte sur l'affirmation des puissances et les rivalités entre puissances de 1930 au début du XXI^e siècle.

En géographie, l'enseignement dispensé au cycle terminal permet d'étudier les territoires et les acteurs sous l'angle d'une notion-clé afin d'assurer l'acquisition des connaissances et des méthodes d'analyse permettant de comprendre les enjeux du monde contemporain et, plus localement, leurs réalités sur le territoire français. En classe de première, le projet de programme est centré sur les phénomènes de recomposition des espaces de vie et des espaces de production. En classe terminale, les élèves étudient la mondialisation sous l'angle de la généralisation des échanges à l'échelle mondiale, mais aussi sous celui des inégalités qu'elle révèle entre les territoires.

Langues vivantes A et B

L'enseignement commun des langues vivantes permet d'approfondir la connaissance d'autres cultures ; les activités liées à cette dimension culturelle sont renforcées relativement aux activités de réception et de transmission de l'information. Afin de favoriser l'autonomie de l'élève, les projets de programme accordent une place centrale à la recherche documentaire en langues vivantes et recommandent la constitution d'un portfolio numérique qui permet à l'élève de réfléchir à sa propre progression dans les apprentissages.

Au cycle terminal, on réaffirme les principes établis pour la classe de seconde : le projet de programme préconise un enseignement qui articule de manière équilibrée la pratique de l'oral et l'étude de la langue écrite et qui associe étroitement l'étude de la langue et la connaissance de la culture des aires géographiques concernées. À cet égard, la thématique « Gestes fondateurs et mondes en mouvement », déclinée en huit axes d'étude, permet d'explorer la dimension culturelle de la langue.

Philosophie

L'enseignement de la philosophie est dispensé en classe terminale seulement. Il repose sur la formation scolaire antérieure dont il mobilise de nombreux éléments, notamment pour la maîtrise de l'expression, la culture littéraire et artistique, les savoirs scientifiques et la connaissance de l'histoire. Ouvert aux acquis des autres disciplines, il a pour but de former le jugement critique des élèves et de les instruire par l'acquisition d'une culture philosophique initiale. Il vise à développer leur goût pour l'interrogation et leur souci de la vérité, leur aptitude à l'analyse et à l'autonomie de la pensée. Le projet de programme de l'enseignement de la philosophie reprend le principe qui constitue la norme constante et reconnue de la discipline : il propose un programme de notions auxquelles s'adjoint une liste d'auteurs. La proposition ramène à un nombre restreint les notions à analyser et élargit la liste des auteurs susceptibles d'être étudiés.

Les projets de programme des enseignements de spécialité

Enseignements artistiques

Au cycle terminal, les enseignements artistiques de spécialité ont pour principaux objectifs la maîtrise d'une pratique artistique et l'approfondissement des connaissances des élèves dans le champ artistique choisi. Les projets de programme visent particulièrement à donner aux élèves des repères culturels solides et structurants dans le domaine qu'ils étudient, à développer leurs capacités d'analyse des différentes formes artistiques et à les former au contexte de la création contemporaine pour y situer leur propre rapport à l'art. Ils passent également par une pratique artistique ou de médiation approfondie et réfléchie et permettent aux élèves de se préparer à une poursuite d'études dans les domaines des arts et de la culture.

Le Conseil supérieur des programmes a élaboré des projets de programme pour les sept enseignements artistiques, de spécialité, suivants : arts du cirque, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique et théâtre.

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

L'enseignement d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques est une nouveauté au lycée. L'histoire et la géographie forment le point d'ancrage de cet enseignement de spécialité qui analyse des relations entre les États et étudie des institutions nationales et supranationales, leur rôle et leurs missions, notamment diplomatiques, politiques, culturelles, économiques, etc. Ce nouvel enseignement prête une attention particulière à la complexité croissante que manifeste la scène internationale, du fait de la multiplicité des acteurs impliqués et des différentes échelles d'intervention.

Intérêts des États, coopérations choisies ou contraintes, échanges économiques et commerciaux, volonté de développement, extension des domaines de l'exercice du pouvoir ou de la puissance, ces questions appellent de nouvelles problématiques, des perspectives renouvelées, transversales et comparatives dans l'espace comme dans le temps. C'est ce que proposent les projets de programme pour le cycle terminal grâce à l'apport théorique de la science politique, de ses concepts et de ses auteurs, grâce aussi à l'étude des institutions et du droit, grâce enfin à la large place faite aux relations internationales sous l'angle des rapports de force, des relations d'entente et/ou de rivalité entre États, et des situations d'interdépendance.

Des thèmes transversaux en nombre restreint, mettant en évidence les principaux sujets du temps présent, structurent l'enseignement au cycle terminal. En classe de première, une approche transdisciplinaire permet aux élèves de comprendre la complexité des différents objets étudiés : la démocratie, les dynamiques de puissance, l'information et la formation du regard critique notamment à l'ère du numérique, les relations entre État, droit et religions, l'organisation politique du monde et la question des frontières. En classe terminale, l'analyse s'appuyant sur la science politique et les relations internationales est approfondie : les thématiques portent sur les nouveaux espaces à conquérir, les formes de conflits et leur résolution, l'Histoire et les mémoires, la pauvreté et les inégalités dans le monde, l'environnement, entre exploitation et protection. S'appuyant à la fois sur une réflexion théorique et sur des problématiques ciblées, cet enseignement de spécialité accompagne les élèves dans la compréhension d'un monde toujours plus complexe (cf. le gros plan page 55).

Humanités, littérature et philosophie

Le rapprochement entre littérature et philosophie introduit par la nouvelle spécialité humanités, littérature et philosophie souligne les points de convergence et les échanges constants des deux disciplines. Sur les questions classiques qui constituent leur horizon commun de l'Antiquité à nos jours – la parole, le monde et l'altérité, le sujet et l'individu, les crises et les espoirs des XX^e et XXI^e siècles – littérature et philosophie se nourrissent l'une de l'autre. Il s'agit par ailleurs, dès la classe de première, d'offrir une voie originale d'accès à la culture philosophique, distincte de celle que dessine l'enseignement de la philosophie en classe terminale, et de construire une approche de la littérature attentive à la vie des idées, complémentaire de l'étude approfondie d'œuvres intégrales menée dans l'enseignement de français. Cette coopération peut favoriser une double lecture des textes, littéraire et philosophique, aussi fructueuse qu'inédite. Les projets de programme, centrés sur l'étude de textes de référence de différentes époques, s'inscrivent dans la tradition des humanités, afin de donner aux élèves des repères leur permettant de circuler parmi les œuvres et les débats qu'elles ouvrent. Ils proposent une mise en perspective des œuvres et des textes étudiés visant à éclairer les débats du monde contemporain et à préparer les élèves à relever les défis intellectuels du XXI^e siècle. Il s'agit de montrer qu'à l'heure de la culture numérique et des nouvelles technologies, la culture humaniste continue d'offrir une voie d'accès irremplaçable à la compréhension de soi et du monde.

En classe de première, l'étude des pouvoirs de la parole (usages, fonctions, rapport à l'écrit, etc.) est adossée aux périodes antique et médiévale ; la diversité des représentations du monde et des cultures est abordée en lien avec la Renaissance, l'âge classique et les Lumières. En classe terminale, le long XIX^e siècle, des Lumières au début du XX^e siècle, permet d'aborder les enjeux de la connaissance de soi et de l'expression personnelle. Le XX^e siècle est, quant à lui,

abordé sous l'angle des tensions entre tradition et modernité, de la réflexion sur le pouvoir et la violence qu'il peut engendrer, et enfin sur les inquiétudes, mais aussi les espoirs suscités par des technologies nouvelles aux effets mal maîtrisés. Ces grandes questions peuvent être abordées et étudiées au moyen d'une grande variété de textes, des ouvrages fondateurs de la culture humaniste aux auteurs moins connus qui permettent d'apporter un éclairage original (cf. le gros plan page 55).

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

Le Conseil supérieur des programmes a élaboré les projets de programme des quatre enseignements de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères dans le cadre ordinaire de ses travaux sur le nouveau cycle terminal. Le 21 décembre 2018, il a été saisi par le ministre chargé de l'éducation nationale pour concevoir les sept programmes des enseignements de spécialité de langues, littératures et cultures régionales (basque, breton, catalan, corse, créole, occitan-langue d'oc et tahitien) pour les classes de première et terminale générales.

En classe de première comme en classe terminale, les enseignements de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales dotent les élèves de repères culturels structurés relatifs aux aires linguistiques et culturelles concernées et leur permettent d'acquérir des méthodes propices à la poursuite d'études supérieures, notamment par le travail de recherche documentaire. Les projets de programme mettent l'accent sur l'étude approfondie de la langue ainsi que sur la pratique de la lecture dont celle d'œuvres intégrales. Si les finalités et l'architecture sont communes aux quatre langues vivantes étrangères proposées (allemand, anglais, espagnol et italien) et aux sept langues vivantes régionales (basque, breton, catalan, corse, créole, occitan-langue d'oc et tahitien) les thématiques (deux en classe de première, trois en classe terminale) et les axes d'études sont spécifiques à chaque langue étudiée.

Littératures, langues et cultures de l'Antiquité

L'enseignement de spécialité de littératures, langues et cultures de l'Antiquité poursuit et approfondit l'enseignement optionnel de langues et cultures de l'Antiquité de la classe de seconde. Il reconduit le choix de la confrontation des mondes antique, moderne et contemporain.

En classe de première, sont étudiées les réalités et les représentations fictionnelles de la cité, la question de la justice, de la loi et de la responsabilité, les conceptions et images de l'amour. L'enseignement de spécialité se caractérise par son orientation particulièrement littéraire, fondée sur l'étude approfondie d'œuvres intégrales et sur une pratique réfléchie de la traduction.

En classe terminale, le programme porte sur les thèmes suivants : le monde et le destin, le savoir et la croyance. Ces thèmes, en nombre réduit, s'accompagnent d'un programme limitatif associant deux œuvres intégrales, l'une antique, l'autre médiévale, moderne ou contemporaine, qui font l'objet d'une étude permettant de les confronter.

Mathématiques

L'enseignement de spécialité de mathématiques définit un ensemble de savoirs fondamentaux, réaliste et ambitieux, qui s'appuie sur le programme de la classe de seconde en réactivant les notions déjà étudiées et en le complétant par l'étude de nouvelles notions.

En classe de première, les contenus proposés permettent aux élèves de renforcer et d'approfondir l'étude des domaines constitutifs de la discipline : l'algèbre, l'analyse, la géométrie, les probabilités et la statistique, l'algorithmique et la programmation. En classe terminale, le programme porte sur les mêmes parties et permet ainsi de consolider les acquis de l'enseignement dispensé en classe de première. Les interactions avec d'autres enseignements de spécialité tels que celui de physique-chimie, de sciences de la vie et de la Terre, de sciences de l'ingénieur, de sciences économiques et sociales, de numérique et sciences informatiques sont soulignées et valorisées par l'introduction de nouvelles notions propices à la contextualisation (cf. le gros plan page 55).

Numériques et sciences informatiques

Le nouvel enseignement de spécialité de numérique et sciences informatiques (NSI) prolonge, au cycle terminal, les enseignements d'informatique dispensés à l'école primaire, au collège dans le cadre des enseignements de mathématiques et de technologie, et en classe de seconde, notamment dans le cadre du nouvel enseignement commun de sciences numériques et technologie. Le projet de programme porte une ambition scientifique élevée : il s'appuie sur les concepts fondamentaux de l'informatique (données, algorithmes, langage, machine) et appréhende l'histoire des notions, l'évolution des outils et les enjeux de la recherche contemporaine. Cette combinaison entre les approches scientifiques, technologiques, culturelles, sociétales et éthiques sensibilise les élèves aux évolutions technologiques et professionnelles d'une société dans laquelle le numérique se généralise.

En classe de première, la mise en œuvre de ce nouvel enseignement de spécialité est l'occasion de mettre les élèves en activité pour qu'ils développent des compétences transversales (autonomie, initiative, créativité, capacité à travailler en groupe, argumentation, etc.). En classe terminale, la démarche de projet est fondamentale : un volume horaire important est en effet dévolu à la conception de projets qui peuvent porter sur des problématiques issues d'autres disciplines (cf. le gros plan page 56).

Physique-chimie

L'enseignement de spécialité de physique-chimie dispensé au cycle terminal est structuré autour de quatre grands thèmes : « Constitution et transformation de la matière », « Mouvement et interactions », « L'énergie : conversions et transferts » et « Ondes et signaux ». L'étude de ces thèmes prolonge et consolide les acquis de la classe de seconde. Elle se déploie, à chaque niveau, d'une manière spiralaire pour approfondir la compréhension des concepts et des modèles introduits les années précédentes et pour fournir des connaissances solides aux élèves désireux de poursuivre des études supérieures scientifiques.

En classe de première, le projet de programme fait une place importante aux concepts. Cependant, les domaines d'application choisis (« Le son et sa perception », « Vision et images », « Synthèse de molécules naturelles », etc.) soulignent le caractère concret, vivant et actuel des concepts de la physique et de la chimie. En classe terminale, l'étude de ces thèmes est approfondie notamment par la mise en œuvre d'une modélisation mathématique plus complexe. L'enseignement permet ainsi d'envisager les questions relatives aux enjeux énergétiques, au climat et à l'utilisation des ressources naturelles, et présente de nombreuses interactions avec les thèmes étudiés en enseignement scientifique.

Sciences de la vie et de la Terre

L'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre propose d'examiner les thématiques majeures de l'enseignement sous l'angle des défis auxquels l'humanité est confrontée au XXI^e siècle. Il vise l'acquisition d'une culture scientifique solide, nécessaire pour comprendre le monde. Les projets de programme du cycle terminal reprennent les trois thématiques étudiées en classe de seconde : « La Terre, la vie et l'évolution du vivant », « Les enjeux contemporains de la planète » et « Le corps humain et la santé ». Ces thématiques permettent une mise en synergie des concepts de la biologie et de la géologie ; au cycle terminal, les élèves appréhendent des systèmes biologiques et géologiques plus complexes.

En classe de première, l'étude des écosystèmes et services environnementaux donne aux élèves une vision systémique des phénomènes biologiques et géologiques qui témoignent de la biodiversité et permettent les activités essentielles pour l'humanité. L'étude de la dynamique interne de la Terre montre comment les méthodes et techniques de la géologie permettent de comprendre le fonctionnement interne de la Terre. Enfin, l'étude de l'immunité humaine, traditionnellement menée en classe terminale, est adaptée et ajustée pour permettre aux élèves d'appréhender un système physiologique dans sa totalité ainsi que les applications pratiques en santé humaine qu'il rend possibles.

En classe terminale, le projet de programme mobilise les notions déjà acquises pour comprendre des concepts plus ambitieux. Il propose des interactions avec d'autres enseignements et assure une cohérence des apprentissages scientifiques. Ainsi, l'étude de la dynamique interne de la Terre est approfondie pour consolider, notamment, des approches en géologie historique qui font écho à ce qui est envisagé, par exemple, dans l'enseignement scientifique.

Sciences de l'ingénieur

L'enseignement de spécialité de sciences de l'ingénieur dispensé au cycle terminal forme les élèves à la démarche scientifique en développant leurs capacités d'observation, d'élaboration d'hypothèses, de modélisation et d'analyse critique. Les contenus proposés permettent d'aborder les notions scientifiques et technologiques de la mécanique, de l'électricité, de l'informatique et du numérique. La conduite d'un projet permet aux élèves d'imaginer et de matérialiser, sous la forme d'un défi, une solution à une problématique du type de celles que rencontre un ingénieur.

En classe terminale, les élèves qui suivent l'enseignement de spécialité de sciences de l'ingénieur bénéficient d'un enseignement de deux heures de sciences physiques. Le projet de programme de cet enseignement complémentaire est structuré autour de trois thématiques : « Mouvement et interactions », « L'énergie : conversions et transferts » et « Ondes et signaux ». Les élèves acquièrent ainsi les savoirs fondamentaux nécessaires à la pratique des sciences de l'ingénieur. Ils se préparent dans les meilleures conditions à une poursuite d'études supérieures tournée, notamment, vers l'ingénierie (cf. le gros plan page 57).

Sciences économiques et sociales

Au cycle terminal, l'enseignement des sciences économiques et sociales s'inscrit dans une logique d'approfondissement et de complexification progressive. Dans cette perspective, l'approche disciplinaire proposée permet aux élèves de s'approprier les bases de chaque discipline avant que les différents

regards ne se croisent sur des objets d'étude communs. Le projet de programme valorise des compétences transversales, qui doivent être maîtrisées par les élèves à la fin du cycle, telles la construction d'une problématique économique et sociale et la capacité à rédiger une dissertation.

Le programme de la classe de première renforce la maîtrise des concepts fondamentaux de l'économie, de la sociologie et des sciences politiques, et approfondit la connaissance des grands enjeux économiques, sociologiques et politiques de nos sociétés modernes, ouvre à des choix éclairés pour l'orientation et la poursuite d'études. Un travail interdisciplinaire mené en classe terminale enrichit l'étude de phénomènes complexes appréhendés dans leur ancrage historique et géographique.

Cet enseignement de spécialité met particulièrement l'accent sur certaines compétences très attendues dans l'enseignement supérieur : la maîtrise de l'argumentation et de la conceptualisation, la rigueur du raisonnement, l'autonomie de pensée et d'organisation, la possession d'une solide culture générale, la curiosité pour les questions de société, etc. Il ouvre, après l'obtention du baccalauréat, une large palette de cursus (cf. le gros plan page 56).

Les projets de programme des enseignements optionnels

Les enseignements optionnels permettent aux élèves de compléter leur formation en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs projets de poursuite d'études.

En classe de première, les élèves peuvent suivre un enseignement optionnel en choisissant parmi les enseignements artistiques, l'éducation physique et sportive, les langues et cultures de l'Antiquité et une troisième langue vivante, étrangère ou régionale (LVC).

En classe terminale, les élèves peuvent suivre un deuxième enseignement optionnel choisi parmi les enseignements suivants : mathématiques complémentaires (quand ils ont abandonné à la fin de la classe de première l'enseignement de spécialité de mathématiques), mathématiques

expertes (quand ils souhaitent approfondir l'enseignement de spécialité de mathématiques qu'ils suivent en classe terminale) et droit et grands enjeux du monde contemporain.

Enseignements artistiques

Les enseignements artistiques optionnels du cycle terminal s'inscrivent dans la perspective tracée par les enseignements artistiques optionnels de la classe de seconde.

Ils sont centrés sur la pratique expressive de création ou d'interprétation à laquelle ils associent l'acquisition de connaissances sur les techniques, les œuvres et leur histoire. Les projets de programme visent à construire une approche réfléchie de la vie artistique passée et présente.

Pour le cycle terminal de la voie générale du lycée, le Conseil supérieur des programmes a élaboré des propositions de programme pour les sept enseignements artistiques optionnels suivants : arts du cirque, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique et théâtre.

Éducation physique et sportive

Au cycle terminal, l'enseignement optionnel d'éducation physique et sportive implique l'élève dans la pratique d'au moins deux pratiques physiques, sportives et artistiques (PPSA), l'une des deux étant obligatoirement différente de celles qui servent de support à l'enseignement commun durant les trois années de lycée.

En classe de première, l'élève conduit un projet (en binôme, en groupe ou en classe entière) qui peut prendre la forme de l'organisation d'un raid nature, d'un spectacle, d'une action caritative ou humanitaire, etc. En classe terminale, il réalise un dossier qui fera l'objet d'une soutenance orale. Le dossier croise un thème d'étude et des pratiques physiques, sportives et artistiques. Il prend appui sur au moins une science (physiologie, anatomie, physique, biomécanique, psychologie, anthropologie, sociologie, économie, gestion, marketing, histoire) qui permet d'expliquer des phénomènes en lien avec le sport, le corps, la motricité, l'exercice physique, les institutions sportives. Il peut aussi s'appuyer sur une technologie liée

au numérique (films et montage vidéo, usage de tablettes, élaboration de diaporamas, outils informatiques, etc.), aux matériaux et outils utilisés dans les PPSA, à l'évolution des techniques corporelles et sportives, etc.

Langues et cultures de l'Antiquité

L'enseignement optionnel de Langues et cultures de l'Antiquité du cycle terminal vise à approfondir la connaissance des langues anciennes (le latin et/ou le grec) et des cultures antiques d'élèves qui souhaitent conforter des acquis du collège, de l'enseignement optionnel de la classe de seconde, et compléter leur formation littéraire et historique. Cet enseignement reconduit le choix de la confrontation des mondes antique, moderne et contemporain. En classe de première, il aborde les conceptions de la citoyenneté, le rôle dévolu aux dieux et au sacré, ainsi que les représentations des genres masculin et féminin dans la mythologie et dans la société. En classe terminale, il favorise les convergences avec de nombreux enseignements et noue particulièrement des échanges avec les enseignements scientifiques par le biais de certaines thématiques abordées : les interrogations mythologiques, philosophiques et scientifiques sur l'univers et sur la nature ; l'histoire et les représentations des techniques, etc.

Langues vivantes C (étrangères ou régionales)

L'enseignement optionnel de la langue vivante C est fondé sur les mêmes principes que ceux établis pour les langues vivantes A et B. S'agissant d'un enseignement choisi par les élèves, les projets de programme recommandent une prise en compte plus importante de leur motivation par la mise en place d'activités variées et nourries d'un contenu culturel riche.

Droit et grands enjeux du monde contemporain

Proposé désormais à tous les élèves de la classe terminale de la voie générale du lycée, l'enseignement de droit et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC) montre la place du droit, sous toutes ses formes, dans les grands débats contemporains. Le projet de programme

est organisé autour de quatre grands axes de réflexion : la consécration de grands principes qui ont vocation à protéger la société et les individus ; l'encadrement et la régulation de la vie sociale et économique ; les réponses à des problèmes nouveaux suscités par les technologies numériques et les progrès scientifiques ; le périmètre des entités protégées par les droits et libertés. Ces axes comportent des thèmes d'étude : « Liberté, égalité, fraternité » ; « Personne et famille » ; « Création et technologies numériques » ; « De nouveaux bénéficiaires de droits ? ». L'approche des thèmes retenus s'accompagne d'une présentation des « sources » du droit, c'est-à-dire des différents types de normes juridiques : Constitution, Loi, décret, arrêté, ordonnance, jurisprudence, organisation juridictionnelle, Union européenne, internationalisation du droit, etc.

Mathématiques complémentaires

L'enseignement optionnel de mathématiques complémentaires permet aux élèves qui ne suivent plus en classe terminale l'enseignement de spécialité de mathématiques de consolider les connaissances nécessaires aux études supérieures de médecine, d'économie ou de sciences sociales. Le projet de programme propose un large spectre d'entrées thématiques où les concepts mathématiques sont mis en situation dans divers champs disciplinaires : dynamique de populations, distribution des richesses, efficacité d'un test de dépistage, graphes, etc. Les compétences de modélisation et de communication sont particulièrement mises en valeur, mais toutes les compétences mathématiques sont mobilisées, notamment le raisonnement et la capacité à construire une démonstration.

Mathématiques expertes

L'enseignement optionnel de mathématiques expertes s'adresse aux élèves qui suivent, en classe terminale, l'enseignement de spécialité de mathématiques. Il propose d'aborder de façon approfondie d'autres champs d'études que ceux proposés par l'enseignement de spécialité afin

de répondre aux exigences d'une poursuite d'études dans des formations où les mathématiques occupent une place prépondérante. Il est structuré autour de trois thèmes : les nombres complexes, vus comme objets algébriques et géométriques ; l'arithmétique des entiers, illustrée par des applications variées (tests de divisibilité, équations diophantiennes, problèmes de chiffrement) ; les notions de graphes et de matrices en soulignant l'intérêt de les appliquer à d'autres disciplines, notamment les sciences économiques et sociales, les sciences de la vie et de la Terre, la physique-chimie et l'informatique.

4.2.4. Le cycle terminal (classes de première et terminale) du lycée technologique

Des séries conservées, des enseignements technologiques remaniés

La réforme du baccalauréat ne contraint pas la voie technologique à instaurer une nouvelle architecture pour son cycle terminal. En conservant ses séries, la voie technologique ne subit pas, en effet, le bouleversement que connaît le cycle terminal de la voie générale du lycée. Elle doit toutefois, pour s'inscrire dans le cadre défini par le nouveau baccalauréat qui s'appliquera à la session 2021 de l'examen, modifier la structure des enseignements technologiques dispensés au cycle terminal et reconsidérer leur contenu, de telle sorte que les enseignements spécifiques à chaque série technologique dispensés en classe de première puissent se retrouver, au gré de fusions ou de reconfigurations, dans deux enseignements de spécialité qui seront évalués aux épreuves terminales de l'examen du baccalauréat, au même titre que l'enseignement de philosophie et l'épreuve orale terminale.

Des adaptations à la réforme du baccalauréat sont donc nécessaires. Elles peuvent avoir une incidence sur la quotité horaire dévolue à certains enseignements ou sur le libellé de tel ou tel enseignement. Ainsi, bien que parfois récemment rénovés, la majorité des enseignements dispensés dans la voie technologique ont été ajustés.

Huit séries, qui abordent chacune des domaines spécifiques, composent la voie technologique du lycée : la série STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) ; la série STL (sciences et technologies de laboratoire) ; la série STMG (sciences et technologies du management et de la gestion) ; la série ST2S (sciences et technologies de la santé et du social) ; la série STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) ; la série STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) ; la série S2TMD (sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse) ; la série STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) offerte seulement dans les lycées dépendant du ministère de l'Agriculture.

La série STHR, qui remplace depuis 2015 l'ancienne série « Hôtellerie », est choisie par les élèves qui se destinent aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration dès la classe de seconde. La série S2TMD remplace, depuis la rentrée scolaire 2019, la série TMD qui n'a été rénovée qu'à la marge depuis sa création en 1977. Dorénavant, les élèves qui choisissent cette série ne le feront qu'à partir de la classe de première. Ils pourront toutefois suivre en classe de seconde générale et technologique un enseignement optionnel spécifique, de six heures par semaine, de culture et pratique artistiques.

Toutes les séries technologiques proposent :

- des **enseignements communs**, à toutes les séries technologiques ou à la voie générale et technologique du lycée, qui offrent aux élèves la culture humaniste et scientifique indispensable à la compréhension des grands enjeux du monde contemporain (éducation physique et sportive, enseignement moral et civique, français, histoire-géographie, langues vivantes, mathématiques, philosophie) ;
- des **enseignements scientifiques et technologiques** spécifiques à la série ;
- un **enseignement technologique en langue vivante (ETLV)** qui est assuré par le professeur de la langue vivante A et le professeur de la spécialité de sciences et technologies concernée (cf. le gros plan page 57) ;

- des **enseignements optionnels**, qui permettent à chaque lycéen de compléter son parcours en fonction de ses goûts et de ses ambitions.

L'orientation générale des projets de programme

Les programmes d'enseignement définissent les connaissances essentielles, les compétences et les méthodes que les élèves doivent acquérir pour préparer leurs études supérieures puis leur entrée dans la vie professionnelle. Ceux qui ont été conçus pour les élèves de la voie technologique ne dérogent pas à cette définition et ne sont pas, du point de vue de leurs finalités, différents de ceux qui sont destinés aux élèves de la voie générale. Il s'agit, en effet, d'élever le niveau d'exigence concernant la maîtrise des connaissances fondamentales et générales, et d'approfondir l'investigation des spécialités technologiques pour que tous les détenteurs d'un baccalauréat technologique puissent trouver, dans l'enseignement supérieur, une formation en cohérence avec leur parcours scolaire et y suivre un cursus promis à la réussite.

Tous les élèves de la voie technologique ont vocation à poursuivre des études supérieures. Grâce à des enseignements généraux, scientifiques et technologiques consolidés, il s'agit de les préparer à l'enseignement supérieur technologique, d'abord en Section de technicien supérieur (STS) ou en Institut universitaire de technologie (IUT), mais aussi dans les classes préparatoires aux grandes écoles accessibles aux titulaires d'un baccalauréat technologique. Ces cursus peuvent se prolonger par des formations plus approfondies (licences et masters professionnels) ou conduire directement à une insertion dans la vie professionnelle.

Les projets de programme des enseignements communs

Éducation physique et sportive

Le même programme guide l'enseignement d'éducation physique et sportive dans les voies générale et technologique. Au cycle terminal, les acquisitions s'enrichissent, s'affinent et s'intègrent

les unes aux autres pour que les élèves s'engagent dans des apprentissages corporels complexes dont la maîtrise suppose d'articuler des ressources de différentes natures (motrices, cognitives, sociales, émotionnelles, etc.). En classes de première et terminale, les élèves construisent et développent des compétences de diagnostic, de conduite de projet, d'analyse et de régulation de l'activité physique, pour renforcer leur autonomie en s'adonnant à une pratique physique régulière et durable. Grâce à un enseignement adapté, ils sont tous amenés à progresser et à réaliser leurs projets, individuels ou collectifs.

Enseignement moral et civique

L'enseignement moral et civique dispensé au cycle terminal de la voie technologique est identique à celui dispensé au cycle terminal de la voie générale ; il bénéficie du même volume horaire annuel. Il reconduit les objectifs définis pour la classe de seconde : préparer à l'exercice de la citoyenneté, sensibiliser à la responsabilité individuelle et collective, transmettre les valeurs de la République et les faire partager.

En classe de première, l'enseignement porte sur la thématique de la société. En approfondissant l'analyse de la notion de société, les élèves comprennent que leur liberté se construit et s'exerce dans l'espace social et qu'elle est conditionnée par l'ensemble des règles, des codes et des usages qui régissent la vie commune. Deux questionnements orientent la réflexion : « Comment se manifestent aujourd'hui les fragilités du lien social ? » ; « Quelles sont les nouvelles formes de solidarité et les nouveaux droits ? ». Des objets d'enseignement offrent un contenu précis à l'enseignement : « La prévention du cyber-harcèlement », « La remise en cause de la solidarité intergénérationnelle », par exemple. Les élèves sont encouragés à réaliser un projet durant l'année.

En classe terminale, l'enseignement se construit autour de la notion de démocratie. Il s'agit de conduire les élèves à comprendre, respecter et mettre en œuvre les règles de vie démocratiques. Deux questionnements

guident la réflexion : « Quels sont les principes et les conditions de la démocratie ? » ; « La démocratie, un avenir à construire dans un monde d'incertitudes ». Un large choix d'objets d'enseignement est proposé : « La démocratie athénienne, la République romaine, un exemple européen de monarchie parlementaire » ; « Tolérance, liberté religieuse, laïcité » ; « L'invention et la transformation de l'État-Providence », etc. Comme dans les classes antérieures, les élèves sont invités à mener un projet.

Français

Le projet de programme de français de la voie technologique est le même que celui de la voie générale : il fait une place centrale à la maîtrise de la langue aux côtés de l'étude de la littérature. Il permet de consolider les connaissances acquises au collège pour favoriser la compréhension des textes et l'amélioration de l'expression orale et écrite. L'enseignement de français développe les capacités de lecture des élèves, enrichit leur culture littéraire et artistique ; il joue un rôle déterminant dans la formation de l'esprit, le développement de l'imagination et l'éducation de la sensibilité. Comme en voie générale, le projet de programme de la voie technologique aborde quatre objets d'étude – théâtre, poésie, récit et littérature d'idées – et préconise l'étude d'œuvres intégrales, de groupements de textes, de parcours de lecture adossés à des repères chronologiques précis, ainsi que des lectures cursives et personnelles.

Le programme limitatif d'œuvres intégrales proposé dans le cadre des épreuves anticipées du baccalauréat est adapté au volume horaire dévolu à l'enseignement du français en première technologique. Les épreuves du baccalauréat de français technologique proposent des exercices différents de ceux proposés pour le baccalauréat général.

Histoire-géographie

Le projet de programme d'histoire-géographie du cycle terminal de la voie technologique couvre les mêmes périodes et aborde les mêmes notions que celui de la voie générale. En s'appuyant sur les méthodes spécifiques

à l'histoire et à la géographie, il propose aux élèves une réflexion sur les choix, les acteurs, les événements et les circonstances du passé et du présent qui influent sur le monde d'aujourd'hui. En voie technologique, on privilégie l'étude de questions circonscrites et des études de cas afin de favoriser une approche concrète des objets d'étude et un travail autonome des élèves.

En classe de première, les élèves étudient, en histoire, le « long XIX^e siècle », de la Révolution française au règlement de la Première Guerre mondiale ; en géographie, ils étudient les recompositions des espaces de vie et des espaces de production.

En classe terminale, le projet de programme porte sur l'affirmation des puissances et leurs rivalités de 1930 au début du XXI^e siècle. En géographie, les élèves étudient la généralisation des échanges à l'échelle mondiale et les inégalités entre territoires qu'elle révèle.

Langues vivantes A et B

Les élèves de la voie technologique bénéficient du même enseignement de langues vivantes que ceux de la voie générale. Les contenus sont adaptés au volume horaire et aux modalités particulières d'enseignement prévus pour la voie technologique. Le projet de programme pour le cycle terminal, commun aux deux voies, réaffirme les principes établis pour la classe de seconde : il préconise un enseignement qui articule de manière équilibrée la pratique de l'oral et l'étude de la langue écrite, et qui associe étroitement l'étude de la langue et la connaissance de la culture des aires géographiques concernées. À cet égard, la thématique « Gestes fondateurs et mondes en mouvement », déclinée en huit axes d'étude, permet d'explorer la dimension culturelle de la langue.

Mathématiques

L'enseignement de mathématiques en classe de première permet de consolider et d'élargir les acquis du collège et de la classe de seconde afin de poursuivre l'acquisition d'une culture mathématique nécessaire pour évoluer dans un environnement numérique où les données et les graphiques

sont omniprésents. Le programme est structuré autour de l'analyse, des statistiques et probabilités, de l'algorithmique et d'un module transversal « Automatismes » qui développe des compétences utiles en situation de résolution de problèmes. Les élèves de la série STD2A n'abordent pas l'algorithmique, qui laisse place à un enseignement de géométrie plus adapté à leurs besoins.

En classe terminale, l'enseignement de mathématiques est structuré de manière identique à celui de la classe de première. Les notions abordées permettent de se familiariser avec celles qui seront étudiées dans l'enseignement supérieur (fonctions exponentielles, fonction logarithme décimal, probabilités conditionnelles, variables aléatoires, etc.). Pour compléter l'enseignement, sont proposés des thèmes d'études favorisant la modélisation ou la simulation, tout en mobilisant des contenus et des capacités figurant au programme : optimisation linéaire et régionalisation du plan ; méthode de Monté Carlo ; simulation de marches aléatoires ; initiation aux graphes (cf. le gros plan page 57).

Philosophie

L'enseignement de la philosophie est dispensé dans toutes les classes terminales des voies générale et technologique du lycée. Il repose sur la formation scolaire antérieure dont il mobilise de nombreux éléments, notamment pour la maîtrise de l'expression, la culture littéraire et artistique, les savoirs scientifiques et la connaissance de l'histoire. Ouvert aux acquis des autres disciplines, il a pour but de former le jugement critique des élèves et de les instruire par l'acquisition d'une culture philosophique initiale. Il vise à développer leur goût pour l'interrogation et leur souci de la vérité, leur aptitude à l'analyse et à l'autonomie de la pensée. Le projet de programme de l'enseignement de la philosophie reprend le principe qui constitue la norme constante et reconnue de la discipline : il propose un programme de notions auxquelles s'adjoint une liste d'auteurs. La proposition formulée par le Conseil pour les séries technologiques réduit de manière significative le nombre

des notions à analyser (sept notions), pour s'adapter au volume horaire dévolu à l'enseignement de la philosophie dans la voie technologique. Comme pour la voie générale, elle élargit la liste des auteurs susceptibles d'être étudiés.

Les projets de programme des enseignements spécifiques à chaque série

Les projets de programme des enseignements spécifiques à chacune des séries technologiques ont une visée commune : susciter la créativité des élèves et les encourager à mettre en œuvre des démarches expérimentales. Leur but est de donner une dimension concrète et pratique aux apprentissages et de souligner la dimension scientifique des enseignements technologiques.

Pour la série ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social)

Au cycle terminal, les enseignements scientifiques et technologiques de la série ST2S visent la construction d'une approche systémique des questions sanitaires et sociales pour permettre aux élèves d'en comprendre les enjeux. Les réponses apportées par les politiques publiques ainsi que les dispositifs mis en place par les institutions sanitaires et sociales sont également étudiés.

L'utilisation de l'outil numérique (logiciels, applications, bases de données, ressources numériques du secteur sanitaire et social) est intégrée tout au long des deux années. L'enseignement technologique en langue vivante étrangère (ETLV) contribue à renforcer l'ouverture sur l'Europe et sur l'international. Il s'agit de construire une progression vers une spécialisation dans l'enseignement supérieur pouvant mener à l'insertion professionnelle dans les domaines de la santé, du social ou du médico-social.

En classe de première, trois enseignements de spécialité sont proposés : sciences et techniques sanitaires et sociales ; biologie, physiopathologie humaines ; physique-chimie pour la santé.

Sciences et techniques sanitaires et sociales

Le projet de programme de sciences et techniques sanitaires et sociales propose d'étudier des situations d'actualité sanitaire ou sociale afin d'en comprendre les enjeux. Il aborde l'action des politiques publiques dans les domaines de la santé et du social, le rôle des institutions qui portent ces politiques et leur application dans le cadre de dispositifs spécifiques.

Biologie et physiopathologie humaines

L'enseignement de biologie et physiopathologie humaines envisage l'organisme humain dans sa complexité et permet de comprendre son fonctionnement intégré. L'étude des grandes fonctions, caractéristique de la formation en biologie humaine, fait l'objet d'une approche spécifique et contextualisée, notamment par l'étude de certaines pathologies.

Physique-chimie pour la santé

En classe de première, le programme de physique-chimie pour la santé propose l'étude de trois thèmes : « Prévenir et sécuriser » ; « Analyser et diagnostiquer » ; « Faire des choix autonomes et responsables ».

En classe terminale, les deux enseignements de physique-chimie pour la santé et de biologie-physiopathologie humaines dispensés en classe de première sont fusionnés dans un seul enseignement de chimie-biologie-physiopathologie humaines. Cet enseignement, et celui de sciences et techniques sanitaires et sociales, constituent les deux enseignements de spécialité évalués, dans le cadre des épreuves terminales, à l'examen du baccalauréat.

Chimie-biologie et physiopathologie humaines

Le programme s'appuie sur trois grands domaines d'étude, le vivant, la santé et l'environnement, qui permettent d'aborder les champs de la santé et du social. Il privilégie une mise en perspective des apprentissages par l'approche des grandes questions d'actualité.

Sciences et techniques sanitaires et sociales

Le programme approfondit, en classe terminale, celui de la classe de première avec l'étude de l'action des politiques publiques dans les domaines de la santé et du social, du rôle des institutions qui portent ces politiques et de leur mise en application par des dispositifs spécifiques. Il poursuit l'analyse des situations d'actualité sanitaire ou sociale afin d'en comprendre les enjeux.

Pour la série STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués)

Le cycle terminal de la série STD2A construit une progression vers une spécialisation dans l'enseignement supérieur pouvant mener à l'insertion professionnelle dans le domaine du design ou dans les métiers d'art. Concernant la démarche de création et de conception en design et métiers d'art, l'approche par micro-projet est privilégiée pour les deux années du cycle terminal. Les propositions de programme visent à développer des compétences d'analyse, de conception, de création et de communication propres aux domaines du design et des métiers d'art, permettant ainsi aux élèves d'intégrer les secteurs professionnels des métiers d'art et ceux de la conception et de la création (graphique, d'espace, en mode et textiles, de biens et de services).

En classe de première, trois spécialités structurent l'enseignement de Sciences et technologies du design et des arts appliqués.

Design et métiers d'art

Le projet de programme vise à développer les connaissances et les compétences nécessaires dans les domaines du design et des métiers d'art : le sens de la créativité et le goût de l'innovation ; la capacité à travailler avec des spécialistes d'autres champs disciplinaires (architecture, technologie, marketing, économie, etc.) ; la connaissance des matériaux (usages et propriétés) ; la maîtrise du dessin et d'outils traditionnels et numériques de représentation, d'expression et de communication. Cet enseignement permet d'acquérir une solide culture générale artistique et technologique ; il porte

une attention particulière au développement durable dans les différentes formes de création.

Outils et langages numériques

L'enseignement outils et langages numériques a pour objectif de développer un ensemble de connaissances et de pratiques grâce auxquelles l'élève appréhende le potentiel et les enjeux du numérique dans ses futures activités de concepteur-créateur. Il permet également d'apprécier, de manière critique, les intérêts et les limites du numérique, et d'exercer une veille permanente sur ses évolutions.

Physique-chimie

En série STD2A, l'enseignement de physique-chimie est spécifique à la classe de première, il est structuré autour de deux thématiques : « Connaître et transformer les matériaux » et « Voir et faire voir des objets ». Les contenus de ces deux thématiques permettent d'établir des liens étroits avec les autres enseignements dispensés, notamment avec les enseignements spécifiques de cette série en classe de première, « Design et métiers d'art » et « Outils et langages numériques ». La première de ces thématiques, dont le volume horaire représente environ 60% du volume horaire annuel, prépare tout particulièrement à l'une des poursuites d'étude majeure des élèves de la série STD2A : le diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE). En effet, parmi les enseignements dispensés en DNMADE, le module « technologies et matériaux » invite à traiter les « propriétés physiques ou chimiques des systèmes mis en œuvre », les « matériaux traditionnels et industriels contemporains et leur mise en perspective de gestes et techniques traditionnels », ainsi que les « procédés de conception, de fabrication et de transformation, les matériaux innovants ». La seconde thématique (« Voir et faire voir des objets ») vise l'acquisition de connaissances et le développement de capacités transverses utiles aux métiers du design et aux métiers d'art. La mise en œuvre de l'enseignement est aussi l'occasion d'aborder des questions mettant en jeu la responsabilité individuelle et collective, la sécurité pour soi et pour autrui, l'éducation à l'environnement et au développement durable.

En classe terminale, l'enseignement de design et métiers d'art se décline en deux enseignements complémentaires : Analyse et méthodes en design et Conception et création en design et métiers d'art.

Si l'enseignement de Conception et création en design et métiers d'art vise l'acquisition de compétences expérimentales et pratiques, l'enseignement d'Analyse et méthode en design a pour objectif l'acquisition de compétences analytiques et argumentatives. Ces deux enseignements s'appuient sur les quatre compétences majeures que constituent la pratique du dessin, l'utilisation d'outils numériques et l'observation du présent comme levier d'innovation et l'enseignement technologique en langue vivante.

Pour la série STHR (Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)

Le diplôme du baccalauréat technologique Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) se prépare à partir de la classe de seconde, dans le cadre d'une classe de seconde spécifique. Les programmes des enseignements scientifiques et technologiques de la série STHR ont été récemment rénovés. Seul le programme de mathématiques pour la classe de seconde spécifique STHR a fait l'objet d'un réajustement pour ménager une cohérence et une continuité avec le projet de programme de l'enseignement des mathématiques commun, en classe de première, à toutes les séries technologiques.

Mathématiques

Le projet de programme de mathématiques destiné aux élèves de seconde de la série Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) conforte l'acquisition des fondamentaux d'une culture mathématique indispensable au quotidien ainsi que les bases en mathématiques nécessaires à la formation suivie au lycée. Il est organisé en trois parties thématiques (fonctions ; géométrie ; statistiques et probabilités) et deux parties transversales (vocabulaire ensembliste et logique ; algorithmique et programmation). Des exemples

de supports interdisciplinaires sont indiqués par des liens avec les autres enseignements dispensés dans la série : les sciences, l'économie et la gestion hôtelière, les sciences et technologies du service et les sciences et technologies culinaires.

Pour la série STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)

Les enseignements scientifiques et technologiques dispensés au cycle terminal de la série STI2D s'inscrivent pleinement dans la logique pluridisciplinaire STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics) constituée des quatre domaines de connaissances et de savoir-faire au centre des sociétés technologiquement avancées. Ils favorisent, par le lien étroit qu'ils établissent entre les technologies et les sciences, la poursuite d'études. Ils sont, plus qu'ailleurs, conçus selon une logique interdisciplinaire et collaborative ; ils s'adosent à un corpus de connaissances transversales liées aux trois domaines de la matière, de l'énergie et de l'information. Ces enseignements font un usage éclairé et responsable du numérique dont l'intégration est nécessaire et participe à l'innovation.

En classe de première, les élèves sont initiés à la démarche de projet de « conception – réalisation » qui prend la forme de défis. Trois enseignements de spécialité sont proposés : innovation technologique ; ingénierie et développement durable ; physique-chimie et mathématiques.

Innovation technologique

L'enseignement d'innovation technologique est fondé sur la créativité, l'approche design et innovation. La double approche design et technologique dans la fabrication d'un produit permet d'en garantir les dimensions matérielle, esthétique et ergonomique. Les élèves sont ainsi amenés à réfléchir aux finalités autant qu'au processus de la conception et de la réalisation d'un produit.

Ingénierie et développement durable

L'enseignement d'ingénierie et développement durable, construit sur une démarche de projet, s'articule à une approche pluri-technologique des produits. Il aborde trois champs : la gestion de l'énergie, le traitement de l'information, l'utilisation et la transformation de la matière. Toute réalisation de produit intègre les contraintes techniques, économiques et environnementales, dans une démarche d'écoconception incluant une réflexion sur les grandes questions de société.

Physique-chimie et mathématiques

L'enseignement de physique-chimie et mathématiques de la classe de première s'organise autour des thématiques de l'énergie, de la matière et des matériaux, des ondes et de l'information. Les notions sont introduites à partir d'un contexte avant d'en définir le concept. Elles permettent aux élèves de prendre en compte les grands défis scientifiques du XXI^e siècle (en particulier ceux de l'énergie, du changement climatique et du traitement de l'eau). La partie du projet de programme consacrée aux mathématiques est organisée autour de trois thèmes : géométrie dans le plan, nombres complexes et analyse. Elle permet d'acquérir des notions nécessaires à la physique et à la chimie (produit scalaire, fonctions trigonométriques, dérivées) et de développer des techniques et des automatismes de calcul.

En classe terminale, la partie physique-chimie de l'enseignement est structurée de manière identique à celle de la classe de première. De nouvelles notions complètent la formation afin de mieux préparer les futurs bacheliers STI2D à la poursuite d'études supérieures dans les champs qui s'inscrivent dans la continuité de leurs études secondaires (brevet de techniciens supérieurs et diplômes universitaires de technologie de l'industrie et du développement durable ; licences scientifiques et technologiques ; classes préparatoires aux grandes écoles de la filière TSI). La partie du projet de programme consacrée aux mathématiques conforte l'enseignement de la classe de première par l'introduction des notions

nécessaires à la physique et à la chimie (intégration, fonction exponentielle) et s'enrichit d'éléments propices au développement de capacités d'abstraction, de raisonnement et d'analyse critique dont le rôle est essentiel dans la réussite des études supérieures.

Ingénierie, innovation et développement durable

En classe terminale, les enseignements de spécialité d'innovation technologique et d'ingénierie et développement durable, dispensés en classe de première, fusionnent pour former un seul enseignement de spécialité d'ingénierie, innovation et développement durable.

L'enseignement d'ingénierie, innovation et développement durable introduit un enseignement spécifique d'application choisi parmi les suivants : architecture et construction (AC) ; énergies et environnement (EE) ; innovation technologique et écoconception (ITEC) ; système d'information et numérique (SIN). Il vise l'acquisition de compétences de conception, d'expérimentation, de dimensionnement et de réalisation de prototypes dans les champs techniques spécifiques, selon des degrés de complexité adaptés aux élèves de la classe terminale. Un projet pluri-technologique collaboratif de conception-réalisation, d'amélioration ou d'optimisation d'un produit implique tous les élèves dans un travail collectif de synthèse et d'approfondissement.

Pour la série STL (Sciences et technologies de laboratoire)

Les enseignements scientifiques et technologiques de la série STL, tout en privilégiant l'expérience en laboratoire, permettent l'acquisition du vocabulaire spécifique et d'un corpus de concepts indispensables. La mise en avant de la démarche de projet, l'interdisciplinarité, l'expérimentation scientifique ainsi qu'un usage pertinent du numérique caractérisent les projets de programme de ces enseignements qui, au cycle terminal, ménagent une progression vers une spécialisation dans l'enseignement supérieur pouvant mener à l'insertion

professionnelle dans les domaines de la santé et des sciences du vivant. Le co-enseignement pratiqué dans le cadre de l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV) développe des compétences en langue anglaise, langue privilégiée pour la communication scientifique.

En classe de première, quatre enseignements de spécialité sont proposés : biochimie-biologie ; biotechnologies ; sciences physiques et chimiques en laboratoire ; physique-chimie et mathématiques. Les élèves choisissent entre biotechnologies et sciences physiques et chimiques en laboratoire.

Biochimie-biologie

L'enseignement de biochimie-biologie permet de s'approprier des concepts-clés qui régissent les mécanismes biologiques à l'échelle de la cellule et de l'organisme ; de mobiliser des connaissances sur la structure et les propriétés des principales molécules du vivant ; d'interpréter avec rigueur des résultats expérimentaux obtenus en laboratoire ; de s'interroger sur les enjeux de santé individuelle et collective en s'ouvrant, ainsi, aux métiers de la santé et de la biologie en général.

Biotechnologies ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire

L'enseignement de biotechnologies permet de s'initier à la recherche expérimentale et à la démarche de projet ; de prévenir les risques au laboratoire de biotechnologies ; d'obtenir des résultats de mesure fiables ; d'utiliser des outils numériques. Les biotechnologies combinent de nombreuses sciences appliquées et fondamentales dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la recherche et de l'industrie.

L'enseignement de sciences-physiques et chimiques en laboratoire de la classe de première est structuré autour de trois thématiques : « chimie et développement durable » qui aborde les synthèses chimiques et les analyses physico-chimiques en veillant systématiquement aux règles de sécurité et aux impacts environnementaux ; « image » qui aborde, en traitant l'exemple de l'appareil photographique numérique,

les notions liées à la vision et la synthèse des couleurs ; « instrumentation » qui traite de la conception et des propriétés d'une chaîne de mesure. Cet enseignement s'adosse à la réalisation de mini-projet.

Physique-chimie et mathématiques

En classe de première, la partie physique-chimie de cet enseignement est structurée autour des thématiques de la constitution de la matière, des transformations chimiques de la matière, des mouvements et interactions, des ondes et signaux. Une place importante est donnée aux concepts par une approche concrète et contextualisée. La partie du projet de programme consacrée aux mathématiques est organisée autour de deux thèmes : géométrie dans le plan et analyse. Elle permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences mathématiques nécessaires à la physique, à la chimie et aux biotechnologies (produit scalaire, fonctions trigonométriques, dérivées, techniques et automatismes de calcul).

En classe terminale, la partie physique-chimie de l'enseignement est structurée autour des thématiques de la constitution de la matière, des transformations chimiques de la matière, des mouvements et interactions, des conversions et transferts de l'énergie. Les notions abordées visent à donner une formation scientifique solide préparant à une poursuite d'études et aux évolutions scientifiques et technologiques que les élèves rencontreront dans leurs activités professionnelles. La partie du projet de programme consacrée aux mathématiques conforte l'enseignement de la classe de première par des notions d'analyse immédiatement mobilisables pour la physique, la chimie et les biotechnologies, et s'enrichit d'éléments utiles au développement de capacité d'abstraction, de raisonnement et d'analyse critique dont le rôle est essentiel dans la réussite des études supérieures.

En classe terminale, certaines spécialités fusionnent et les élèves choisissent entre biochimie-biologie-biotechnologies et sciences physiques et chimiques en laboratoire. Ce choix de spécialité complète l'enseignement de physique-chimie et mathématiques.

Biochimie-biologie-biotechnologies ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire

L'enseignement de biochimie-biologie-biotechnologies fait appel à des notions déjà abordées dans les enseignements de spécialité de la classe de première, en biochimie-biologie et en biotechnologies. Il mobilise également des acquis de physique-chimie et mathématiques et permet de définir les concepts suivants :

- la biochimie, pour asseoir les fondamentaux moléculaires du vivant et construire une représentation tridimensionnelle des macromolécules du vivant et comprendre leurs interactions ;
- la biologie, pour avoir une vision dynamique des processus moléculaires survenant au sein de la cellule ainsi qu'une compréhension de la physiologie de l'organisme humain et des micro-organismes ;
- les biotechnologies, pour maîtriser les compétences technologiques appliquées au laboratoire d'analyse, de recherche ou de production.

En classe terminale, l'enseignement de sciences physiques et chimiques en laboratoire s'organise autour des thématiques « chimie et développement durable », « ondes » et « systèmes et procédés ». Ces thématiques complètent celles de la classe de première par des contenus propices à une poursuite d'études supérieures scientifiques et technologiques dans de nombreux domaines (section de technicien supérieurs, instituts universitaire de technologie, licences scientifiques et technologiques, classes préparatoires aux grandes écoles des filières TPC ou TSI, etc.). Une partie de cet enseignement est adossée à la réalisation d'un projet qui s'inscrit dans la durée afin que les élèves acquièrent davantage d'autonomie.

Pour la série STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion)

Le cycle terminal de la série STMG construit une progression vers une spécialisation dans l'enseignement supérieur pouvant mener à l'insertion professionnelle dans les domaines du management, du droit,

de l'économie et de la gestion. Il s'organise principalement autour des enseignements scientifiques et technologiques devenus les enseignements de spécialité de la série (cf. le gros plan page 58).

Droit et économie

La partie de cet enseignement de spécialité consacrée au droit valorise une approche centrée sur le sens et la justification des règles juridiques qui régulent les évolutions économiques et sociales dans les organisations. L'analyse de situations juridiques simples issues de l'environnement des élèves permet d'étudier le cadre juridique dans lequel évoluent les individus et les organisations et de construire les raisonnements juridiques indispensables aux acteurs économiques et sociaux.

En classe de première, sont étudiés les principes fondamentaux du droit, de la formation de la règle de droit au recours au juge et au procès, de la personnalité juridique aux droits qui y sont attachés. En classe terminale, l'analyse porte davantage sur le contrat et la responsabilité, le cadre juridique du travail salarié et de l'activité économique. Elle prend en compte les évolutions juridiques et économiques : le droit de la personne avec la mise en place du règlement général de protection des données (RGPD), les relations de travail avec le développement des plateformes de services, les impératifs de la transition énergétique, l'importance des biens publics au niveau national et au niveau international, les nouvelles formes de monnaie, l'économie sociale et solidaire, etc.

La partie dévolue à l'enseignement de l'économie vise la compréhension des enjeux du monde contemporain. En classe de première, les élèves étudient les mécanismes économiques fondamentaux et le fonctionnement des marchés. Ils sont progressivement familiarisés avec les concepts de rationalité et d'utilité marginale, de création de richesse, de mesure et de répartition de cette richesse, etc., et sensibilisés aux débats sur la transition énergétique et sur le développement durable, et aux nouvelles formes de travail

(«emplois verts», dématérialisation).
En classe terminale, l'approche est davantage centrée sur la régulation de l'activité économique par l'État ou par des institutions internationales et sur les limites de cette régulation. L'intervention de l'État, ses défaillances sont étudiées ; le cas particulier du marché du travail est approfondi, ainsi que les principales causes actuelles du chômage.

Management

Dispensé en classe de première, l'enseignement de spécialité de management analyse les concepts et les pratiques de management des entreprises, des organisations publiques et des associations. Il encourage les élèves à construire un projet professionnel étroitement articulé à une poursuite d'études dans le domaine du management. Il développe l'engagement civique et l'esprit critique en offrant un accès réfléchi aux enjeux actuels des organisations. Trois thèmes sont étudiés durant l'année : « À la rencontre du management des organisations » ; « Le management stratégique : du diagnostic à la fixation des objectifs » ; « Les choix stratégiques des organisations ». L'étude de la place du numérique permet d'aborder les transformations des organisations dues à la dématérialisation, la numérisation, la désintermédiation, etc. L'enseignement s'appuie sur des exemples issus de sources variées (entretiens avec des professionnels, témoignages de professionnels, articles de presse, visites d'entreprises, rapports d'activités, rapports de responsabilité sociale des entreprises, etc.) et mobilise des ressources documentaires de nature diverse.

Sciences de gestion et numérique

L'enseignement de spécialité de Sciences de gestion et numérique apporte aux élèves de la classe de première STMG des repères pour comprendre les principes généraux de gestion des organisations. Il prépare aux approfondissements nécessaires en classe terminale et entretient des relations étroites avec l'enseignement de management, toute décision de gestion

se référant à une pratique managériale identifiée, dans un contexte organisationnel déterminé. Le projet de programme propose d'étudier, dans un cadre fortement marqué par la diffusion des technologies numériques, les questions de gestion qui caractérisent les phénomènes organisationnels et les choix faits au sein des organisations. La conduite de l'enseignement laisse des marges d'initiative aux professeurs dans le choix de la démarche, la sélection des données utiles et des outils et techniques.

En classe terminale, les enseignements de management et de sciences de gestion et numérique dispensés en classe de première fusionnent pour former un seul enseignement de spécialité de management, sciences de gestion et numérique. Cet enseignement et celui de droit-économie constituent les deux enseignements de spécialité de la classe terminale évalués dans le cadre des épreuves terminales de l'examen du baccalauréat.

Management, sciences de gestion et numérique

Cet enseignement dispensé en classe terminale se compose d'un tronc commun qui aborde le fonctionnement managérial des organisations et réaffirme la spécificité des sciences de gestion, et de quatre enseignements spécifiques :

- **l'enseignement spécifique de gestion et finance** s'appuie sur l'étude du système d'information comptable pour analyser la situation financière de l'entreprise et préparer les décisions de gestion. Y sont étudiés les indicateurs de création de valeur, les ressources financières pour produire, l'information financière ainsi que la communication financière. Le programme vise l'acquisition des mécanismes et principes comptables de base ; il privilégie l'analyse de la situation financière de l'entreprise et l'étude de quelques décisions de gestion dans des contextes variés d'organisations.
- **l'enseignement spécifique de mercatique** (marketing) aborde des problématiques actuelles de marketing dans les organisations. Il ouvre la réflexion des élèves sur un large champ d'outils et de pratiques

qui structurent leur environnement quotidien de consommateur et de citoyen. Il leur permet de maîtriser des notions essentielles en lien avec des contextes économiques et sociaux. La démarche de projet est privilégiée pour développer les capacités d'organisation, d'initiative, d'autonomie et de créativité ; le recours aux technologies numériques est incontournable.

— **L'enseignement spécifique de ressources humaines et communication** enrichit l'étude des ressources humaines par des concepts empruntés aux sciences de la communication. Fortement imprégné par les questions juridiques, il sollicite les savoirs et les procédures relevant du droit du travail et de la réglementation générale des relations de travail. Il développe la compréhension des comportements humains dans les organisations ainsi que le regard critique sur l'efficacité des méthodes, des techniques et des outils mobilisés pour la gestion des ressources humaines.

— **L'enseignement spécifique de systèmes d'information de gestion** privilégie une approche dynamique et concrète des systèmes d'information au service de la gestion des organisations. Il s'organise autour de quatre thèmes : l'organisation et la numérisation ; le management du système d'information et la performance ; l'information, l'action et la décision ; le système d'information et d'échange. En apportant une culture technologique centrée sur les aspects fondamentaux des technologies de l'information et de la communication (bases technologiques, logiques informatiques, évolutions des usages), cet enseignement contribue à consolider les savoirs pratiques des élèves dans leurs usages du numérique, renforce leur culture numérique et leur culture généraliste en économie et gestion. La maîtrise des aspects fondamentaux des bases de données, l'initiation à la programmation et l'étude des réseaux leur permettent d'envisager des études supérieures diversifiées, orientées notamment vers les méthodes informatiques appliquées à la gestion.

Pour la nouvelle série S2TMD (Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse)

Par une lettre de saisine en date du 8 février 2019, le ministre chargé de l'éducation nationale a demandé au Conseil supérieur des programmes d'élaborer les projets de programme des enseignements spécifiques de la nouvelle série Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD).

La série Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse remplace la série Techniques de la musique et de la danse et inclut, désormais, un enseignement de théâtre pour délivrer un baccalauréat technologique dans chacun des trois domaines artistiques. L'enseignement proposé forme les élèves en vue d'un parcours professionnel dans les domaines du théâtre, de la musique ou de la danse. Les projets de programme invitent à solliciter des artistes, créateurs comme interprètes, et des professionnels de la culture afin d'enrichir les enseignements, notamment pour la réalisation de projets artistiques.

En classe de première, trois enseignements de spécialité composent l'enseignement de sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse.

Économie, droit et environnement du spectacle vivant

L'enseignement d'économie, droit et environnement du spectacle vivant dispense les connaissances fondamentales concernant les pratiques et les politiques culturelles ainsi que les métiers liés aux arts du spectacle et aux institutions culturelles. Il prolonge et complète l'enseignement commun de sciences économiques et sociales de la classe de seconde en introduisant les enjeux économiques et juridiques des métiers concernés.

Culture et sciences théâtrales, ou musicales, ou chorégraphiques

L'enseignement de spécialité de culture et sciences théâtrales, ou musicales, ou chorégraphiques permet de structurer

la culture spécifique et les repères essentiels portant sur les enjeux théoriques, les partis pris esthétiques, les périodes historiques de référence et les foyers artistiques propres au domaine artistique choisi par l'élève. Le projet de programme favorise les rapprochements avec les enseignements généraux et l'acquisition de méthodes pour développer l'autonomie des élèves dans leurs apprentissages et la suite de leur parcours.

Pratique théâtrale, ou musicale, ou chorégraphique

L'enseignement de spécialité pratique théâtrale, ou musicale, ou chorégraphique vise à conforter les capacités techniques de l'élève dans le domaine artistique choisi, qu'elles relèvent des pratiques spécifiques du domaine ou de pratiques transdisciplinaires, afin de mener progressivement à un niveau de maîtrise en vue d'une poursuite d'études ou d'une insertion professionnelle. Le projet de programme recommande les restitutions publiques des arts pratiqués.

En classe terminale, l'enseignement d'économie, droit et environnement du spectacle vivant laisse place aux deux spécialités culture et sciences théâtrales, ou musicales, ou chorégraphiques et pratique théâtrale, ou musicale, ou chorégraphique qui font l'objet d'un approfondissement visant à consolider les capacités pratiques et les apprentissages théoriques des élèves.

Les projets de programme des enseignements optionnels

En classe de première et en classe terminale, les élèves de la voie technologique peuvent suivre jusqu'à deux enseignements optionnels. Les élèves ont le choix entre les enseignements artistiques (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre) et l'éducation physique et sportive. Les élèves de la série Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) peuvent choisir un enseignement optionnel de langue vivante C (étrangère ou régionale).

Éducation physique et sportive

Au cycle terminal, l'enseignement optionnel d'éducation physique et sportive implique l'élève dans la pratique d'au moins deux pratiques physiques, sportives et artistiques (PPSA), l'une des deux étant obligatoirement différente de celles qui servent de support à l'enseignement commun durant le cursus des trois années au lycée.

En classe de première, l'élève conduit un projet (en binôme, en groupe ou en classe entière) qui peut prendre la forme de l'organisation d'un raid nature, d'un spectacle, d'une action caritative ou humanitaire, etc. En classe terminale, il réalise un dossier qui fera l'objet d'une soutenance orale. Le dossier croise un thème d'étude et des pratiques physiques, sportives et artistiques. Il prend appui sur au moins une science (physiologie, anatomie, physique, biomécanique, psychologie, anthropologie, sociologie, économie, gestion, marketing, histoire) qui permet d'expliquer des phénomènes en lien avec le sport, le corps, la motricité, l'exercice physique, les institutions sportives. Il peut aussi s'appuyer sur une technologie liée au numérique (films et montage vidéo, usage de tablettes, élaboration de diaporamas, outils informatiques, etc.), aux matériaux et outils utilisés dans les PPSA, à l'évolution des techniques corporelles et sportives, etc.

Enseignements artistiques

Les enseignements artistiques optionnels sont centrés sur la pratique expressive de création ou d'interprétation et lui associent l'acquisition de connaissances sur les techniques, les œuvres et leur histoire. Un projet individuel ou collectif favorise l'autonomie et l'engagement personnel des élèves. Les projets de programme permettent de construire une approche réfléchie de la vie artistique passée et présente.

Langues vivantes C (étrangères ou régionales) - série STHR

L'enseignement optionnel de la langue vivante C, réservé en voie technologique aux élèves de la série STHR, est fondé sur les mêmes principes que ceux qui guident l'enseignement des langues vivantes A et B. S'agissant

d'un enseignement choisi par les élèves, le projet de programme recommande une prise en compte plus importante de leur motivation par la mise en place d'activités variées et nourries d'un contenu culturel riche.

4.2.5 Quelques gros plans

Pour la classe de seconde

L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

En classe de seconde, les sciences économiques et sociales ne sont plus enseignées dans le cadre d'un enseignement optionnel d'exploration, elles deviennent un enseignement obligatoire dispensé à tous les élèves. Deux principes ont prévalu pour concevoir le programme d'un enseignement auquel la réforme du lycée accorde un nouveau statut : organiser les contenus autour des trois disciplines constitutives que sont l'économie, la sociologie et les sciences politiques ; retenir un nombre restreint de thèmes à étudier et les rendre plus attractifs. Une initiation rigoureuse aux sciences politiques est assurée grâce à un chapitre spécifique ; les regards croisés, au cœur de l'enseignement, voient leurs objets et périmètres clarifiés. Enfin, les concepts qui fondent la microéconomie sont étudiés de manière approfondie dès la classe de seconde. Quant aux savoir-faire applicables aux données quantitatives et aux graphiques (calcul, lecture, interprétation mobilisés pour aborder les thèmes du programme), ils sont valorisés. Ainsi, grâce à un enseignement recentré sur ses éléments constitutifs, les élèves découvrent en classe de seconde des champs disciplinaires dont ils pourront poursuivre, en classe de première, l'étude dans le cadre d'un enseignement de spécialité.

LE NOUVEL ENSEIGNEMENT COMMUN DE SCIENCES NUMÉRIQUES ET TECHNOLOGIES

L'enseignement de sciences numériques et technologie (SNT) est un nouvel enseignement commun dispensé en classe de seconde. Il sensibilise tous les élèves au poids croissant du numérique et les

initie aux principaux concepts des sciences numériques, en particulier :

- les données, qui représentent sous une forme numérique unifiée des informations très diverses ;
- les algorithmes, qui spécifient de façon abstraite et précise des traitements à effectuer sur les données à partir d'opérations élémentaires ;
- les langages, qui permettent de traduire les algorithmes abstraits en programmes textuels ou graphiques de façon à ce qu'ils soient exécutables par les machines ;
- les machines et leurs systèmes d'exploitation, qui permettent d'exécuter des programmes en enchaînant un grand nombre d'instructions simples et en assurant la persistance des données par leur stockage, et de gérer les communications.

Le projet de programme est organisé autour des thèmes suivants : internet, le web, les réseaux sociaux, le traitement des données, la localisation, la cartographie et la mobilité (GPS et cartes numériques), l'informatique embarquée et les objets connectés, et la photographie numérique. Les élèves acquièrent ainsi des connaissances scientifiques et des savoir-faire indispensables à un usage raisonné des technologies numériques, dans la vie quotidienne ou professionnelle.

Pour le cycle terminal du lycée général

Enseignement commun

UN NOUVEL ENSEIGNEMENT COMMUN, L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE

L'objectif de ce nouvel enseignement commun est de permettre à tous les élèves du cycle terminal de la voie générale du lycée de s'approprier les méthodes et fondements du savoir scientifique nécessaires pour comprendre les grands défis de la société contemporaine. Il s'agit de mettre en perspective les savoirs de chacune des disciplines scientifiques impliquées dans cet enseignement (mathématiques, informatique, physique-chimie et sciences de la vie et de la Terre),

par des approches croisées indispensables à l'étude de questions souvent complexes.

Parmi les quatre thèmes abordés en classe de première, « une longue histoire de la matière » explore l'infiniment petit, des particules élémentaires jusqu'à la cellule vivante et son cortège d'édifices moléculaires. Avec les thèmes « le Soleil, notre source d'énergie » et « la Terre, un astre singulier », les élèves découvrent la fragilité des équilibres subtils qui régissent notre environnement. Le thème « Son et musique », où se mêlent mathématiques et informatique, permet de découvrir que l'harmonie entre les sons est intimement liée à des rapports simples entre nombres entiers : la musique est-elle l'art d'écouter les nombres ? En classe terminale, l'enseignement scientifique ouvre une réflexion sur les grands défis de notre temps avec « sciences, climat et société », « le futur des énergies » et « une histoire du vivant ».

Enseignements de spécialité

UN NOUVEL ENSEIGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES

L'enseignement de spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques s'adosse aux contenus et aux méthodes de l'histoire et de la géographie pour proposer une ouverture sur des objets d'étude jusqu'alors peu abordés dans l'enseignement scolaire. Il introduit une innovation par l'apport de la science politique et des relations internationales qui permettent d'envisager avec précision les enjeux du monde contemporain et d'en mesurer la complexité grâce à une approche transdisciplinaire. Il approfondit l'analyse de ces enjeux en soulignant, notamment, la complexité croissante des relations politiques entre les États. L'ensemble des thématiques étudiées favorise une culture de l'analyse à la fois politique, géographique et historique qui offre une nouvelle perspective sur les objets étudiés dans l'enseignement commun d'histoire-géographie et s'articule de manière opportune à l'enseignement de spécialité de sciences économiques et sociales dont il éclaire certains objets d'étude en adoptant un regard différent.

AU CŒUR DES HUMANITÉS, L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ D'HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE

L'enseignement de spécialité d'humanités, littérature et philosophie représente une innovation majeure, tout en s'efforçant de reprendre ce qu'il y a de meilleur dans la tradition à laquelle s'attachent les humanités. Il réactive les relations étroites qui se sont tissées, depuis l'Antiquité, entre la littérature et la philosophie à partir de leur commune appartenance à ce que l'on nomme les humanités. Sur les questions classiques qui constituent leur horizon commun (la parole, le monde, l'altérité, le sujet et l'expression de sa singularité, le rapport à la violence, à la technique et au groupe social, etc.) les deux disciplines se nourrissent, en effet, l'une l'autre, sans que la spécificité respective de leurs objets et de leurs méthodes ne soit compromise.

Les propositions de contenus de programme poursuivent la tradition des humanités, en se fondant sur l'étude de textes de référence des époques successives. Mais cette étude s'accompagne d'une mise en perspective qui, en rapportant le passé au présent et le présent au passé, permet aux élèves de se forger une compréhension des grands débats du monde contemporain instruite de leur complexité. L'enseignement d'humanités, littérature et philosophie invite ainsi, dans un monde numérique caractérisé par la place dominante de la technologie et l'accès à une connaissance dite illimitée, à questionner à nouveaux frais l'humanisme.

L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ DE MATHÉMATIQUES

L'enseignement de spécialité de mathématiques vise à un renforcement de cet enseignement par rapport à l'ancienne série scientifique. Il s'adresse à un large public qui envisage de poursuivre des études supérieures dans des domaines où les mathématiques occupent une place importante : en classes préparatoires scientifiques, en écoles d'ingénieurs, dans les facultés de médecine, d'économie, etc.

Cet enseignement traite des grands domaines des mathématiques (algèbre, analyse, géométrie, probabilités et statistiques, algorithmique et programmation). Il permet aux élèves d'accéder

à l'abstraction et à la rigueur de la démarche de démonstration. Il s'ouvre à l'histoire des mathématiques dans le souci de contextualiser les notions étudiées. L'utilisation de logiciels, d'outils de représentation, de simulation et de programmation favorise cette contextualisation, mais ne s'y réduit pas. Il ne s'agit plus seulement, en effet, d'utiliser des outils numériques, mais d'intégrer à l'enseignement des mathématiques une composante qui recouvre l'algorithmique, la programmation et l'utilisation du tableur.

En classe terminale, l'enseignement de spécialité de mathématiques peut être complété par l'enseignement optionnel de mathématiques expertes, dans une logique d'approfondissement et afin d'atteindre un solide niveau de connaissances et de compétences.

L'INFORMATIQUE AU LYCÉE, L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ DE NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES

L'enseignement de numérique et sciences informatiques (NSI) est un nouvel enseignement de spécialité proposé en classes de première et terminale de la voie générale du lycée. Son objectif est l'appropriation des concepts et méthodes scientifiques et techniques qui fondent l'informatique, pour que les élèves abordent leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur mieux formés à la pratique de la démarche scientifique et aux diverses activités de recherche. Il porte sur les modes de représentation des données et leur traitement, les interactions homme-machine sur le web, les architectures matérielles et les systèmes d'exploitation, la programmation et les langages ainsi que l'algorithmique. Cet enseignement permet ainsi de développer des capacités d'abstraction et de généralisation, et des compétences variées : analyser et modéliser un problème ; décomposer un problème en sous-problèmes, concevoir des solutions algorithmiques, traduire un algorithme dans un langage de programmation, comprendre et réutiliser des codes sources existants, etc. Non professionnalisant, il forme les élèves à la pratique rigoureuse de la démarche scientifique et développe leur goût pour les activités de recherche qui trouveront, dans l'enseignement supérieur, les occasions de s'épanouir.

L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L'enseignement de spécialité de sciences économiques et sociales vise à faire acquérir aux élèves des bases solides en économie, en sociologie et en science politique pour développer leurs aptitudes à débattre de façon instruite et rigoureuse des grands enjeux du monde contemporain. Il s'appuie sur l'étude structurée et approfondie des objets fondamentaux spécifiques à chacune des trois sciences sociales qui le composent. En économie, il permet aux élèves de maîtriser des concepts centraux comme le marché, la monnaie et la croissance, et d'acquérir les connaissances nécessaires pour comprendre, notamment, les rouages du commerce international, les raisons du chômage, la construction du système financier, les enjeux des politiques économiques. La sociologie a aussi un vaste champ de réflexion. Elle initie particulièrement les élèves aux différents aspects du processus complexe de la socialisation dont elle décrit les mécanismes dans la société française. Quant à la science politique, elle offre aux élèves des outils d'analyse pour appréhender, par exemple, l'opinion publique ou le vote.

Cette approche rigoureuse des sciences économiques et sociales autorise, dans le cadre de regards croisés s'appliquant à des objets communs, l'étude de thèmes qui constituent aujourd'hui des préoccupations majeures, la protection sociale ou la gouvernance des entreprises, par exemple. En faisant appel à des compétences de calcul, de lecture et d'interprétation de données statistiques, elle ouvre de larges possibilités de poursuites d'études, en classes préparatoires aux grandes écoles (économiques et commerciales, lettres et sciences sociales notamment), en formations universitaires (économie, sciences économiques et gestion, droit et sciences politiques, sociologie, administration économique et sociale, langues étrangères appliquées, entre autres), en Instituts d'études politiques, etc.

LES SCIENCES DE L'INGÉNIEUR AU LYCÉE

L'enseignement de spécialité des sciences de l'ingénieur s'adresse aux élèves ayant un goût pour les sciences et pour la conception d'objets utiles à l'Humanité. Face aux enjeux considérables de ce siècle (environnement, énergie, mobilité, santé, etc.), les futurs ingénieurs doivent proposer des solutions innovantes pour résoudre des problèmes inédits. Ainsi, le projet de programme pour l'ensemble du cycle terminal met l'accent sur la compétence originale d'innovation, tout en renforçant l'approche scientifique qui permet l'élaboration de modèles décrivant les performances des systèmes. Il fait une large place aux sciences et technologies numériques et à la démarche de projet. Il est structuré autour de grandes thématiques en prise avec les questions contemporaines : « Les territoires et les produits intelligents, la mobilité des personnes et des biens », « L'Homme assisté, réparé, augmenté », « Le design responsable et le prototypage de produits innovants ».

Pour le cycle terminal du lycée technologique

Enseignements communs

LES MATHÉMATIQUES EN VOIE TECHNOLOGIQUE

Dans la voie technologique, l'enseignement des mathématiques doit satisfaire une double gageure : c'est un enseignement commun dont le programme n'est pas spécifique à telle ou telle série ; il doit offrir à tous les élèves la formation mathématique spécifique à leur série et les moyens de réussir leurs études supérieures.

Les propositions de programme de l'enseignement commun des mathématiques prennent en compte les spécificités des besoins des élèves engagés dans les séries tertiaires et les séries industrielles de la voie technologique. Elles sont conçues de manière à permettre à chaque élève de consolider les acquis des classes antérieures. Elles visent aussi à conforter l'expérience de l'efficacité des outils mathématiques et à poursuivre l'acquisition des bases mathématiques dont la maîtrise est nécessaire pour évoluer avec aisance dans un cadre où les données et les graphiques sont omniprésents.

Au cycle terminal, l'enseignement des mathématiques est organisé autour de trois parties transversales – « vocabulaire ensembliste et logique » ; « algorithmique et programmation » ; « automatismes » – et de deux parties thématiques – « analyse pour étudier ou modéliser des évolutions » ; « statistiques et probabilités pour traiter et interpréter des données, pour modéliser des phénomènes aléatoires ». Il assure la maîtrise des connaissances et des compétences mathématiques fondamentales sur lesquelles s'appuient d'autres disciplines enseignées. Il développe ainsi des aptitudes intellectuelles indispensables quelle que soit la spécialité technologique retenue. L'enseignement des mathématiques a aussi une composante informatique qui recouvre l'algorithmique, la programmation et la pratique du tableur. Le développement d'un mode de pensée numérique est aujourd'hui constitutif de la formation mathématique.

L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE EN LANGUE VIVANTE (ETLV)

L'enseignement technologique en langue vivante (ETLV) repose sur le programme de langue vivante A choisie par l'élève (dans la majorité des cas, il s'agit de l'anglais) et de la spécialité qui lui sert d'appui. Il est pris en charge conjointement par deux professeurs, un professeur de langue vivante et un professeur de la spécialité de science et technologie concernée. Cet enseignement en langue étrangère invite à une pratique accrue de la langue vivante selon une pédagogie qui, par la contextualisation, favorise l'articulation des apprentissages linguistiques, culturels et de spécialité.

D'une part, l'entrée par la spécialité de la série technologique fournit l'assise sur laquelle se développe la capacité à faire, à comprendre, à penser et à dire ; d'autre part, le recours à la langue étrangère, dans les temps d'échange créés grâce à des situations de communication concrètes, se traduit par des prises de parole en continu et en interaction entre pairs ou avec les professeurs. Ces derniers interviennent en co-enseignement autour d'objets d'étude communs ancrés dans la spécialité technologique.

La série Sciences et technologie du management et de la gestion (STMG)

UNE SÉRIE RÉNOVÉE

La rénovation de la série Sciences et technologie du management et de la gestion (STMG) s'inscrit dans le cadre de la refonte du baccalauréat général et technologique à l'horizon 2021. Elle a pour but de mieux préparer les bacheliers de cette série de la voie technologique à des poursuites d'études diversifiées, en section de technicien supérieur (STS), en Institut universitaire de technologie (IUT), en classes préparatoires aux grandes écoles accessibles aux titulaires d'un baccalauréat STMG et à l'université.

Cette rénovation introduit des modifications importantes :

- un enseignement optionnel de « Management et gestion » est proposé en classe de seconde à l'ensemble des élèves ;
- un enseignement de spécialité de droit-économie, et non plus d'économie-droit, est consolidé. Cet enseignement de quatre heures par semaine en classe de première et de six heures hebdomadaires en classe terminale, est évalué par une épreuve écrite terminale au baccalauréat ;
- deux autres enseignements de spécialité sont dispensés en classe de première, un enseignement de « Management » d'une part, de « Sciences de gestion et numérique » d'autre part. En classe terminale, ces deux enseignements fusionnent en un enseignement unique de « Management, sciences de gestion et numérique », évalué aussi au baccalauréat par une épreuve écrite terminale.

Le Conseil supérieur des programmes a souhaité que les programmes de droit-économie satisfassent trois requisits : la construction d'une véritable transversalité entre le droit et l'économie ; le renforcement des capacités méthodologiques des élèves ; l'actualisation des notions étudiées pour mieux aborder les débats actuels et les enjeux contemporains.

En classe terminale, l'enseignement de spécialité de management, sciences de gestion et numérique confronte les élèves à la complexité

des organisations. Un tronc commun propose une base solide de connaissances portant sur les organisations et leur contexte économique en intégrant des éléments techniques dont l'étude est approfondie dans les quatre enseignements spécifiques.

4.3. POUR LES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU LYCÉE PROFESSIONNEL

À la rentrée 2019, une nouvelle voie professionnelle a été proposée aux élèves. Cette transformation a été souhaitée par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à la suite de la remise, le 22 février 2018, du rapport « La voie professionnelle scolaire : viser l'excellence » établi par Céline Calvez, députée des Hauts-de-Seine, et Régis Marcon, cuisinier restaurateur Trois étoiles. Dans ce cadre, il a été demandé au Conseil supérieur des programmes d'élaborer de nouveaux projets de programme pour les enseignements généraux de la voie professionnelle.



Lettre de saisine en date du 12 septembre 2018.

Calendrier des travaux : de novembre 2018 à octobre 2019.

La saisine concerne les enseignements généraux dispensés dans les classes préparatoires au CAP et dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (classes de seconde, première et terminale professionnelles). Elle demande au Conseil supérieur des programmes :

- de veiller à ce que les élèves puissent, grâce à ces nouveaux programmes, consolider leurs acquis du collège et acquérir une culture générale solide ;
- d'élaborer des contenus d'enseignement intégrant pleinement les mutations de l'économie et des métiers, articulant enseignements généraux et enseignements professionnels, et permettant l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être solides, fondés sur des modalités pédagogiques innovantes ;

- de proposer, pour les enseignements généraux, des projets de programme qui donnent sa pleine mesure à la singularité de la voie professionnelle et contribuent à un renforcement mutuel des enseignements généraux et des enseignements professionnels ;
- de concevoir des programmes qui ouvrent le champ à la co-intervention entre les professeurs de l'enseignement général et ceux de l'enseignement professionnel ;
- de rédiger des documents de haute tenue, explicites et resserrés, valorisant la contribution des disciplines d'enseignement général à l'acquisition de compétences transversales ;
- de formuler les principes de définition des épreuves d'examen prévues en contrôle en cours de formation ou en mode ponctuel.

Dans un premier temps, le Conseil a élaboré les projets de programme de la classe de seconde professionnelle et des classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) qui sont entrés en vigueur à la rentrée 2019. Les projets de programme des classes de première et terminale professionnelles ont été examinés, puis votés, dans un second temps, en octobre 2019. Les programmes de la classe de première entrent en vigueur à la rentrée 2020, ceux de la classe terminale à la rentrée 2021.

Pour répondre à la saisine ministérielle, le Conseil supérieur des programmes a missionné onze groupes, soit près de cent personnes, pour élaborer les projets de programme des enseignements suivants : Arts appliqués et cultures artistiques ; Économie-droit ; Économie-gestion ; Éducation physique et sportive ; Enseignement moral et civique ; Français ; Histoire-géographie ; Langues vivantes étrangères ; Mathématiques ; Physique-chimie ; Prévention-santé-environnement. Ces groupes, pilotés par un inspecteur général spécialiste de la discipline ou de l'enseignement et par ailleurs bon connaisseur du lycée professionnel, ont été composés de manière à faire une large place aux professeurs de lycée professionnel. Des inspecteurs de l'Éducation

nationale (IEN), chargés notamment du suivi des enseignements généraux dispensés dans les lycées professionnels, ont aussi pris une part importante aux travaux des groupes.

Les projets de programme pour la classe de seconde professionnelle et pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ont été mis en ligne par le Conseil en février 2019. Les groupes chargés d'élaborer les projets de programme des enseignements d'Arts appliqués et cultures artistiques, de Langues vivantes, d'Éducation physique et sportive, d'Économie-droit et d'Économie-gestion ont rendu, en février 2019, leurs propositions pour les classes de première et terminale professionnelles.

Les projets de programme de l'Enseignement moral et civique (EMC), de Français, d'Histoire-géographie, de Mathématiques, de Physique-chimie et de Prévention-santé-environnement (PSE), pour les classes de première et terminale professionnelles, ont été mis en ligne par le Conseil supérieur des programmes le 31 octobre 2019.

4.3.1. Les textes de cadrage et d'orientation du Conseil supérieur des programmes

Note d'orientation à destination des groupes d'élaboration des projets de programme (GEPP) pour la voie professionnelle (novembre 2018)

La note rappelle les exigences et les modalités de travail, notamment l'exigence de confidentialité absolue sur les travaux, mais aussi celle de pleine liberté d'expression au sein des groupes. Elle définit les principes généraux qui doivent présider à l'élaboration des projets de programme : penser la mise en œuvre dans les classes auprès des élèves, s'assurer de la lisibilité des textes, œuvrer à la cohérence et à l'articulation entre les différents projets, préserver la liberté pédagogique des professeurs.

Note de préconisations à destination des groupes d'élaboration des projets de programme pour la voie professionnelle (décembre 2018)

Dans la droite ligne de la lettre de saisine reçue le 12 septembre 2018, les deux finalités qui sont fixées à l'élaboration des projets de programme sont explicitement rappelées : consolider et assurer les acquis du collège, développer une culture générale solide. Sont aussi déclinées les compétences générales que les enseignements généraux dispensés dans la voie professionnelle doivent permettre d'acquérir et de maîtriser : la maîtrise orale et écrite de la langue française grâce à un travail continu de l'expression écrite et orale ; l'affinement de la compréhension ; le développement du raisonnement logique, par l'analyse, l'interprétation, la recherche, la formulation d'arguments ; la mobilisation de notions scientifiques fondamentales comme le calcul élémentaire, la proportionnalité ou le repérage dans l'espace ; l'acquisition de méthodes, par l'analyse de consignes, la structuration progressive de la pensée et du propos, mais aussi par l'exercice d'une attention soutenue, de la capacité de mémorisation et d'une maîtrise de soi dans des situations diverses ; l'apprentissage de la citoyenneté par une attention particulière portée à la notion de responsabilité, individuelle ou collective, et aux bienfaits du travail coopératif et de la prise d'initiative.

Il est, enfin, demandé aux groupes d'élaborations des projets de programme : de travailler à l'articulation entre les enseignements connexes, les liens devant être présentés comme des possibilités et non comme des prescriptions ; d'intégrer l'exigence du numérique en envisageant les supports, les outils, les démarches susceptibles de contribuer à cette acquisition ; de veiller à ce que les projets portent l'ambition d'une ouverture sur le monde et d'une approche des différentes dimensions de la culture et de la citoyenneté ; de respecter la démarche inductive caractéristique des enseignements dans la voie professionnelle ; de préciser, pour ce qui concerne la co-intervention, dans les projets de programme de français, de mathématiques et de physique-chimie, les apprentissages qui peuvent s'y déployer et les contenus

qui pourraient y être abordés (étude de la langue, méthodes, exercices, documents et œuvres de natures variées, etc.). Ces projets pourraient mentionner, à titre d'exemple, des initiatives stimulantes pour illustrer les possibilités offertes par la démarche de co-intervention. Ils doivent clairement distinguer cette modalité pédagogique de l'accompagnement personnalisé.

4.3.2. Les projets de programme pour les classes préparatoires au CAP

Les contenus et propositions de mise en œuvre des projets de programme se déclinent sur une, deux ou trois années.

Date de mise en ligne sur la page web du CSP : le 15 février 2019.

Publication par le ministère des programmes des enseignements généraux pour les classes préparatoires au CAP et pour la classe de seconde professionnelle : arrêté du 3-4-2019 - JO du 9-4-2019 – BO spécial n°5 du 11 avril 2019.

Arts appliqués et culture artistiques

L'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques s'appuie sur des connaissances se rapportant au Design et culture appliqués au métier, et complétées par une ouverture artistique, culturelle, et civique. Il permet à l'élève de s'approprier une démarche de conception et d'apprendre à communiquer son analyse ou ses intentions. Le projet de programme est adossé à quatre domaines professionnels : le design d'objet, le design graphique, le design d'espace et l'artisanat d'art. Cet enseignement accorde une large part à la pratique et prend toute sa dimension au travers de projets et de partenariats culturels ou professionnels.

Éducation physique et sportive

Le projet de programme a été conçu de manière à proposer une éducation physique et sportive qui contribue à la réussite du projet d'insertion professionnelle des élèves préparant un Certificat d'Aptitude Professionnelle. Il vise le renforcement de l'estime de soi et de l'appétence pour la pratique physique et sportive souvent

très peu cultivée. L'enseignement de l'éducation physique et sportive a en effet pour objectif la construction d'une culture de l'activité physique qui devienne régulière, durable et source de plaisir. Il promeut une éducation pour la santé, mais aussi l'intégration des codes sociaux et des valeurs civiques. Pour chaque activité physique sportive et artistique (APSA) travaillée par les élèves, différentes modalités de pratique sont proposées qui constituent plusieurs voies d'entrée possibles dans les cinq champs d'apprentissage organisant l'enseignement. Il s'agit, ainsi, de s'adapter à la diversité des élèves de la voie professionnelle. Sur la base du projet de classe, les apprentissages conduisent à l'acquisition de compétences clairement identifiées.

Enseignement moral et civique

L'enseignement moral et civique dans les classes préparatoires au CAP consolide les connaissances des élèves sur les principes et les valeurs qui fondent notre démocratie et ses pratiques délibératives. Le projet de programme, qui peut se décliner en une, deux ou trois années, s'organise autour de quatre thèmes : « Être citoyen » ; « La protection des libertés : défense et sécurité » ; « La Liberté, nos libertés, ma liberté » ; « La laïcité ». Il conduit les élèves à interroger les formes de la liberté, à questionner l'exercice des libertés en démocratie ainsi que les différentes échelles de la citoyenneté. L'éducation aux médias et à l'information est abordée dans chacun des thèmes.

Français

L'enseignement du français dans les classes préparatoires au CAP vise à faire acquérir aux élèves, outre les éléments d'une culture commune, des compétences essentielles : entrer dans l'échange écrit et oral, écouter, réagir, s'exprimer dans des situations de communication diverses ; lire, analyser, écrire, adapter son expression écrite selon les situations et les destinataires ; devenir un lecteur attentif et capable de s'adapter à la variété des textes ; confronter des connaissances et des expériences pour structurer sa réflexion et former sa sensibilité. Il prépare à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études (cf. le gros plan page 67).

Histoire-géographie

L'enseignement d'histoire-géographie dans les classes préparatoires au CAP consolide les acquis et approfondit les connaissances historiques et géographiques des élèves. Il permet la maîtrise de notions précises et conforte la capacité à se repérer dans le temps et dans l'espace aux échelles locale, régionale, nationale et mondiale. En histoire, la période traitée, de la Révolution française à nos jours, met l'accent sur l'affirmation démocratique en France. En géographie, l'enseignement porte sur de grands enjeux du monde contemporain : le développement des villes et des mobilités.

Langues vivantes A et B

Le projet de programme de langues vivantes établi par le Conseil supérieur des programmes est commun à l'ensemble des langues vivantes enseignées dans la voie professionnelle et aux deux parcours de formation, celui conduisant au Certificat d'aptitude professionnelle et celui conduisant au baccalauréat professionnel. Cette approche globale garantit la fluidité et la progressivité des parcours quelles que soient les formations suivies, successivement, par les élèves. L'acquisition d'un niveau de langue permettant de communiquer avec des collègues, des partenaires ou des clients étrangers, constitue le premier objectif de cet enseignement. Il est, par ailleurs, recommandé de ne pas négliger la pratique de l'écriture considérée comme un complément essentiel de la pratique de l'oral. Le programme souligne également l'importance de la dimension culturelle de l'apprentissage des langues qui contribue ainsi à la construction d'une citoyenneté éclairée et à l'acquisition de compétences transversales utiles à la réussite des mobilités professionnelles. Des thèmes d'étude portant sur des repères culturels et sur les savoirs lexicaux qui leur sont associés sont définis afin d'ancrer l'étude de la langue sur celle des cultures des aires concernées.

Mathématiques

L'enseignement de mathématiques met l'accent sur les notions mathématiques nécessaires pour s'insérer dans la société et décoder

les informations chiffrées présentes dans la vie quotidienne et professionnelle : les courbes et les graphiques, les calculs de pourcentages, la proportionnalité, les éléments de géométrie simples (volume, aire, longueur), la représentation de données statistiques. Le projet de programme s'articule autour de cinq domaines de compétences : Statistique-Probabilités ; Algèbre-Analyse ; Calculs commerciaux et financiers ; Géométrie ; Calculs numériques. Il s'efforce de s'adapter aux groupements de famille de métiers (cf. le gros plan page 68).

Physique-chimie

Les contenus du projet de programme de l'enseignement de physique-chimie pour les classes préparatoires au CAP sont sensiblement les mêmes que ceux de la classe de seconde professionnelle afin que des passerelles soient possibles pour un élève ayant obtenu son CAP et souhaitant poursuivre ses études en classe de première professionnelle. Le projet de programme aborde les domaines de connaissances suivants : mécanique, chimie, acoustique, thermique et optique. Les élèves sont ainsi sensibilisés aux risques liés à l'utilisation d'appareils électriques, de produits chimiques et de sources lumineuses ou sonores.

Prévention-santé-environnement

L'enseignement de prévention-santé-environnement met en lumière le rôle central de la prévention dans les deux domaines de la santé et de l'environnement. Le projet de programme s'organise autour de quatre grandes thématiques nécessaires à une insertion professionnelle réussie : « L'individu responsable de son capital santé » ; « L'individu responsable dans son environnement » ; « L'individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques » ; « L'individu consommateur averti » (cf. le gros plan page 68).

4.3.3. Les projets de programme des classes préparant au baccalauréat professionnel (classes de seconde, première et terminale professionnelles)

Ces projets de programme, pour la plupart d'entre eux, ont été examinés et votés par le Conseil supérieur des programmes lors de deux sessions différentes, en février 2019 et en octobre 2019.

Date de mise en ligne sur la page web du CSP : le 15 février 2019 et le 31 octobre 2019.

Publication des programmes par le ministère : arrêté du 3-4-2019 - JO du 9-4-2019 – BO spécial n°5 du 11 avril 2019 pour les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au CAP et de la classe de seconde professionnelle ; arrêté du 3-2-2020 - JO du 5-2-2020 – BO spécial n°51 du 6 février 2020 pour les programmes des enseignements généraux des classes de première et terminale professionnelles.

Arts appliqués et cultures artistiques (classes de seconde, première et terminale)

L'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques s'appuie sur des connaissances se rapportant au Design et culture appliqués au métier, et complétées par une ouverture artistique, culturelle et civique. Pour les trois années de lycée préparant au baccalauréat professionnel, un programme unique d'arts appliqués et culture artistiques est proposé.

Le projet de programme permet à l'élève de s'approprier une démarche de conception et d'apprendre à communiquer son analyse ou ses intentions. Il organise un enseignement adossé à quatre domaines professionnels : le design d'objet, le design graphique, le design d'espace et l'artisanat d'art. Les contenus retenus accordent une large part à la pratique et prennent toute leur dimension au travers de projets et de partenariats culturels ou professionnels. Les domaines qui structurent le programme sont étudiés de manière plus approfondie tout au long de la scolarité de l'élève, de la classe de seconde à la classe terminale. La progressivité des apprentissages est assurée, à chaque niveau, par le degré de maîtrise des compétences et connaissances liées à chaque domaine d'étude.

Économie-droit (classes de seconde, première et terminale)

L'enseignement d'économie-droit en lycée professionnel est un enseignement général qui s'adresse aux élèves ayant choisi de travailler dans des filières du secteur tertiaire relevant de l'économie-gestion (par exemple ARCU, accueil et relation clients et usagers), de la vente, du commerce, de la gestion-administration ou encore des métiers de la logistique ou de la sécurité et du transport.

La science économique et le droit constituent deux champs disciplinaires indispensables à la formation des élèves de ces secteurs professionnels, pour comprendre à la fois l'environnement dans lequel évoluent les agents économiques et les choix qu'ils opèrent. L'enseignement de l'économie et du droit vise trois objectifs : fournir des clés de compréhension et d'analyse du monde professionnel, des mutations de l'économie et des métiers ; expliciter les cadres juridiques et économiques dans lesquels le bachelier professionnel sera amené à agir, en sa qualité de consommateur et de citoyen au sein de la société française et européenne ; favoriser l'autonomie de l'élève pour qu'il devienne acteur de son avenir professionnel et de son parcours de formation tout au long de la vie.

Le projet de programme répond aux besoins d'une insertion professionnelle réussie et à ceux d'une poursuite d'études. De la classe de seconde à la classe terminale, il s'organise autour de cinq modules composés, chacun, de plusieurs questions relevant d'un champ disciplinaire unique, soit la science économique soit le droit. Le premier module, par lequel les professeurs doivent commencer leur enseignement, a été conçu pour établir les cadres économiques et juridiques nécessaires à l'approche des questions figurant dans les autres modules. Ceux-ci étudient les questions économiques et juridiques liées à la consommation, la production, au travail, aux prérogatives de l'État, etc. Le programme d'économie-droit proposé offre des possibilités d'articulation avec d'autres enseignements, notamment l'histoire-géographie, la prévention-santé-environnement (PSE) et l'enseignement moral et civique (EMC). Les liens qu'il convient d'établir avec les enseignements professionnels de la filière professionnelle choisie sont indiqués.

Économie-gestion (classes de seconde, première et terminale)

La science économique et les sciences de gestion permettent d'éclairer la compréhension de l'environnement professionnel du futur bachelier professionnel. L'enseignement de l'économie-gestion est dispensé dans l'ensemble des filières du secteur de la production. Il a trois objectifs : développer chez l'élève la capacité de comprendre les notions fondamentales qui lui permettront d'appréhender les conséquences des mutations économiques contemporaines ; l'accompagner dans son parcours de citoyen responsable, en explicitant le cadre juridique et organisationnel dans lequel il évolue tant dans sa vie professionnelle que personnelle, en le sensibilisant aux conséquences de ses actions pour lui-même et pour les organisations dans lesquelles il est engagé au sein de la société française et européenne ; favoriser l'autonomie et l'apprentissage personnel de l'élève pour le rendre acteur de son avenir en lui permettant d'identifier des ressources crédibles et pertinentes en science économique, en sciences de gestion et en droit, et de les actualiser pour éclairer ses choix.

Le programme s'organise autour de quatre modules composés de plusieurs questions, chacune relevant d'un champ disciplinaire unique, soit la science économique, soit les sciences de gestion, soit le droit. L'élève découvre la réalité de l'entreprise, ses choix en matière de production, la création de valeur et sa répartition ainsi que les mutations du travail. Il apprend à exploiter des données économiques et des outils de gestion pour : comprendre les différents choix opérés par les entreprises ; connaître les différentes formes d'organisation du travail et les évolutions liées aux environnements numériques ; cerner le cadre juridique et réglementaire de la relation de travail ; acquérir des outils méthodologiques qui développent son autonomie ; construire une réponse argumentée à une question posée tant à l'écrit qu'à l'oral.

Le programme d'économie-gestion offre également des possibilités d'articulation avec d'autres enseignements, notamment l'histoire-géographie, les mathématiques et la prévention-santé-environnement (PSE).

Éducation physique et sportive (classes de seconde, première et terminale)

Le projet de programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparant au Baccalauréat Professionnel est identique à celui qui est proposé pour les classes préparatoires au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Il s'inscrit dans la continuité du programme de collège tout en étant en cohérence avec celui du lycée général et technologique.

L'objectif de l'enseignement d'éducation physique et sportive est de former des adultes soucieux de leur accomplissement personnel, des futurs professionnels compétents, acteurs de leur formation et capables de s'investir dans les métiers de demain, des citoyens lucides, cultivés et solidaires. Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, le programme de cet enseignement vise à préparer les élèves à la poursuite d'études. Il propose différentes formes scolaires d'Activités Physiques, Sportives, Artistiques (APSA) pour permettre à tous les élèves, filles et garçons, de s'épanouir et d'éprouver du plaisir. Les objectifs visés, s'ils rejoignent ceux de l'enseignement de l'éducation physique et sportive pour le lycée général et technologique, sont pensés pour que l'élève de la voie professionnelle développe son esprit d'analyse, son autonomie et sa persévérance, de manière à l'aider à mener à bien un projet personnel de performance ou d'entretien de soi. L'élève enrichit ainsi sa motricité, ce qui favorise la confiance en soi et le sentiment d'être compétent, tous deux sources d'un épanouissement personnel et professionnel, quels que soient le niveau d'expertise, le genre, la condition physique, le degré d'invalidité ou le handicap.

De la classe de seconde à la classe terminale, l'élève apprend progressivement à s'entraîner et développe ses capacités à analyser les données pour réguler les ressources qu'il met en œuvre et stabiliser ses apprentissages. Pour chaque activité physique sportive et artistique (APSA), différentes modalités de pratique sont proposées pour aborder, selon plusieurs voies d'entrée, les cinq champs d'apprentissage. Ces champs s'adaptent à la diversité des élèves

de la voie professionnelle. Sur la base du projet de classe, les apprentissages doivent conduire à l'acquisition de compétences clairement identifiées.

Enseignement moral et civique (classes de seconde, première et terminale)

L'enseignement moral et civique s'inscrit dans la continuité du collège en consolidant la culture civique des élèves ; il s'appuie sur les trois valeurs de la devise de la République française, Liberté, Égalité, Fraternité.

En classe de seconde, le projet de programme est organisé autour de deux thèmes étroitement liés : « la liberté, nos libertés, ma liberté » et « la laïcité ». L'éducation aux médias et à l'information est abordée dans chacun des thèmes traités au cours de l'année.

Au cycle terminal, l'enseignement moral et civique dispensé dans la voie professionnelle poursuit les objectifs fixés pour la classe de seconde : consolider la culture civique des élèves en faisant vivre et partager les valeurs de la République française. Les projets de programme favorisent la pratique et la maîtrise progressive du débat réglé ; ils encouragent les activités de recherche documentaire, le travail des élèves en autonomie et la participation active à un projet collectif. L'éducation aux médias et à l'information est abordée dans chacun des thèmes traités au cours des deux années.

En classe de première, l'enseignement est organisé autour de l'étude de deux thèmes : « Égaux et fraternels » et « Préserver la paix et les valeurs communes : défense et sécurité en France et en Europe ». En classe terminale, un seul thème annuel est proposé : « S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société ».

Français (classes de seconde, première et terminale)

L'enseignement de français en voie professionnelle vise à assurer la maîtrise de l'expression orale et écrite, à encourager le goût et la pratique de la lecture, à développer

la capacité à analyser et interpréter les textes lus. Il favorise l'acquisition d'une culture littéraire et artistique ainsi que la construction du jugement. Le projet de programme valorise la curiosité, l'imagination et le développement de la sensibilité de l'élève ainsi que sa capacité à s'adapter à des contextes professionnels variés.

En classe de seconde, le projet de programme aborde la question des médias et du traitement de l'information, les formes de la représentation de soi, et les arts et formes de la prise de parole en public. Un quatrième objet d'étude, spécifique, permet un travail conjoint avec les enseignements professionnels dans le cadre de la co-intervention.

L'enseignement de français au cycle terminal de la voie professionnelle poursuit les objectifs définis pour la classe de seconde : renforcer la maîtrise de l'expression orale et écrite, donner le goût de la lecture et développer les capacités d'analyse et d'interprétation.

Les projets de programme pour le cycle terminal veillent à nourrir l'imagination et la sensibilité de l'élève tout en développant sa capacité à s'adapter à des contextes professionnels variés. En classe de première, les deux objets d'étude proposés abordent les formes et enjeux de la création poétique et artistique ainsi que les caractéristiques des personnages de roman du XVIII^e siècle aux années 1950. Un troisième objet d'étude, spécifique, permet un travail conjoint avec les enseignements professionnels dans le cadre de la co-intervention. En classe terminale, l'unique objet d'étude « L'humanité, le monde, les sciences et la technique » est complété par un programme limitatif, renouvelé de manière régulière, qui détermine un thème précis et permet d'aborder les enjeux du monde contemporain par la lecture de textes relevant de la littérature d'idées (essais, contes, fables, etc.).

Histoire-géographie (classes de seconde, première et terminale)

L'enseignement d'histoire-géographie consolide les acquis du collège et approfondit les connaissances historiques et géographiques des élèves. Il permet la maîtrise de notions précises et conforte la capacité à se repérer dans le temps et dans l'espace aux échelles

locale, régionale, nationale et mondiale. Par le choix des thèmes traités, le projet de programme de la classe de seconde favorise la compréhension des évolutions de la société et de l'économie que les élèves peuvent aborder par l'actualité ou dans le cadre de leur période de formation. En histoire, les deux thèmes sont consacrés à l'expansion du monde connu, du XV^e siècle au XVIII^e siècle, et à l'Amérique et l'Europe en révolution au XVIII^e siècle. En géographie, les deux thèmes portent sur les réseaux de production et d'échanges mondialisés, et sur la circulation croissante des biens et des personnes.

L'enseignement d'histoire-géographie au cycle terminal de la voie professionnelle poursuit les objectifs définis pour la classe de seconde : approfondir les connaissances historiques et géographiques, fournir les notions nécessaires pour se repérer dans le temps et dans l'espace, à différentes échelles, comprendre les évolutions de la société et de l'économie.

En classe de première, les deux thèmes d'histoire portent sur le monde du travail, du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle, et sur les enjeux, les caractéristiques et les conséquences des deux guerres mondiales. En géographie, le projet de programme aborde les processus de développement des villes en France (métropolisation et périurbanisation), et les évolutions actuelles du continent africain.

En classe terminale, les thèmes portent, en histoire, sur les rapports entre les grandes puissances à l'échelle du monde, et sur la société et la vie politique en France depuis 1945. En géographie, le projet de programme aborde les enjeux liés aux ressources et les rivalités entre États qui en découlent ainsi que les réactions des États et des populations face aux risques naturels, industriels et sanitaires.

Langues vivantes A et B (classes de seconde, première et terminale)

Le projet de programme de langues vivantes établi par le Conseil supérieur des programmes est commun à l'ensemble des langues vivantes enseignées dans la voie professionnelle et aux deux parcours de formation, celui conduisant au Certificat d'aptitude professionnelle et celui conduisant au baccalauréat professionnel.

Cette approche globale garantit la fluidité et la progressivité des parcours, quelles que soient les formations suivies, successivement, par les élèves. L'acquisition d'un niveau de langue permettant de communiquer avec des collègues, des partenaires ou des clients étrangers, constitue le premier objectif de cet enseignement. Il est, par ailleurs, recommandé de ne pas négliger la pratique de l'écriture considérée comme un complément essentiel de la pratique de l'oral. Le programme souligne également l'importance de la dimension culturelle de l'apprentissage des langues, qui contribue ainsi à la construction d'une citoyenneté éclairée et à l'acquisition de compétences transversales utiles à la réussite des mobilités professionnelles. Des thèmes d'étude portant sur des repères culturels et sur les savoirs lexicaux qui leur sont associés sont définis afin d'ancrer l'étude de la langue sur celle des cultures des aires concernées.

Mathématiques (classes de seconde, première et terminale)

L'enseignement de mathématiques vise, d'une part, à développer la maîtrise de la démarche mathématique à travers la résolution de problèmes issus, le plus souvent possible, de situations professionnelles, de la vie courante et de la physique-chimie et, d'autre part, à consolider la pratique de l'algorithmique. Les domaines de compétences identifiés sont communs au projet de programme pour le CAP et pour la classe de seconde, avec toutefois des attendus différents. Ainsi, le projet de programme pour la classe de seconde renforce les attendus concernant le raisonnement mathématique, par l'introduction d'un module « vocabulaire ensembliste et logique ».

Au cycle terminal, l'enseignement de mathématiques dispensé vise à développer l'apprentissage de savoirs et de raisonnements mathématiques, notamment à travers : la démarche de résolution de problèmes ; les outils et techniques mathématiques nécessaires aux autres disciplines ou à la poursuite d'études ; l'autonomie, la persévérance dans la recherche d'une solution, l'esprit critique, le souci d'argumenter

sa pensée par un raisonnement logique ; la qualité et la rigueur de l'expression écrite et orale ; l'esprit de collaboration dans un travail d'équipe. Les projets de programme des classes de première et terminale professionnelles s'articulent autour de trois domaines de connaissance : statistique et probabilités ; algèbre ; analyse et géométrie. Trois modules complètent ces domaines : automatismes ; algorithmique et programmation ; vocabulaire ensembliste et logique.

Physique-chimie (classes de seconde, première et terminale)

L'enseignement de physique-chimie forme à la pratique de la démarche scientifique et de l'observation des phénomènes. Il conduit les élèves à l'établissement de modèles ou de théories, en passant par l'expérimentation. Le projet de programme de la classe de seconde s'organise autour des domaines de connaissances suivants : la mécanique, la chimie, l'acoustique, la thermique et l'optique. Deux modules transversaux, « Sécurité » et « Électricité », sont intégrés tout au long de la formation. Les élèves sont ainsi sensibilisés aux risques liés à l'utilisation d'appareils électriques, de produits chimiques et de sources lumineuses ou sonores.

Au cycle terminal, les différentes spécialités de baccalauréat professionnel qui exigent une formation en physique-chimie ont été rassemblées en six groupements qui renvoient à des contenus de programmes de physique-chimie. Bien que différents, ces contenus partagent les mêmes objectifs généraux de formation ainsi que la même organisation. Les projets de programme proposent donc des modules regroupés en sept domaines de connaissances : mesures et incertitudes ; sécurité ; électricité ; thermique ; mécanique ; chimie ; signaux. Ces modules ont été conçus pour s'adapter à chaque spécialité de baccalauréat professionnel où la formation en physique-chimie est exigée. Ils permettent aussi d'acquérir des notions générales nécessaires à une poursuite d'études.

Prévention-santé-environnement (classes de seconde, première et terminale)

L'enseignement de prévention-santé-environnement met en lumière le rôle central de la prévention dans les deux domaines de la santé et de l'environnement. Le projet de programme de la classe de seconde s'organise autour de trois grandes thématiques nécessaires à une insertion professionnelle réussie : « L'individu responsable de son capital santé » ; « L'individu responsable dans son environnement » ; « L'individu acteur de prévention dans son milieu professionnel ». Les modules abordés dans la première de ces thématiques permettent aux élèves de découvrir le fonctionnement du système de santé français, les risques pour l'organisme liés aux addictions et au manque de sommeil et les modes d'action des différents moyens de contraception. La thématique « L'individu responsable dans son environnement » traite de l'alimentation écoresponsable et des risques majeurs (inondations, tempêtes, cyclones, etc.), elle contribue à informer les élèves des bons gestes pour la planète et les prépare en cas de situation à risque. La dernière thématique contribue à la prévention des risques en milieu professionnel. Certaines notions sont reprises et approfondies tout au long de la formation préparant au baccalauréat professionnel, en particulier celles qui relèvent du domaine de la prévention des risques professionnels.

En classe de première, l'enseignement de prévention-santé-environnement consolide et élargit les acquis de la classe de seconde afin de poursuivre l'acquisition des notions essentielles de biologie humaine, d'écologie et de prévention des risques professionnels. Cet enseignement est structuré de manière identique à celui de la classe de seconde. La thématique « L'individu responsable de son capital santé » contribue à la prévention en matière de sexualité ; les élèves consolident leurs connaissances scientifiques des mécanismes de transmission des infections sexuellement transmissibles. Les mécanismes du stress sont également étudiés. La thématique « L'individu responsable dans son environnement » propose aux élèves une réflexion

sur l'incidence du bruit sur la santé et plus largement sur la vie sociale. Enfin, la thématique « L'individu acteur de prévention dans son milieu professionnel » fait une place centrale aux risques liés à l'activité professionnelle ; les élèves sont formés aux premiers gestes pour porter assistance et secours en milieu professionnel.

En classe terminale, l'enseignement de prévention-santé-environnement est structuré de manière identique à celui des classes de seconde et de première. Cette approche dite spiralaire favorise la consolidation des acquis et leur approfondissement sans lesquels il ne saurait y avoir d'insertion professionnelle réussie. Ainsi, la thématique « L'individu acteur de prévention dans son milieu professionnel » occupe une place centrale en classe terminale : y sont traités notamment la santé au travail, les accidents et maladies professionnels, les risques psycho-sociaux, l'égalité de traitement au travail. Les deux premières thématiques complètent la formation. La formation sur les thèmes de la santé et de l'environnement, commencée en classe de seconde, est ainsi complétée par l'introduction de notions liées à la sécurité alimentaire et au développement durable.

4.3.4 Quelques gros plans

L'ENSEIGNEMENT DE FRANÇAIS DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Quels que soient les parcours des élèves, dans les classes préparatoires au CAP ou dans les classes préparant au baccalauréat professionnel, l'enseignement de français en lycée professionnel a pour objectif de développer des compétences propres à la discipline, mais aussi des compétences essentielles qui sont mobilisées dans d'autres contextes. Il vise la maîtrise par les élèves de l'expression écrite et orale, la formation de leur culture personnelle, l'épanouissement de leur personnalité par l'ouverture sur le monde et l'affirmation d'une pensée autonome. La maîtrise de ces compétences adossée à une solide culture générale permet aussi bien une insertion professionnelle réussie qu'une poursuite d'études couronnée de succès.

Des objets d'étude variés (par exemple « Se dire, s'affirmer, s'émanciper » ; « S'informer, informer, communiquer » ; « Rêver, imaginer, créer ») stimulent la curiosité et font que les apprentissages des élèves s'accompagnent de plaisir. Chacun des objets d'étude indique des références et un corpus, des notions-clés, propose des pistes de mise en œuvre, explicite ses enjeux et visées.

Un programme d'étude de la langue, en lien constant avec les travaux des élèves et portant sur le lexique, les catégories grammaticales, les formes verbales, l'analyse syntaxique, complète l'enseignement à chaque niveau. Une perspective d'étude « Dire, lire, écrire le métier » formule des propositions susceptibles de développer de nouvelles situations d'apprentissage dans le cadre de la co-intervention. Les professeurs de français et les professeurs des enseignements professionnels identifient les points d'intersection de leurs programmes respectifs, en fonction d'un projet identifié de concert. Chacun le nourrit de ses connaissances et de son expérience.

L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Les enseignements de mathématiques dispensés dans les classes préparatoires au CAP, en classe de seconde et au cycle terminal permettent de développer des compétences liées à la démarche mathématique : chercher, conjecturer, valider par le raisonnement et le calcul avant de communiquer aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. L'introduction dans l'ensemble des projets de programme du module transversal « Automatismes » assure le développement et l'entretien des aptitudes dans les domaines du calcul, des lectures graphiques, de la géométrie, des grandeurs et mesures, autant de capacités qui favorisent la réussite scolaire et constituent un réel atout dans la vie sociale. Ce module contribue aussi à fournir des outils nécessaires pour s'insérer dans la vie professionnelle, notamment après l'obtention du CAP. En parallèle, l'introduction d'un module « Algorithmique et programmation » forme les élèves à la pensée informatique et au raisonnement logique.

Au cycle terminal, l'enseignement des mathématiques vise un développement

plus poussé, chez les élèves, des capacités d'abstraction, de raisonnement et de rigueur nécessaires pour réussir dans l'enseignement supérieur. Si la structure des projets de programme pour les classes de première et terminale est identique à celle du projet de la classe de seconde, la place faite au raisonnement mathématique a été renforcée, dans la perspective d'une poursuite d'études, après l'obtention du baccalauréat professionnel, en section de technicien supérieur (STS). En classe terminale, dans le cadre du module de poursuite d'études et en fonction du projet d'orientation de l'élève, sont proposés quatre modules complémentaires : Calcul intégral ; Fonction logarithme népérien et exponentielle ; Produit scalaire de vecteurs du plan rapporté à un repère orthonormé ; Nombres complexes. Ces modules apportent les renforts notionnels nécessaires pour envisager des études supérieures.

L'ENSEIGNEMENT DE PRÉVENTION-SANTÉ-ENVIRONNEMENT (PSE) DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

L'enseignement de prévention-santé-environnement (PSE) conforte et complète les acquis de la scolarité obligatoire, notamment ceux relevant de la culture scientifique et de la maîtrise de la langue. Les contenus proposés dans cet enseignement visent à former des individus responsables et sensibilisés à la question de la prévention. Ils développent : des connaissances dans le cadre de la prévention, de la santé et de l'environnement ; une approche analytique adossée à différentes démarches ; une culture scientifique qui conduit à distinguer les faits scientifiques et les idées préconçues pour aiguïser le sens critique et autoriser des choix éclairés ; des compétences sociales et civiques qui permettent de s'insérer dans la société, dans le respect de soi et des autres ; un comportement responsable vis-à-vis de sa santé et de son environnement.

La formation s'organise autour de trois thématiques communes aux classes de seconde, première et terminale. Pour les classes préparatoires au CAP, en prévision d'une insertion professionnelle, une quatrième thématique, « L'individu consommateur averti », complète la formation.

Les projets de programme permettent d'acquérir des notions de biologie humaine et d'écologie qui conduisent l'élève à mieux connaître son corps, à en comprendre le fonctionnement physiologique. Il s'agit aussi de prendre la mesure des impacts environnementaux des activités humaines.

L'enseignement de prévention-santé-environnement amène l'élève à construire son jugement, à développer des arguments à partir de faits et de l'analyse de documents scientifiques. Les programmes proposés se prêtent à des croisements avec d'autres enseignements, par exemple l'éducation physique et sportive, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique.

4.4. AVIS SUR LE CADRE DE RÉFÉRENCE DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

Lettre de saisine en date du 15 mars 2019.

Date de mise en ligne de l'avis sur la page web du CSP : 28 mars 2019.

Publication du texte par le ministère : décret n° 2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue, et au cadre de référence des compétences numériques.

Par lettre de saisine en date du 15 mars 2019, le Conseil supérieur des programmes a été chargé d'émettre un avis sur le projet de cadre de référence des compétences numériques qui doit permettre d'évaluer les compétences et les savoirs numériques des élèves et de rendre compte du niveau de maîtrise qu'ils ont atteint.

Ce projet s'inscrit dans la perspective ouverte par le référentiel des compétences numériques élaboré par la Commission européenne. Il comporte seize compétences qui trouvent leur place dans cinq domaines spécifiques : informations et données, communication et collaboration, création de contenus, protection et sécurité, environnement numérique.

4.5. NOTE D'ORIENTATIONS ET DE PROPOSITIONS POUR LE RENFORCEMENT DES ENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, À LA BIODIVERSITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CYCLES 1, 2, 3 ET 4, DE LA MATERNELLE À LA CLASSE DE TROISIÈME)

Lettre de saisine en date du 20 juin 2019.

Date de mise en ligne de la Note et des programmes ajustés sur la page web du CSP : 4 décembre 2019.

Par lettre de saisine en date du 20 juin 2019, le Conseil supérieur des programmes a été chargé d'explicitier, de clarifier et de renforcer, dans les programmes des enseignements de la scolarité obligatoire, les contenus concernant le changement climatique, le développement durable et la biodiversité. Sur ces questions aujourd'hui centrales, il s'agit en effet de proposer des enseignements scientifiquement établis, précis et complets afin de sensibiliser les élèves, en amont du lycée, à leurs enjeux et de leur transmettre, selon une progressivité réfléchie, les éléments nécessaires à leur compréhension. Tous les enseignements et toutes les disciplines dispensés devront, autant que cela est possible, faire une place à ces questions et enrichir leur étude au fil de la scolarité.

Le Conseil a répondu le 4 décembre 2019 à la saisine ministérielle : une Note d'orientations et de propositions pour le renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable introduit de manière substantielle, en plus de vingt-cinq pages, tous les programmes en vigueur, de la maternelle à la classe de troisième. Dans ces programmes, les contenus relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable sont clairement mis en valeur, explicités, précisés, complétés, renforcés, etc.

La Note d'orientations et de propositions souligne la finalité pratique de l'éducation au développement durable : celle-ci, en renforçant chez les élèves une prise de conscience, leur donne la volonté et la capacité d'agir pour l'environnement. Elle relève toutefois que cette finalité, pour être atteinte, exige de l'éducation au développement durable qu'elle s'appuie sur des connaissances assurées. Les connaissances, compétences et comportements dont l'éducation au développement durable permet l'acquisition ou la construction sont présents dans tous les enseignements et disciplines dispensés tout au long de la scolarité des élèves.

Dans la Note d'orientations et de propositions pour le renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable, le Conseil insiste sur la nécessité de donner une assise scientifique, progressive et consolidée aux projets éducatifs menés à l'initiative des établissements et aux actions conduites dans le cadre de l'éducation au développement durable. Il indique les principaux éléments qui composent cette assise. Ainsi, au terme de la scolarité obligatoire, un élève doit posséder les connaissances indispensables pour comprendre le réchauffement climatique, la destruction accélérée des écosystèmes naturels, et prendre la mesure des risques qui en découlent pour les sociétés humaines. Il doit être capable de manipuler les échelles d'espace et de temps et être sensibilisé aux dimensions, ordres de grandeur, proportions, pourcentages et incertitudes. Pour autant, il ne doit pas être enfermé dans une vision catastrophiste du monde. Il doit pouvoir identifier les différents leviers, scientifiques et technologiques notamment, et s'en emparer pour répondre aux défis de notre temps.

Tout au long de la Note, le Conseil s'est efforcé de mettre en exergue le profit que les élèves peuvent tirer, à tous les niveaux de la scolarité obligatoire, de l'approche sensible du monde. Les professeurs, invités à promouvoir dans leur enseignement les perspectives concrètes et sensibles, qu'il s'agisse de la découverte du monde ou de celle des textes, valorisent le sens de l'observation chez leurs élèves et les conduisent à l'exprimer.

Pour dessiner des pistes d'enseignement aisément accessibles, le Conseil a proposé cinq fils verts constituant, chacun, un fil narratif susceptible de devenir commun aux professeurs de tous les enseignements dispensés à l'école et au collège. L'air, l'eau, le feu, la terre et la vie se prêtent, en effet, de manière privilégiée à une construction structurée autour de pôles thématiques à la croisée des discours scientifiques, artistiques, littéraires, etc. Ils offrent diverses possibilités de développer un enseignement explicite et progressif, et de mettre en évidence des interactions complexes. Ils permettent, en outre, aux élèves d'accéder peu à peu à une vision globale des questions environnementales.

Le Conseil supérieur des programmes a eu le souci de déterminer, pour tous les enseignements dispensés dans la scolarité obligatoire, les principales notions indispensables pour comprendre le changement climatique, la biodiversité et le développement durable. Il a relevé les notions et les connaissances essentielles dont la maîtrise peut être attendue de tous les élèves à la fin de leur scolarité au collège.

5. BILAN ET PERSPECTIVES

5.1. UNE FABRIQUE DES PROGRAMMES EFFICACE

5.1.1. Le Conseil supérieur des programmes, une instance productive

Depuis son installation en 2013, dans des contextes marqués par de profondes réformes éducatives qui ont affecté tous les niveaux de l'enseignement scolaire, le Conseil supérieur des programmes a été soumis par les ministres chargés de l'éducation nationale à un rythme de travail soutenu portant essentiellement sur la conception des programmes d'enseignement. Durant la période couverte par ce rapport d'activité (2016-2019), le Conseil a été destinataire d'un grand nombre de saisines ; huit ont porté sur les programmes, dont deux sur les programmes de tous les enseignements généraux et technologiques dispensés à tous les niveaux du lycée général, technologique et professionnel. Il a élaboré plus de cent trente projets de programme pour des enseignements dispensés à l'école, au collège et au lycée.

Moteur de la fabrique des programmes, le Conseil supérieur des programmes a satisfait toutes les saisines que lui ont adressées les ministres depuis 2013. Il a fait la preuve de sa capacité à les instruire en développant une réflexion collégiale sur les objectifs et la visée formatrice des enseignements dont il a conçu les contenus et parfois dessiné le périmètre. Il a démontré son discernement, sa connaissance des savoirs et de leur évolution en sollicitant les meilleurs experts qu'il a guidés par des indications claires et dans un esprit d'ouverture. Il a déployé une force de travail considérable en se consacrant exclusivement, parfois pendant plusieurs semaines consécutives, à l'examen des propositions formulées par les groupes qu'il a mandatés.

Il a, enfin, respecté les délais très contraints que lui ont imposés les impératifs calendaires de la mise en œuvre des réformes.

5.1.2. Un savoir-faire reconnu dans l'élaboration des projets de programme

Instance efficace et productive, le Conseil supérieur des programmes peut se prévaloir de maîtriser chacune des étapes qui lui permettent de formuler des propositions pertinentes dont le ministère fait la matière des programmes d'enseignement. De l'instruction de la saisine à la mise en ligne des projets de programme sur la page web du site ministériel dont il a la responsabilité, une démarche réfléchie guide son travail : la constitution des groupes d'élaboration des projets de programme, la rédaction de la note de cadrage et d'orientation à destination des groupes d'élaboration des projets de programme, le suivi des travaux des groupes d'élaboration des projets de programme par les chargés de mission auprès du secrétariat général du Conseil et par les membres du Conseil référents, les états des lieux réguliers des travaux des groupes d'élaboration des projets de programme lors des séances plénières du Conseil, l'examen collégial, l'ajustement et le vote des projets de programme lors de sessions plénières. Un procès-verbal est dressé à l'issue de chaque séance plénière où il est procédé à un vote. Ce procès-verbal, qui n'est pas rendu public, est adressé au ministre qui peut ainsi apprécier le degré d'adhésion que recueille, parmi les membres du Conseil, un projet de programme.

Cette démarche rigoureusement suivie lors des travaux d'élaboration des projets de programme des lycées, général, technologique et professionnel, confère

rationalité, cohérence et transparence à la fabrique des programmes. Avant la mise en place des groupes d'élaboration des projets de programme puis le mois qui précède la remise de leurs travaux, les consultations et les auditions menées à l'initiative du Conseil, les audiences accordées par le Conseil aux associations de professeurs spécialistes, aux sociétés savantes, aux organisations syndicales d'enseignants, d'inspecteurs territoriaux, de chefs d'établissement, et aux organisations représentatives des parents d'élèves attestent le souci de dispenser à l'ensemble des représentants de la communauté éducative une information sincère, de recueillir les avis des parties prenantes et de proposer des programmes propices à susciter l'adhésion de tous. Sous la houlette du Conseil supérieur des programmes, la fabrique des programmes vise, en effet, le plus haut degré de consensus possible.

5.2. UNE FABRIQUE DES PROGRAMMES PERFECTIBLE

5.2.1. Bénéficiaire de plus de temps, disposer d'une information suffisante et complète

Les réformes éducatives, déterminées par des orientations politiques, obéissent à un rythme étroitement lié à l'exercice, nécessairement limité dans le temps, du pouvoir politique. Si, depuis 2013, ces réformes s'appuient sur le travail du Conseil supérieur des programmes, elles s'accordent mal avec son temps propre rythmé par la réflexion et l'étude collégiales, les temps de concertation et d'ajustements introduits à différents moments du processus.

Quelques dispositions pourraient toutefois réduire la pression qui pèse sur le Conseil supérieur des programmes, rendre ses productions meilleures et ainsi perfectionner la fabrique des programmes. Il conviendrait tout d'abord que le Conseil supérieur des programmes soit saisi au moment même où les réformes de l'enseignement scolaire, qui rendent nécessaire l'élaboration de nouveaux programmes, sont annoncées. Il faudrait aussi qu'il dispose, avant de commencer ses travaux, d'une information complète sur le cadre des réformes et sur leurs incidences sur l'élaboration des projets de programme. Il devrait, enfin, être informé des évolutions et des ajustements structurels apportés aux réformes, et des changements qui, en modifiant la conception générale des enseignements ou celle d'un enseignement en particulier, modifient aussi l'orientation que le Conseil donnera à ses propositions.

5.2.2. Mieux cadrer et guider les groupes d'élaboration des projets de programme

Le Conseil supérieur des programmes, soumis à de fortes contraintes, notamment de calendrier, n'a pas toujours été en mesure d'orienter avec clarté et fermeté les travaux des groupes d'experts qu'il avait mandatés. Il a pu rencontrer des difficultés pour fédérer tous les groupes autour d'une vision de l'enseignement, tel du moins qu'il devrait être, selon lui, dispensé au lycée général, au lycée technologique et au lycée professionnel, et pour faire partager sa conception des nouveaux enseignements pluridisciplinaires qui exigeaient la délimitation de leur périmètre dans le respect des disciplines constituées.

Pour assurer le suivi des travaux d'élaboration des projets de programme, des membres du Conseil, volontaires, ont accepté d'être les référents dans un ou plusieurs groupes. Le très grand nombre de groupes mis en place pour concevoir les programmes des enseignements du lycée général et technologique n'a pas permis à tous les groupes de bénéficier d'un référent représentant le Conseil et faisant entendre sa position singulière qui n'est ni celle d'une autorité administrative ni celle d'une expertise strictement disciplinaire. De manière générale, la lourde charge confiée au Conseil supérieur des programmes durant cette courte période de travail s'est révélée souvent incompatible avec l'emploi du temps particulièrement contraint des parlementaires et des membres du Conseil économique, social et environnemental.

L'efficacité du processus d'élaboration des projets de programme et la pertinence des propositions formulées dépendent beaucoup de la relation qui s'établit entre les groupes d'experts et le Conseil supérieur des programmes. En bénéficiant de plus de temps, le Conseil pourrait assurément construire des échanges fructueux avec les pilotes et ainsi veiller au bon déroulement des travaux de leur groupe.

Certains projets de programme exigeaient, pour être conçus dans les meilleures conditions, que s'établissent des relations

étroites entre deux ou plusieurs groupes d'experts. Les contraintes de calendrier et d'organisation n'ont pas toujours permis que se mette en place une réelle communication entre des groupes susceptibles, pourtant, de dépasser les effets de certains cloisonnements et de coordonner leurs approches pour éviter, par exemple, d'introduire dans leurs propositions certains contenus enseignés par ailleurs ou de présupposer, à tort, la maîtrise de connaissances acquises grâce à d'autres enseignements.

La réforme du lycée général et technologique a introduit, dès la classe de seconde, de nouveaux enseignements dont la spécificité tient à leur nature pluridisciplinaire. Comment faire droit à la pluridisciplinarité dans les groupes chargés de l'élaboration des programmes de ces enseignements quand chacun de leurs membres est naturellement porté à appréhender sa contribution aux travaux par le seul biais de sa discipline de formation et d'enseignement, et à se poser parfois comme son représentant, voire son défenseur? Comment s'assurer que les besoins de formation des élèves guident la conception des enseignements pluridisciplinaires et qu'ils déterminent les contenus de ces enseignements, par-delà les périmètres des disciplines constituées? À quelles conditions faut-il satisfaire pour que l'enseignement pluridisciplinaire renforce les disciplines et ne les édulcore pas dans une juxtaposition d'approches différentes qui rendent impossible une vision globale des réalités envisagées? Enfin, comment veiller à ce que les objets étudiés dans le cadre d'un enseignement pluridisciplinaire initient les élèves à la complexité des relations qui existent entre les phénomènes et les mettent sur la voie d'une approche systémique? Faute, par manque de temps, d'avoir soulevé quelques-unes de ces interrogations, certains groupes ont éprouvé des difficultés à se saisir des enjeux des enseignements pluridisciplinaires.

Le Conseil supérieur des programmes et les groupes qu'il a mis en place ont parfois été confrontés aux évolutions internes qu'ont subies, ces dernières décennies, certaines disciplines. Ces transformations ont suscité des décalages, plus ou moins prononcés selon les disciplines, entre les exigences propres

à l'enseignement de ces disciplines dans le cadre scolaire, au lycée notamment, et les orientations que la recherche et d'autres paramètres leur ont données dans l'enseignement universitaire. Il n'a pas toujours été facile de convaincre tous les interlocuteurs impliqués dans l'élaboration des projets de programme de ces disciplines des besoins spécifiques des élèves de lycée et de la nécessité de leur dispenser un enseignement qui, en leur apportant les connaissances et les savoir-faire fondamentaux au principe de la constitution de la discipline, leur offre les meilleures conditions pour aborder la diversité des approches dont elle fait l'objet dans les travaux des universitaires et des chercheurs.

5.2.3. Clarifier les relations entre les différentes instances impliquées

Si le Conseil supérieur des programmes est au cœur de la fabrique des programmes, deux autres instances y tiennent une place importante : la Direction générale de l'enseignement scolaire et l'Inspection générale de l'éducation nationale devenue, en octobre 2019, l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

La Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) est la principale structure de l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Organisée en services, sous-directions et bureaux, elle est composée de fonctionnaires qui confèrent à l'administration sa stabilité, assurent la continuité du service public éducatif et font appliquer les décisions réglementaires ou législatives. Elle met en œuvre la politique du ministre en matière d'éducation et d'enseignement dans les écoles, les collèges et les lycées généraux, technologiques et professionnels. Le Directeur général de l'enseignement scolaire soumet au ministre les programmes qui seront publiés. Il est chargé de l'exécution des arrêtés ministériels qui fixent les programmes des enseignements. La question des programmes scolaires n'engage pas seulement la responsabilité administrative et juridique de la Direction générale de l'enseignement scolaire. Elle lui importe pour plusieurs raisons

qui entrent dans ses prérogatives : les programmes d'enseignement sont le foyer des politiques éducatives qu'il s'agit de mettre en œuvre ; ils déterminent l'exercice du métier des enseignants et, pour une grande partie, leur formation.

L'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) a toujours participé activement à l'élaboration des programmes scolaires. Sa maîtrise des disciplines et des savoirs, sa connaissance des professeurs et des classes où se déploient les enseignements lui confèrent, en la matière, une légitimité incontestable.

Pour que la fabrique des programmes soit plus efficace, il conviendrait que s'établisse une relation étroite entre le Conseil supérieur des programmes, instance indépendante placée auprès du ministre à laquelle il revient d'élaborer les projets de programme, et la Direction générale de l'enseignement scolaire, première des administrations centrales du ministère. Cette relation s'appuierait sur une circulation fluide et réglée de l'information lors de moments ritualisés de rencontre. Le Conseil pourrait ainsi prendre connaissance, à titre informatif, des travaux menés à l'initiative de la Direction générale (par exemple la modification d'épreuves d'examen, les commandes adressées à l'Inspection générale, les évaluations commandées dans le cadre des réformes, la mise en place de groupes de travail divers, etc.). Il pourrait aussi solliciter l'appui de la Direction générale et de ses personnels experts, pour l'aider à définir le cadre d'élaboration des programmes. Il pourrait, enfin, être informé de la constitution de groupes de travail chargés, au sein de la Direction générale, d'élaborer des ressources pédagogiques en lien direct avec les programmes en cours de fabrication.

Pour améliorer la fabrique des programmes, il conviendrait également de renforcer et de clarifier les relations entre le Conseil supérieur des programmes et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. Si ces relations sont indispensables et gages, pour le Conseil, de propositions de programmes adaptées, elles doivent tenir compte du rôle, du statut et des missions respectifs d'une instance placée auprès du ministre, mais indépendante

qui formule principalement des propositions de contenus d'enseignement, et d'une inspection générale chargée, pour le ministre, de l'évaluation des enseignements et des politiques éducatives, mais aussi de missions d'inspection, de contrôle, d'audit, d'expertise et d'appui.

Dans un cadre réformé et adapté, les relations nécessaires instaurées entre le Conseil supérieur des programmes et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche pourraient dès lors obéir à une forme et des règles, en évitant le double écueil d'une formalisation trop lâche ou trop forte. Elles se déclinaient à trois niveaux clairement identifiés : en amont de toute procédure d'élaboration de projets de programme, le Conseil solliciterait l'expertise de l'Inspection générale pour disposer d'un état de la discipline, d'une connaissance précise de ses enjeux et des programmes actuels. Pendant la procédure, dans le cadre de la participation aux groupes d'experts, l'Inspection générale mettrait à la disposition du Conseil l'un de ses membres qui, au titre de l'excellence de sa maîtrise de son champ disciplinaire, assurerait le pilotage ou le co-pilotage du groupe. En aval de la procédure, le Conseil, instance qui produit des projets de programme, mais qui ne dispose pas des moyens pour connaître la manière dont se mettent en œuvre, dans les classes, les programmes d'enseignement, pourrait s'appuyer sur l'Inspection générale dont les missions de suivi de la mise en œuvre des réformes et d'évaluation, des enseignements notamment, sont clairement définies. L'Inspection générale instruirait le Conseil de ses analyses et elle lui indiquerait les ajustements qui lui semblent nécessaires. Le Conseil apprécierait en toute indépendance ces analyses et ces indications. Les Inspecteurs généraux chargés de l'évaluation de la mise en œuvre des programmes ne seraient pas, en tout état de cause, ceux qui auraient participé aux travaux des groupes mis en place par le Conseil.

5.2.4. Dépasser les problèmes de positionnement

Pour atteindre l'objectif commun, il convient que tous ceux qui sont impliqués dans la fabrique des programmes dépassent certaines difficultés de positionnement. Celles-ci sont apparues, notamment, lors des travaux consacrés aux enseignements du lycée général et technologique.

Pour être en phase avec l'esprit de la réforme du baccalauréat, le Conseil supérieur des programmes a jugé nécessaire que des professeurs et des maîtres de conférences exerçant dans l'enseignement supérieur, à l'Université ou dans les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ), participent aux travaux d'élaboration des programmes des enseignements du nouveau lycée général et technologique. Il a confié le pilotage des groupes d'élaboration des projets de programme à des binômes constitués d'un universitaire et d'un inspecteur général. Il s'est efforcé de solliciter des professeurs intervenant plus particulièrement dans le cycle universitaire de la licence ou assurant les préparations aux concours de recrutement d'enseignants du second degré.

Au-delà de la réforme du baccalauréat et de la perspective qu'elle trace pour que l'on articule mieux l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, la construction d'un continuum bac -3 / bac +3 est depuis plusieurs années un enjeu majeur des politiques éducatives. Pour donner une substance à ce continuum et le faire vivre, il convient que les professeurs de lycée aient une connaissance de ce qui, dans leur champ disciplinaire, s'enseigne dans l'enseignement supérieur. Il convient aussi que les professeurs de l'enseignement supérieur manifestent de l'intérêt pour la formation générale dispensée en lycée et qu'ils prennent la mesure du caractère nécessairement non spécialisé des enseignements secondaires, fussent-ils des enseignements de spécialité dispensés au cycle terminal. C'est à cette condition qu'ils occuperont leur place centrale dans les groupes d'experts, s'impliqueront dans tous les aspects des travaux et se saisiront pleinement des enjeux spécifiquement scolaires des enseignements.

Pour élaborer les projets de programme des nouveaux lycées général, technologique et professionnel, le Conseil supérieur des programmes a souhaité que des professeurs exerçant en lycée constituent la majorité des membres des groupes. Par leur expérience des classes et des élèves, par leur connaissance des enseignements dispensés et des programmes en vigueur, les professeurs de lycée apportent aux groupes dont ils font partie une contribution sans équivalent bâtie à l'épreuve de la réalité et avertie des cadres et des conditions dans lesquels sont dispensés les enseignements. Il convient qu'ils soient assurés de leur place dans les groupes d'élaboration des projets de programme, convaincus de la complémentarité de leur position avec celle de leurs collègues de l'enseignement supérieur et du lien non hiérarchique qu'ils entretiennent, au sein des groupes mandatés par le Conseil, avec leurs inspecteurs territoriaux et leurs inspecteurs généraux.

Tous les groupes d'élaboration des projets de programme mis en place par le Conseil supérieur des programmes comportaient au moins un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) pour les travaux concernant le lycée général et technologique, ou un inspecteur de l'éducation nationale chargé des enseignements généraux (IEN-EG) pour les travaux concernant le lycée professionnel. Ces inspecteurs territoriaux, placés sous l'autorité des recteurs d'Académie, mettent en œuvre les politiques éducatives, tout particulièrement leurs dimensions pédagogiques. Maîtres de la didactique de leur discipline ou de leur enseignement, ils veillent à l'application des programmes dans les établissements scolaires et conçoivent la formation continue des professeurs. Attachés aux contenus des enseignements, ils remplissent pleinement leur mission au sein des groupes de travail constitués par le Conseil dès lors qu'ils entretiennent avec les professeurs et les inspecteurs généraux qu'ils côtoient des relations non hiérarchiques et non fonctionnelles.

5.2.5. Articuler les projets de programme et les propositions d'évaluation, d'épreuves d'examen et de ressources pédagogiques

Les programmes d'enseignement sont au cœur de la classe : en déterminant le contenu de l'enseignement dispensé par le professeur, ils définissent les contours des exercices qui permettent d'évaluer les élèves, la nature des épreuves proposées aux candidats lors des examens, les recommandations didactiques et pédagogiques qui aident le professeur à s'approprier pertinemment les objets qu'il enseigne.

Si les lettres de saisine du ministre concernant les enseignements des lycées exposent clairement que le Conseil supérieur des programmes doit, dans le même mouvement, concevoir des contenus de programme et les modalités d'évaluation à l'examen du baccalauréat qui attestent de leur maîtrise par les candidats, il s'avère que les deux tâches, substantiellement liées en principe, sont de fait distinguées. Il est d'usage au ministère de l'Éducation nationale de publier, dans un premier temps, les programmes puis, dans un second temps, les notes de service définissant les épreuves de l'examen. Parallèlement aux groupes mis en place par le Conseil supérieur des programmes qui élaboraient les projets de programme et les propositions pour les épreuves de l'examen du baccalauréat, la Direction générale de l'enseignement scolaire mettait en place des groupes de travail, parfois conduits par les inspecteurs généraux sollicités par le Conseil, chargés de préparer les notes de service définissant les épreuves de l'examen. D'autres groupes, chargés de concevoir les autres modalités d'évaluation des élèves et de constituer des ressources pédagogiques à l'adresse des professeurs, étaient formés à l'initiative de la Direction générale.

Il convient de veiller à la bonne articulation entre ces différentes productions et de respecter l'ordre qui les structure : modalités d'évaluation, épreuves d'examen et ressources pédagogiques procèdent des contenus et des orientations qui figurent dans les programmes. Leur élaboration ne saurait être conduite de manière

isolée, sans lien avec le Conseil supérieur des programmes, sans une étroite connexion avec l'esprit des programmes en cours de fabrication. Le calendrier de la parution des ressources didactiques et pédagogiques (fiches pour la classe, vade-mecum portant sur des enseignements, etc.) devrait être soumis à la publication, en amont, des programmes, pour qu'elles apparaissent à tous comme le fruit d'une appropriation réfléchie de ces programmes dans leur état final.

5.2.6. D'autres pistes d'amélioration

Des modifications dans le processus qui suit la mise en ligne, par le Conseil supérieur des programmes, de ses propositions pourraient améliorer la fabrique des programmes, dans l'intérêt de l'institution scolaire et pour le plus grand bénéfice de la communauté éducative.

À l'initiative de la Direction générale de l'enseignement scolaire, une consultation des professeurs et des inspecteurs territoriaux est conduite après la diffusion sur la page web du Conseil de tous les projets de programme concernant un ou des niveaux d'enseignement. Il conviendrait que le Conseil supérieur des programmes soit partie prenante de la définition des items de la consultation pour qu'ils soient réellement en prise avec les projets de programme publiés. En effet, les items retenus pour les consultations sur les projets de programme des enseignements des lycées (général, technologique et professionnel), parce qu'ils étaient trop généraux et mêlaient interrogations sur les contenus enseignés et questions sur des aspects structurels des réformes, n'ont pas toujours permis d'apprécier le fond scientifique et didactique des projets.

Parallèlement à cette consultation en ligne des professeurs et des inspecteurs territoriaux, la Direction générale de l'enseignement procède à des auditions, au ministère, des organisations syndicales et des associations représentatives des professeurs. L'horizon de la consultation ainsi élargi permet d'apprécier au mieux la réception, au sein de la communauté éducative, des propositions élaborées par le Conseil. Il serait très

utile de donner une forme synthétique aux résultats de cette large enquête et d'en faire un outil que le Conseil supérieur des programmes pourrait exploiter pour améliorer ses propositions dans le cadre de la poursuite de ses travaux. Le Conseil aurait tiré incontestablement le plus grand bénéfice de la réception des résultats synthétisés des consultations sur les projets de programme des classes de seconde et de première générales et technologiques, pour nourrir sa réflexion et mieux orienter ses travaux sur les contenus des enseignements des classes terminales.

La Direction générale de l'enseignement scolaire peut, à la demande du cabinet du ministre et parallèlement à la conduite des consultations, modifier, plus ou moins significativement, les projets de programme mis en ligne par le Conseil supérieur des programmes. La démarche est fréquente et conforme à la fabrique des programmes : le Conseil supérieur des programmes formule des propositions que le ministre peut, s'il le juge nécessaire, amender. Lors des travaux relatifs aux lycées, quelques propositions du Conseil ont subi des changements importants avant d'être présentées au Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Il conviendrait que le Conseil supérieur des programmes en soit tenu informé et qu'il puisse en apprécier l'ampleur et la pertinence. Le suivi des travaux des groupes d'experts, les consultations qu'il a lui-même conduites auprès des organisations syndicales et des associations représentatives des professeurs, sa maîtrise des projets diffusés lui confèrent assurément une légitimité en la matière. Enfin, pour satisfaire à l'exigence de transparence et œuvrer efficacement à la réussite de la fabrique des programmes, il serait opportun d'associer, selon des modalités qu'il faudrait définir, le Conseil supérieur des programmes aux évolutions susceptibles d'infléchir les projets de programme.

5.3. UN LARGE PÉRIMÈTRE D'ACTION À INVESTIR

5.3.1. Le programme de travail du Conseil supérieur des programmes en 2020

Le 17 octobre 2019, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a adressé une note à l'attention de la présidente du Conseil supérieur des programmes fixant le programme de travail 2019-2020 du Conseil (cf. Annexe 11). Les deux premiers travaux mentionnés dans ce programme ont été réalisés au dernier trimestre de l'année 2019. En diffusant, le 31 octobre, les projets de programme des enseignements généraux pour les classes de première et terminale professionnelles, le Conseil a achevé son ouvrage pour la voie professionnelle du lycée. Le 4 décembre, il a mis en ligne l'ensemble des textes – une Note d'orientations et de propositions, et les programmes ajustés des cycles 1, 2, 3 et 4 (de la maternelle à la classe de troisième) – pour répondre à la demande de renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable dans les programmes de la scolarité obligatoire.

Cinq thèmes sont au programme de travail du Conseil supérieur des programmes en 2020 :

- le suivi de la mise en œuvre des programmes du lycée général et technologique et du lycée professionnel dans les manuels scolaires ;
- la formation initiale et continue des professeurs ;
- une réflexion sur le programme de la maternelle ;
- l'articulation des programmes de collège avec les nouveaux programmes du lycée ;
- l'articulation du SNU avec les programmes d'EMC des classes de troisième et de seconde.

5.3.2. Des perspectives de travail après 2020

La question de la formation initiale et continue des professeurs, inscrite par le ministre chargé de l'éducation nationale au programme de travail du Conseil supérieur des programmes, sera au-delà de l'année 2020 au cœur de sa réflexion. La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, qui crée le Conseil supérieur des programmes, en fait une mission permanente du Conseil. Celui-ci, en effet, émet des avis et formule des propositions sur les objectifs et la conception générale de la formation initiale et continue des professeurs, et sur la nature et le contenu des épreuves des concours de recrutement de professeurs des premier et second degrés.

Quelle formation supérieure en prise avec les savoirs scolaires, leur didactique, leur reconfiguration présente et à venir faudrait-il dispenser à ceux qui se destinent au professorat ? Quelles épreuves aux concours de recrutement des professeurs seraient les plus adaptées pour s'assurer de la maîtrise de ces savoirs et savoir-faire ? À quelles exigences, à quelles finalités devrait se conformer la formation continue des professeurs ? Ces questions sont la matrice d'une réflexion approfondie s'efforçant d'envisager les différentes dimensions de la question de l'enseignement, du point de vue de ceux qui lui donnent une existence et une substance, les professeurs. Le Conseil supérieur des programmes, guidé par l'esprit d'indépendance que lui confère sa liberté intellectuelle, est singulièrement bien placé pour orienter ce travail de long terme qui demande son inscription dans une perspective historique, le bénéfice de la prospective et de la hauteur de vue, et qui ne saurait se réduire à une approche étroitement liée à l'urgence du recrutement des professeurs ou à la mise en œuvre technique de leur formation professionnelle. C'est pourquoi il pourrait devenir l'instance fédératrice de ce travail qui associerait les trois principales instances concernées, la Direction générale des ressources humaines, la Direction générale de l'enseignement scolaire et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

La loi du 8 juillet 2013 fixe une autre mission permanente dont le Conseil supérieur des programmes pourrait se saisir après 2020 : émettre des avis et formuler des propositions sur « la nature et le contenu des épreuves des examens conduisant aux diplômes nationaux de l'enseignement du second degré et du baccalauréat », et sur « les possibilités d'adaptation et d'aménagement de ces épreuves pour les candidats présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant ». Cette mission que le législateur confie au Conseil supérieur des programmes dessine deux ordres de réflexion sur un objet qui, en France, est substantiellement lié à l'enseignement secondaire : le diplôme national obtenu à l'issue d'un examen national. En effet, deux examens nationaux, placés au terme de la classe de troisième du collège puis au cycle terminal de l'enseignement secondaire, permettent d'évaluer les connaissances et les savoir-faire des élèves, et d'attester leur acquisition et leur maîtrise dans un cadre défini et formalisé à l'échelle nationale qui fait des élèves des candidats à l'obtention d'un diplôme, le diplôme national du brevet et le diplôme du baccalauréat général, technologique et professionnel. La loi invite le Conseil à conduire un double travail de conception, sur la nature et le contenu des épreuves de ces deux examens nationaux, sur leur adaptation et leur aménagement pour les candidats qui présentent un trouble de la santé invalidant ou un handicap.

La conduite d'un enseignement sanctionné par un examen national est plus ou moins conditionnée par la nature et le contenu des épreuves de l'examen. Cela concerne tout particulièrement l'enseignement dispensé durant l'année scolaire qui s'achève par le passage de l'examen, la classe de troisième du collège et la classe terminale du lycée. La pression de l'examen et sa puissance de modélisation de l'enseignement constituent une réalité indépassable dont on peut toutefois atténuer les effets pourvu que l'on conçoive conjointement et dans un même mouvement de pensée les objectifs et les contenus des programmes, et les modalités et les attendus de l'évaluation des candidats à l'examen. Le Conseil supérieur des programmes accomplira

sa mission en veillant à la pleine cohérence qui doit exister entre les épreuves proposées à l'examen du baccalauréat et les programmes qui fixent les contenus des enseignements. Il pourrait, à l'aune des clarifications et des ajustements apportés aux programmes de français, de mathématiques et de l'enseignement moral et civique des cycles 2, 3 et 4, interroger la nature et le contenu des épreuves du diplôme national du brevet.

Aux examens du brevet et du baccalauréat, des épreuves adaptées et aménagées sont proposées aux candidats qui présentent un handicap ou un trouble de la santé invalidant. S'il n'a pas pour mission de concevoir les moyens par lesquels l'institution scolaire effectue cette adaptation et cet aménagement des épreuves d'examen, le Conseil supérieur des programmes pourra conduire une réflexion sur l'articulation entre les contenus des programmes et les modalités d'évaluation dans des épreuves qui, bien qu'adaptées et aménagées, attestent toutefois l'acquisition de connaissances et de savoir-faire.

Durant les quatre années que couvre ce Rapport d'activité, le Conseil supérieur des programmes a principalement élaboré des projets de programme. Instance placée auprès du ministre qui émet des avis et formule des propositions, il n'est pas associé à l'évaluation de la mise en œuvre, dans les classes, de ses projets devenus des programmes officiels et ne dispose, pour apprécier cette mise en œuvre, que d'informations limitées et éparpillées. Concernant les programmes des nouveaux lycées, le Conseil supérieur des programmes forme le vœu qu'ils soient évalués de manière systématique et objective une fois qu'ils seront entrés en vigueur à tous les niveaux du lycée, de la classe de seconde à la classe terminale, dès lors que les élèves entrés en classe de seconde en 2019 auront achevé leur classe terminale en 2022. Prenant appui sur cette évaluation, il pourrait être missionné pour concevoir les ajustements nécessaires qui feraient de la mission de la fabrique des programmes un travail vivant, en perpétuelle évolution, en prise avec le présent et ouvert sur l'avenir.

ANNEXES

ANNEXE 1 – Institution du CSP : les textes réglementaires

L'ensemble des lois et décrets mentionnés dans cette annexe sont accessibles sur le site internet www.legifrance.gouv.fr

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République

Titre I^{er} : Dispositions générales

Chapitre II : L'administration de l'éducation

Section 2 : Le Conseil supérieur des programmes

Article 32.

Chapitre I^{er} bis

« Le Conseil supérieur des programmes

Art. L. 231-14. – Le Conseil supérieur des programmes est placé auprès du ministre chargé de l'éducation nationale. Il travaille en toute indépendance.

Il est composé, à parité de femmes et d'hommes, de dix-huit membres désignés pour cinq ans. Il comprend trois députés, trois sénateurs, désignés, respectivement, par les commissions permanentes compétentes en matière d'éducation de l'Assemblée nationale et du Sénat, deux membres du Conseil économique, social et environnemental, désignés par son président, et dix personnalités qualifiées nommées par le ministre chargé de l'éducation nationale. Les membres du Conseil supérieur des programmes ne peuvent pas simultanément appartenir au Conseil national d'évaluation du système scolaire. Le décret prévu à l'article L. 231-17 précise la répartition par sexe des personnes désignées par chacune des instances et autorités compétentes.

Art. L. 231-15. – Le Conseil supérieur des programmes émet des avis et formule des propositions sur :

1° la conception générale des enseignements dispensés aux élèves des écoles, des collèges et des lycées et l'introduction du numérique dans les méthodes pédagogiques et la construction des savoirs ;

2° le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des programmes scolaires, en veillant à leur cohérence et à leur articulation en cycles, ainsi que les modalités de validation de l'acquisition de ce socle ;

3° la nature et le contenu des épreuves des examens conduisant aux diplômes nationaux de l'enseignement du second degré et du baccalauréat, ainsi que les possibilités d'adaptation et d'aménagement de ces épreuves pour les élèves présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant ;

4° la nature et le contenu des épreuves des concours de recrutement d'enseignants des premier et second degrés, les possibilités d'adaptation et d'aménagement de ces épreuves pour les candidats présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant, ainsi que les objectifs et la conception générale de la formation initiale et continue des enseignants.

Art. L. 231-16. – Le Conseil supérieur des programmes remet chaque année aux ministres chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture un rapport sur ses travaux et les suites qui leur ont été données. Ce rapport est transmis au Parlement et au Conseil économique, social et environnemental.

Les avis et propositions du Conseil supérieur des programmes sont rendus publics.

Art. L. 231-17. – Un décret précise l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur des programmes.»

Le décret n°2013-681 du 24 juillet 2013

Publics concernés : usagers et personnels du service public d'éducation.

Objet : définition de l'organisation et du fonctionnement du conseil supérieur des programmes.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le présent décret définit l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur des programmes. Il prévoit que pour mener à bien ses missions le Conseil supérieur des programmes peut constituer des groupes d'experts, dont il choisit les membres à raison de leur compétence. Il définit en outre les règles de désignation des membres, du président et du vice-président, l'organisation des travaux et les moyens mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale.

Le présent décret abroge enfin les dispositions relatives au Haut Conseil de l'éducation.

Références : le présent décret est pris en application de l'article L. 231-17 du code de l'éducation issu de l'article 32 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ; le code de l'éducation peut être consulté, dans sa rédaction issue du présent décret, sur le site Légifrance.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'Éducation nationale,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 231-14 à L. 231-17 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 10 juillet 2013 ;

Vu l'avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale en date du 11 juillet 2013,

Décrète :

Article 1

Après le chapitre Ier du titre III du livre II de la partie réglementaire du code de l'éducation, il est inséré un chapitre I^{er} bis ainsi rédigé :

Chapitre I^{er} bis

« Le Conseil supérieur des programmes

Art. D. 231-34. – Les membres du Conseil supérieur des programmes sont désignés conformément aux dispositions de l'article L. 231-14.

Chacune des instances et autorités chargées de la désignation des membres du conseil respecte, pour ce qui la concerne, la parité entre les femmes et les hommes.

Pour la première désignation des députés et des sénateurs, sauf en cas d'accord entre les commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat permettant la nomination de trois femmes et trois hommes, la commission permanente compétente de l'Assemblée nationale désigne deux femmes et un homme et la commission permanente compétente du Sénat désigne une femme et deux hommes. À défaut d'accord entre les deux commissions permanentes compétentes, la répartition entre les femmes et les hommes est inversée lors de chaque renouvellement des membres du Conseil supérieur des programmes.

Le président et un vice-président sont désignés par le ministre chargé de l'éducation nationale parmi les membres du Conseil supérieur des programmes. Le vice-président est notamment chargé de suppléer le président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Art. D. 231-35. – Le Conseil supérieur des programmes est saisi par le ministre chargé de l'éducation nationale. Il peut également se saisir de toute question relevant de ses attributions définies par l'article L. 231-15.

Le Conseil supérieur des programmes peut faire appel au concours du Conseil national de l'évaluation du système scolaire et des établissements publics placés sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

Art. D. 231-36. – Pour l'exercice des missions qui lui sont confiées, le Conseil supérieur des programmes peut mettre en place des groupes d'experts dont il choisit les membres à raison de leurs compétences.

Art. D. 231-37. – Le Conseil supérieur des programmes se réunit sur convocation de son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande de la majorité de ses membres, soit à la demande du ministre chargé de l'éducation nationale.

Lorsque le Conseil supérieur des programmes est appelé à rendre un avis, chacun de ses membres peut demander que soient joints à cet avis la mention et les motifs d'une position divergente.

Art. D. 231-38. – Les séances du Conseil supérieur des programmes ne sont pas publiques.

Les propositions et avis du Conseil supérieur des programmes sont rendus publics.

Art. D. 231-39. – Le Conseil supérieur des programmes établit un règlement intérieur fixant les règles de son fonctionnement ainsi que les obligations auxquelles ses membres sont assujettis. Il rédige une charte des programmes qui précise la procédure d'élaboration des programmes, notamment les modalités de consultation des enseignants et des usagers.

Art. D. 231-40. – Le président du Conseil supérieur des programmes établit, chaque semestre, un calendrier prévisionnel de ses travaux, tenant compte des échéances fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Art. D. 231-41. – Le ministre chargé de l'éducation nationale met à la disposition du Conseil supérieur des programmes les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Sous l'autorité du président, un secrétaire général, nommé par le ministre chargé de l'éducation nationale, assure l'organisation et la coordination des travaux du conseil.

Art. D. 231-42. – Les frais occasionnés par les déplacements et les séjours des membres du conseil et des personnes qu'il appelle en consultation sont remboursés dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'État.»

Article 2

Le chapitre préliminaire du titre III du livre II de la partie réglementaire du code de l'éducation et les articles D. 230-1 à D. 230-7 sont abrogés.

Article 3

Le ministre de l'Éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 24 juillet 2013.

Par le Premier ministre :

Jean-Marc Ayrault

Le ministre de l'Éducation nationale,
Vincent Peillon

**Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019
pour une école de la confiance
– Article L231-14**

Le Conseil supérieur des programmes est placé auprès du ministre chargé de l'éducation nationale. Il travaille en toute indépendance.

Il est composé, à parité de femmes et d'hommes, de dix-huit membres désignés pour cinq ans. Il comprend trois députés, trois sénateurs, désignés, respectivement, par les commissions permanentes compétentes en matière d'éducation de l'Assemblée nationale et du Sénat, deux membres du Conseil économique, social et environnemental, désignés par son président, et dix personnalités qualifiées nommées par le ministre chargé de l'éducation nationale. Les membres du Conseil supérieur des programmes ne peuvent pas simultanément appartenir au conseil d'évaluation de l'école. Le décret prévu à l'article L. 231-17 précise la répartition par sexe des personnes désignées par chacune des instances et autorités compétentes.

NOTA : conformément à l'article 63 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, ces dispositions entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2019.

ANNEXE 2 – La composition du CSP

LES MEMBRES DU CSP (DE JANVIER 2016 À DÉCEMBRE 2019)

– Les personnalités qualifiées

Présidence



Souâd AYADA,
depuis le 23 novembre 2017

Souâd Ayada, agrégée de philosophie et docteur en philosophie, est inspectrice générale de l'Éducation nationale. Elle a enseigné la philosophie plus de quinze ans, en classes terminales et en classes préparatoires aux grandes écoles. Après des travaux consacrés à la lecture occidentale de l'islam (Hegel et l'islam), elle s'est vouée à l'étude et à la présentation des grandes figures de la philosophie en terre d'islam (Avicenne, Ellipses, 2002). Sa réflexion, source d'études sur l'esthétique et la métaphysique islamique, porte sur la signification du monothéisme (L'islam des théophanies. Une religion à l'épreuve de l'art, CNRS Éditions, 2010). Elle a participé à l'édition des Écrits mémorables de Louis Massignon (Paris, Bouquins Laffont, 2009).

Michel LUSSAULT,
du 25 septembre 2014 au 26 septembre 2017

Vice-présidence



Philippe RAYNAUD,
depuis le 27 février 2018

Philippe Raynaud est professeur des Universités à l'Université de Paris-II Panthéon-Assas, où il enseigne la philosophie politique. Membre senior (honoraire) de l'Institut Universitaire de France, il est lauréat du prix Alexis de Tocqueville (2014) et co-directeur de la revue Commentaire. Il est notamment l'auteur de La politesse des Lumières. Les lois, les mœurs et les manières, Gallimard, 2013, L'esprit de la V^e République, Perrin, 2017, et La laïcité. Histoire d'une singularité française, Gallimard, 2019.

Sylvie PLANE,
membre du Conseil
du 9 octobre 2013 au 26 janvier 2018 ;
Vice-Présidente
de décembre 2014 à janvier 2018

Les autres personnalités qualifiées



© Philippe Devernay-MENJ

Catherine BECCHETTI-BIZOT,
depuis le 11 décembre 2015

Catherine Becchetti-Bizot, ancienne élève de l'École normale supérieure (ENS), agrégée de lettres classiques et docteur ès lettres, est inspectrice générale de l'Éducation nationale, du sport et de la recherche. À l'inspection générale, elle a conduit des travaux sur l'avenir de la filière littéraire, sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, sur l'éducation aux médias et à l'information, notamment. Elle a été la première directrice du numérique pour l'éducation au ministère et est actuellement médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.



© Philippe Devernay-MENJ

Alain CADIX,
depuis le 11 octobre 2018

Alain Cadix est ingénieur, docteur en sciences de gestion, président honoraire de la Conférence des grandes écoles. Il a été directeur de la formation, puis directeur des ressources humaines de Dassault Aviation. Il a dirigé une école d'ingénieurs et une école de design industriel. Il est membre de l'Académie des technologies où il est délégué aux Compétences-clés et à la Formation.



Denis GRATIAS,
depuis le 27 février 2018

Denis Gratias est directeur de recherche émérite au CNRS (Centre national de la recherche scientifique), spécialiste de physique des solides et de cristallographie et membre de l'Académie des Sciences. Il est aussi membre de la commission Enseignement de la Société Française de Physique et ancien professeur chargé de cours à l'École Polytechnique et à Chimie-ParisTech (Université Paris sciences et lettres – PSL) où il a enseigné la mécanique quantique.



Jean-Louis MUCCHIELLI,
depuis le 11 octobre 2018

Jean-Louis Mucchielli est professeur honoraire des universités (Paris 1 Panthéon-Sorbonne). Agrégé, docteur d'État de sciences économiques et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris (IEP de Paris), il a été président du jury d'agrégation de sciences économiques et sociales, recteur de l'académie d'Amiens et directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



Sami MUSTAPHA,
depuis le 27 février 2018

Sami Mustapha est mathématicien, nommé professeur à l'institut de mathématiques de Jussieu en 2000. Ses travaux de recherche portent sur les groupes de Lie et la théorie du potentiel discrète. Directeur du département du cycle d'intégration de l'Université Pierre et Marie Curie – UPMC entre 2010 et 2016, il est élu en 2017 Doyen de la faculté de mathématiques de Sorbonne Université.



Mireille SACOTTE,
depuis le 27 février 2018

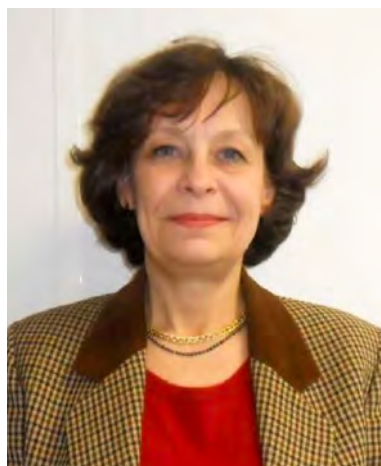
Mireille Sacotte, agrégée de lettres classiques, docteur ès Lettres, est professeur émérite à l'Université de Paris III Sorbonne-Nouvelle. Professeur en lycée, puis assistante à la Sorbonne, elle a poursuivi sa carrière de professeur en littérature française du XX^e siècle à l'université de Paris III Sorbonne-Nouvelle. Elle est l'auteur d'ouvrages sur Saint-John Perse, Jean Giono et Romain Gary.



© Philippe Devernay-MENJ

Béatrice SALVIAT,
depuis le 17 avril 2019

Béatrice Salviat, ancienne élève de l'École normale supérieure de Lyon (ENS Lyon), Docteur en biologie et agrégée de biologie, fut directrice adjointe de la fondation de coopération scientifique « La main à la pâte » de 2012 à 2019. Elle a enseigné les sciences de la vie et de la Terre, formé des professeurs et participé à l'élaboration de programmes scolaires en France et à l'étranger. Actuellement elle conseille des « Maisons pour la science » qu'elle a contribué à créer au sein d'universités.



© Christine Szymankiewicz

Christine SZYMANKIEWICZ,
du 11 octobre 2018 au 25 novembre 2019

Christine Szymankiewicz est inspectrice générale de l'Éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR). Elle a conduit de nombreuses missions, notamment sur la formation tout au long de la vie, la maternelle, les formations scientifiques, techniques et industrielles, les établissements sous programme français dans le monde. Elle a dirigé deux ouvrages sur le système éducatif, a été rédactrice en chef des Cahiers de l'éducation, puis membre des Cahiers de la fonction publique. Elle rejoint le cabinet du Premier ministre comme conseillère technique Éducation le 25 novembre 2019.

Marie-Claude BLAIS,
du 9 octobre 2013 au 9 octobre 2018

Xavier BUFF,
du 9 octobre 2013 au 22 décembre 2017

Catherine CESARSKY,
du 1^{er} juillet 2016 à septembre 2017

Éric FAVEY,
du 9 octobre 2013 au 1^{er} février 2018

Roger-François GAUTHIER,
du 9 octobre 2013 au 9 octobre 2018

Lucile JULIEN,
du 1^{er} juillet 2016 au 15 février 2019

Denis PAGET,
du 9 octobre 2013 au 9 octobre 2018

— Les parlementaires

Députés



Pierre-Yves BOURNAZEL,
depuis le 14 février 2018

Pierre-Yves Bournazel est député de la 18^e circonscription de Paris. Il est vice-président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale.



Agnès THILL,
depuis le 8 novembre 2017

Agnès Thill est députée de la 2^e circonscription de l'Oise et membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale.



Cécile RILHAC,
depuis le 8 novembre 2017

Cécile Rilhac est députée de la 3^e circonscription du Val-d'Oise et membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale.

Xavier BRETON,
de décembre 2015 à janvier 2017

Sandrine DOUCET,
du 9 octobre 2013 à décembre 2016

Martine MARTINEL,
de décembre 2015 à juin 2017

Thierry SOLLÈRE,
d'octobre 2017 à janvier 2018

Sénateurs



© Sénat

Max BRISSON,
depuis le 20 décembre 2017

Max Brisson est sénateur des Pyrénées-Atlantiques et membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat.



© Sénat

Claudine LEPAGE,
depuis le 19 décembre 2018

Claudine Lepage est sénatrice des Français établis hors de France depuis 2008. Elle est secrétaire de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat.



© Sénat

Sonia de LA PROVOTÉ,
depuis le 20 décembre 2017

Sonia de la Provôté est sénatrice du Calvados et membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat.

Marie-Christine BLANDIN,
du 9 octobre 2013 au 3 juillet 2017

Claude KERN,
du 8 juillet 2015 au 14 novembre 2017

Jacques-Bernard MAGNER,
du 9 octobre 2013 au 9 octobre 2018

— Les membres du Conseil économique, social et environnemental



Guillaume DUVAL,
depuis le 29 avril 2016

Guillaume Duval est journaliste, rédacteur en chef d'Alternatives économiques. Il est membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), au titre de la protection de la nature et de l'environnement.



Olga TROSTIANSKY,
depuis le 11 octobre 2018

Olga Trostiansky est conseillère du Groupe Personnalités Qualifiées / Section Aménagement du territoire du Conseil économique, social et environnemental (CESE), et membre de la Délégation Droits des Femmes.

—
Marie-Aleth GRARD,
du 9 octobre 2013 au 9 octobre 2018

ANNEXE 3 – L'organisation des travaux du CSP de 2016 à 2019

Travaux	Date des lettres de saisine	Modalités de conduite des travaux	Nombre de réunions ou de personnes auditionnées	Date de mise en ligne par le CSP de ses propositions
Élaboration du texte présentant des orientations pour la mise en œuvre du Parcours citoyen	5 novembre 2015	Travail pris en charge par les membres du CSP	9 auditions d'experts	17 mars 2016
Élaboration des projets de programme pour l'enseignement facultatif d'informatique et de création numérique (ICN) en classe de première ES, L et S, et en classe terminale ES et L	14 décembre 2015	2 GEPP (10 membres)	10 réunions	8 avril 2016
Ajustement de programme pour l'enseignement de spécialité d'informatique et sciences du numérique (ISN) en classe de terminale S	19 juillet 2016	1 GEPP (7 membres)	10 réunions	24 novembre 2016
Orientations pour l'éducation aux médias et à l'information (EMI) - Cycles 2 et 3	19 juillet 2016	1 groupe d'appui (4 membres)	1 réunion	15 décembre 2016
Aménagement des programmes de mathématiques et de physique-chimie de la classe de seconde générale et technologique	19 juillet 2016	Travail pris en charge par les membres du CSP	2 auditions d'experts	15 décembre 2016
Élaboration de l'avis sur les programmes de Sciences économiques et sociales du lycée	19 juillet 2016	1 commission (7 membres)	26 auditions d'experts	7 décembre 2017
Élaboration du projet de programme pour l'enseignement facultatif de chant choral pour les classes de collège	31 janvier 2018	1 GEPP (4 membres)	2 réunions	17 mai 2018
Clarification et ajustement des programmes de français, mathématiques et enseignement moral et civique (EMC) de la scolarité obligatoire	31 janvier 2018	3 GEPP Français (6 membres), Mathématiques (8 membres), EMC (4 membres)	Français : 3 réunions Mathématiques : 4 réunions EMC : 5 réunions	24 mai 2018 (EMC) 18 juin 2018 (français, mathématiques)
Auto-saisine du CSP pour la clarification et l'ajustement des programmes de Sciences (cycles 3 et 4)	8 mars 2018	1 GEPP Sciences (4 membres)	Sciences : 3 réunions	18 juin 2018
Élaboration des projets de programme pour le nouveau lycée général et technologique	28 février 2018 21 décembre 2018 Langues vivantes régionales (LVR) 8 février 2019 Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)	43 GEPP (466 membres)	568 réunions	06 novembre 2018 (projets de programme pour les classes de seconde et première) 10 juin 2019 (projets de programme pour la classe terminale)

Travaux	Date des lettres de saisine	Modalités de conduite des travaux	Nombre de réunions ou de personnes auditionnées	Date de mise en ligne par le CSP de ses propositions
Élaboration des projets de programme des enseignements généraux de la nouvelle voie professionnelle	12 septembre 2018	11 GEPP (102 membres)	131 réunions	15 février 2019 (projets de programme pour les classes préparatoires au CAP et pour la classe de seconde professionnelle) 31 octobre 2019 (projets de programme pour les classes de première et terminale du futur lycée professionnel)
Élaboration de l'avis sur le cadre de référence des compétences numériques	15 mars 2019	Travail pris en charge par les membres du CSP	2 auditions d'experts	28 mars 2019
Renforcement des contenus d'enseignement relatifs au changement climatique, au développement durable et à la biodiversité dans les programmes des enseignements de la scolarité obligatoire (cycles 1, 2, 3 et 4)	20 juin 2019	Travail pris en charge par les membres du CSP	23 auditions d'experts	4 décembre 2019

La liste des membres des groupes chargés de l'élaboration des projets de programme (GEPP) pour le nouveau lycée général et technologique et celle des membres des groupes d'élaboration des projets de programme des enseignements généraux de la voie professionnelle sont accessibles sur le site internet du ministère aux pages suivantes :

Pour le lycée général et technologique :

<https://www.education.gouv.fr/elaboration-des-projets-de-programme-du-nouveau-lycee-general-et-technologique-2915>

Pour le lycée professionnel :

<https://www.education.gouv.fr/elaboration-des-projets-de-programme-des-enseignements-generaux-du-nouveau-lycee-professionnel-12521>

ANNEXE 4 – Les textes de cadrage, d'orientation et de préconisations à destination des groupes d'élaboration des projets de programme (GEPP)

Les textes mentionnés dans cette annexe sont tous accessibles sur le site internet du ministère aux pages suivantes :

Pour le lycée général et technologique :

<https://www.education.gouv.fr/elaboration-des-projets-de-programme-du-nouveau-lycee-general-et-technologique-2915>

Pour le lycée professionnel :

<https://www.education.gouv.fr/elaboration-des-projets-de-programme-des-enseignements-generaux-du-nouveau-lycee-professionnel-12521>

Ces pages hébergent également et respectivement :

- la composition des groupes d'élaboration des projets de programme du futur lycée général et technologique ;
- la composition des groupes d'élaboration des projets de programme pour la voie professionnelle.

LA NOTE D'ORIENTATION À DESTINATION DES GROUPES D'ÉLABORATION DES PROJETS DE PROGRAMME POUR LE LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE (AVRIL 2018)

La réforme du baccalauréat et du lycée (voies générale et technologique) annoncée le 14 février 2018 par le ministre de l'Éducation nationale appelle l'élaboration de nouveaux programmes ainsi que de nouvelles modalités d'évaluation des élèves qui s'inscrivent dans l'esprit de cette réforme. À cette fin, des groupes d'élaboration de projets de programme (GEPP) ont été constitués. Le Conseil supérieur des programmes (CSP) vous remercie d'avoir accepté d'y participer.

On consultera avec profit deux documents fondamentaux :

- la Charte relative à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'enseignement ainsi qu'aux modalités d'évaluation des élèves dans l'enseignement scolaire (élaborée par le CSP en 2014) ;
- la lettre de saisine du Conseil supérieur des programmes par le ministre de l'Éducation nationale datée du 28 février 2018.

1. Rappel de la procédure d'élaboration des projets de programme

Les GEPP élaborent des projets de programme à la suite de la commande du CSP. Au cours et au terme des travaux des GEPP, le CSP dialogue avec chacun des groupes via l'un de ses membres qui constituera un référent identifié ; à l'issue de la procédure d'élaboration des projets, les pilotes des GEPP sont invités à présenter ces projets, avant que le CSP ne les valide par un vote, assorti d'éventuels amendements. Le Conseil transmet alors ces projets de programme au ministre qui décide de la suite à donner (les retenir, les refuser, demander leur réécriture) avant et après les avoir soumis, selon la procédure obligatoire, aux instances consultatives (dont le Conseil supérieur de l'éducation).

2. Constitution des groupes d'élaboration des projets de programme

La composition et le pilotage des groupes obéissent aux principes suivants :

- L'une des finalités de cette réforme consiste à mieux accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation et notamment à mieux relier les enseignements du lycée et ceux de l'enseignement supérieur : à ce titre, le Conseil supérieur des programmes tient à ce que l'ensemble des intervenants sur le « Bac -3 / Bac +3 » soient représentés :
 - des professeurs exerçant en lycée ;
 - des maîtres de conférences et/ou professeurs des universités et/ou des chercheurs de rang comparable ;
 - un ou des inspecteurs : inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux et/ou inspecteurs généraux de l'Éducation nationale.
- Le CSP détermine la modalité de pilotage qu'il estime le mieux convenir à l'élaboration du projet de programme concerné. Le pilotage peut être confié à un binôme constitué d'un universitaire exerçant dans une université et d'un inspecteur général.
- Un ou plusieurs membres du Conseil supérieur des programmes, qui ne feront pas partie des groupes, en suivront cependant les travaux en tant que correspondants du Conseil ; ils seront en lien régulier avec les pilotes des groupes.

3. Exigences et modalités de travail

3.1. Exigences

- Une **confidentialité absolue** sur les travaux menés doit être respectée.
- Une pleine **liberté d'expression** doit régner au sein du groupe ; dans un esprit de collégialité, on recherchera le consensus en respectant la pluralité des approches.
- Les **pilotes** ont pour mission de coordonner les travaux de leur groupe et de transmettre des bilans d'étape sur ces travaux au secrétariat général du Conseil supérieur des programmes.
- Chaque membre ayant été sollicité pour son expertise personnelle, aucune suppléance ne peut être envisagée.

3.2. Modalités de travail

- Les projets de programme doivent être aboutis à la fin du mois de septembre 2018 : ils seront alors remis au CSP qui les examinera et les votera ; ces textes pourront alors être présentés au ministre.
- Chaque groupe est maître de son calendrier de travail ; les pilotes veilleront cependant à communiquer ce calendrier au secrétariat général du CSP afin que l'organisation des réunions prévues puisse être assurée.
- Le travail pourra parfois être conduit à distance, par le biais d'échanges numériques : on veillera, particulièrement en ce dernier cas, à la confidentialité des échanges. Des visioconférences pourront être organisées.
- S'ils l'estiment nécessaire, les GEPP pourront procéder à des auditions d'experts : ils organiseront ces auditions avec le secrétariat général du Conseil.

4. Les principes présidant à l'élaboration des projets de programme

4.1. La culture scolaire et l'ambition

À la différence des enseignements définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour la scolarité obligatoire, qui s'adressent à tous les élèves d'une classe d'âge, les enseignements proposés au lycée sont clairement de deux types, selon qu'ils s'adressent à tous les élèves des voies générale et technologique (les programmes de la classe de seconde sont tous dans ce cas) ou qu'ils correspondent à des choix d'enseignements de spécialité pour les élèves de première et de terminale (3 enseignements de spécialité en classe de première, 2 en classe terminale).

Dans ce cadre, il importe de veiller à la spécificité du lycée français : il fait une large place aux besoins de tous les élèves en termes de formation intellectuelle, civique et morale tout en permettant à chacun de construire progressivement son parcours vers l'enseignement supérieur.

Cette culture scolaire commune doit respecter les exigences suivantes :

- sa constitution est fondée sur des disciplines historiquement construites et en évolution, établies sur un certain nombre de concepts, d'objets et de méthodes ; les concepts considérés par les groupes comme fondamentaux pour chaque enseignement seront clairement mentionnés dans les projets de programme ;
- elle est fondée sur l'étude, c'est-à-dire sur un travail personnel de l'élève qui acquiert peu à peu son autonomie ;
- elle s'appuie sur l'acquisition des savoirs, favorise la réflexion et l'esprit critique ;
- elle enrichit la personne dans sa vie intellectuelle, morale, civique et sociale ;
- elle aborde l'histoire des savoirs ainsi que leurs enjeux contemporains ;
- elle donne des repères aux élèves pour les aider dans leur choix d'orientation ;
- elle exprime un nécessaire équilibre et une cohérence d'ensemble

entre culture humaniste et culture scientifique et technologique ;

- elle permet aux élèves d'inscrire leur compréhension du monde dans le temps long et dans la pleine conscience des grandes évolutions scientifiques et technologiques de notre temps ;
- le numérique doit trouver place dans tous les projets de programme en termes de contenus, d'outils, de procédures et d'enjeux.

Les projets de programme devront conjuguer le souci de construire une culture scolaire commune à tous les élèves et l'ambition d'élever le niveau de maîtrise disciplinaire, particulièrement au sein des enseignements de spécialité du cycle terminal. Ces derniers pourront notamment proposer d'aborder l'histoire et l'épistémologie des savoirs et des disciplines.

Chaque groupe devra veiller à proposer un projet de programme compatible avec l'exigence de construire une culture scolaire (et non pas universitaire) et avec les quotités horaires allouées à l'enseignement concerné : beaucoup de programmes sont actuellement perçus comme excessivement lourds.

4.2. La recherche du sens

La lettre de saisine du 28 février stipule que les lycéens doivent « comprendre le monde dans lequel ils vivent » et que, dans cette perspective, il convient de « stimuler [leur] créativité ainsi que leur capacité à former des raisonnements rigoureux et à exercer leur esprit critique ».

On veillera à un bon équilibre entre la construction des notions et concepts, et la contextualisation des savoirs.

4.2.1. Penser, en les distinguant, les finalités respectives des enseignements communs et des enseignements de spécialité

Une question devra guider la réflexion de tous les groupes : « Que doivent nécessairement apprendre les élèves ? »

Pour les programmes de la classe de seconde, les GEPP tiendront compte des attendus formulés dans les programmes

de fin de collège ; pour les programmes du cycle terminal, ils tiendront compte des attendus de l'enseignement supérieur.

En corollaire de cette perspective et selon une exigence de cohérence, on envisagera, en même temps que les programmes, les **épreuves du baccalauréat** qui formalisent les attentes en matière de savoirs et de compétences : les GEPP accompagneront donc leurs projets de programme de propositions sur les exercices leur semblant les mieux adaptés pour apprécier les connaissances et compétences attendues, ce tant dans le cadre des épreuves communes prévues au fil du cycle terminal que dans celui des épreuves terminales (pour les disciplines concernées).

La **dimension de l'orientation**, importante dans cette réforme, devra être prise en compte dans la définition des connaissances et compétences attendues, ainsi que dans les contenus programmatiques.

On rappellera ici les **principales compétences** figurant de manière réitérée parmi les **attendus de l'enseignement supérieur** :

- disposer de qualités d'expression et de rédaction orales et écrites, dans une diversité de situations ; à ce titre, il conviendra de porter une attention particulière à la construction des **compétences requises par l'expression orale**, dont l'évaluation sera sensiblement développée au baccalauréat ;
- savoir conduire une recherche documentaire dans un domaine choisi ;
- disposer de qualités d'analyse et de synthèse de documents ;
- savoir repérer et utiliser les outils nécessaires à un travail (livres, revues et sites) ;
- savoir travailler de façon autonome, mais aussi en collaboration avec d'autres au sein d'une équipe ;
- disposer d'aptitudes au raisonnement logique ;
- faire preuve de curiosité intellectuelle ;
- disposer de compétences mathématiques et statistiques utilisables dans tous les domaines de la connaissance.

4.2.2. Penser la mise en œuvre des programmes

Une attention constante devra être portée sur les manières dont les professeurs se saisiront des programmes.

4.3. La lisibilité

Les programmes du lycée doivent être lisibles pour les élèves et les familles. Ils doivent donc faire le choix de la clarté et de la concision, en évitant le recours à des terminologies complexes, le flou ou l'implicite dans la définition des contenus, des attentes, des connaissances et compétences visées.

4.4. Une culture ouverte au monde

La lettre de saisine du 28 février attend des « contenus académiques et disciplinaires solides, ouverts sur l'Europe, pleinement ancrés dans les enjeux mondiaux de notre temps ». L'on s'attachera donc à adopter cette perspective large et ouverte.

4.5. La cohérence et l'articulation entre les différents programmes :

La spécificité de cette réforme tient aux relations multiples nouées entre les disciplines et les enseignements : pour la respecter, on veillera à articuler les contenus programmatiques et à réfléchir sur la complémentarité des disciplines historiquement constituées, particulièrement au sein des enseignements nouveaux : « Enseignement scientifique », « Humanités, littérature et philosophie », « Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques », « Numérique et sciences informatiques ». Cette exigence pourra être confortée :

- par la participation de certains membres des GEPP à différents groupes ;
- par les relations nouées entre les pilotes des GEPP ;
- par le suivi et l'accompagnement des GEPP par les correspondants du CSP et les chargés de mission du secrétariat général du CSP.

4.6. La liberté pédagogique

Tout en préservant le cadre national de l'enseignement, les projets de programme doivent offrir des possibilités diverses de mise en œuvre en classe et d'adaptation de manière à promouvoir et enrichir la réflexion didactique et la liberté pédagogique des professeurs.

5. Écriture et présentation

5.1. Un préambule général

Le CSP élaborera un préambule général qui précédera les programmes des différents enseignements proposés au lycée. Ce préambule définira la culture scolaire attendue du lycéen, qui aura ainsi un sens clair pour tous et ne pourra être assimilée à la survivance d'une visée encyclopédiste. Les projets des différents programmes devront respecter ce cadre global.

5.2. Écriture et présentation des projets de programme

Chaque projet devra comporter un préambule concis qui définira les connaissances et les compétences visées pour le niveau concerné, selon une logique de progressivité sur le cycle terminal et en cohérence avec les attendus de l'enseignement supérieur ; on veillera à distinguer ce qui relève légitimement d'attentes scolaires et ce qui ne peut être recherché qu'à l'université.

Les projets de programme de seconde tiendront compte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de la scolarité obligatoire, et des programmes qui y sont rattachés. L'on veillera aux articulations, notamment pour ce qui concerne la terminologie, entre la classe de troisième et celle de seconde afin que la transition s'effectue sur des bases claires pour les élèves.

6. Documents de travail nécessaires

- la Charte relative à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'enseignement ainsi qu'aux modalités d'évaluation des élèves dans l'enseignement scolaire (élaborée par le CSP en 2014) ;
- la lettre de saisine du Conseil supérieur des programmes par le ministre de l'Éducation nationale datée du 28 février 2018 ;
- le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (décret n° 2015-372 du 31 mars 2015, publié au journal officiel du 2 avril 2015 et au bulletin officiel de l'Éducation nationale n°17 du 23 avril 2015) ;
- les programmes du cycle 4 de la scolarité obligatoire (arrêté du 9 novembre 2015, publié au journal officiel du 24 novembre 2015 et au bulletin officiel de l'Éducation nationale n°11 du 26 novembre 2015) ;
- les éléments de cadrage national des attendus pour les mentions de licence ;
- une bibliographie et sitographie (programmes actuels, rapports, ressources) ;
- un site collaboratif sera ouvert, où vous pourrez déposer vos documents de travail et projets de programme.

LA NOTE D'ORIENTATION À DESTINATION DES GROUPES D'ÉLABORATION DES PROJETS DE PROGRAMME POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE (NOVEMBRE 2018)

Le Conseil supérieur des programmes a été saisi le 12 septembre par le ministre de l'Éducation nationale pour élaborer de nouveaux programmes pour les enseignements généraux de la future voie professionnelle, ainsi que de nouvelles modalités d'évaluation des élèves. À cette fin, des groupes d'élaboration de projets de programme (GEPP) ont été constitués : le Conseil supérieur des programmes (CSP) vous remercie d'avoir accepté d'y participer.

On consultera avec profit deux documents fondamentaux :

- la Charte relative à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'enseignement ainsi qu'aux modalités d'évaluation des élèves dans l'enseignement scolaire (élaborée par le CSP en 2014) ;

- la lettre de saisine du Conseil supérieur des programmes par le ministre de l'Éducation nationale datée du 12 septembre 2018.

1. Rappel de la procédure d'élaboration des projets de programme

Les GEPP élaborent des projets de programme à la suite de la commande du CSP. Au cours et au terme des travaux des GEPP, le CSP dialogue avec chacun des groupes via l'un de ses membres qui constituera un référent identifié ; à l'issue de la procédure d'élaboration des projets, les pilotes des GEPP sont invités à présenter ces projets, avant que le CSP ne les valide par un vote, assorti d'éventuels amendements. Le Conseil, pleinement responsable de ces projets de programme, les transmet alors au ministre qui décide de la suite à donner (les retenir, les refuser, demander leur réécriture) avant et après les avoir soumis, selon la procédure obligatoire, aux instances consultatives (dont le Conseil supérieur de l'éducation).

2. Constitution des groupes d'élaboration des projets de programme

La composition et le pilotage des groupes obéissent aux principes suivants :

- le Conseil supérieur des programmes tient à ce que chaque groupe comporte :
 - des professeurs exerçant en lycée ;
 - un ou des inspecteurs : inspecteurs de l'Éducation nationale et/ou inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux, inspecteurs généraux de l'Éducation nationale ;
 - si nécessaire des professeurs exerçant dans l'enseignement supérieur ;
- le pilotage est confié à un inspecteur général ;
- un ou plusieurs membres du Conseil supérieur des programmes, qui ne feront pas partie des groupes, en suivront cependant les travaux en tant que correspondants du Conseil ; ils seront en lien régulier avec les pilotes des groupes.

3. Exigences et modalités de travail

3.1. Exigences

- Une **confidentialité absolue** sur les travaux menés doit être respectée.
- Une pleine **liberté d'expression** doit régner au sein du groupe ; dans un esprit de collégialité, on recherchera le consensus en respectant la pluralité des approches.
- Les **pilotes** ont pour mission de coordonner les travaux de leur groupe et de transmettre des bilans d'étape sur ces travaux au secrétariat général du Conseil supérieur des programmes.
- Chaque membre ayant été sollicité pour son expertise personnelle, aucune suppléance ne peut être envisagée.

3.2. Calendrier des travaux

- Les projets de programme pour la classe de CAP et la classe de seconde du lycée professionnel devront être transmis au secrétariat général du CSP pour le 25 janvier 2019 au plus tard. Le CSP les examinera et les votera du 4 au 11 février ; ces textes pourront alors être présentés au ministre.
- La validation des projets en l'état n'étant alors pas assurée (puisque soumise à la consultation, puis à la décision du ministre), aucune réunion de groupe ne pourra se tenir pendant cette période intermédiaire de février-mars 2019 : les réunions pour élaborer les projets de programme des classes de première et terminale ne pourront reprendre qu'après la publication des programmes pour la classe de seconde, soit à la fin du mois de mars probablement.
- Les projets de programme pour les classes de première et de terminale devront être transmis au secrétariat général du CSP à la fin du mois d'octobre 2019 : ils seront examinés et votés par le CSP en novembre ; un passage en CSE pourra ainsi être envisagé en décembre pour une publication en janvier 2020.

3.3. Modalités de travail

- Chaque groupe est maître de son calendrier de travail ; les pilotes veilleront cependant à communiquer ce calendrier au secrétariat général du CSP afin que l'organisation des réunions prévues puisse être assurée. Un nombre de réunions raisonnable doit être envisagé (environ 5 à 8 réunions par niveau).
- Le travail pourra parfois être conduit à distance, par le biais d'échanges numériques : on veillera, particulièrement en ce dernier cas, à la confidentialité des échanges. Des visioconférences pourront être organisées.
- S'ils l'estiment nécessaire, les GEPP pourront procéder à des auditions d'experts : ils organiseront ces auditions avec le secrétariat général du Conseil.
- Chaque groupe sera accompagné dans ses travaux par un ou deux chargés de mission du secrétariat général qui devront être intégrés dans tous les échanges de courriels relatifs à ces travaux.

4. Les principes généraux présidant à l'élaboration des projets de programme

4.1. Penser la mise en œuvre des programmes

Une attention constante devra être portée sur les manières dont les professeurs se saisiront des programmes. L'on veillera cependant à s'en tenir au périmètre strict d'un programme : la définition de contenus d'enseignement. Ne devront donc pas y figurer : des préconisations pédagogiques, des recommandations d'outils, de démarches, etc.

4.2. La lisibilité

Les programmes du lycée doivent être lisibles pour les élèves et les familles. Ils doivent donc faire le choix de la clarté et de la concision, en évitant le recours à des terminologies complexes, le flou ou l'implicite dans la définition des contenus, des attentes, des connaissances et compétences visées.

4.3. La cohérence et l'articulation entre les différents programmes

Cette cohérence et cette articulation pourront être confortées :

- par les relations nouées entre les pilotes des GEPP ;
- par le suivi et l'accompagnement des GEPP par les correspondants du CSP et par les chargés de mission du secrétariat général du CSP.

4.4. La liberté pédagogique

Tout en préservant le cadre national de l'enseignement, les projets de programme doivent offrir des possibilités diverses de mise en œuvre en classe et d'adaptation de manière à promouvoir et enrichir la réflexion didactique et la liberté pédagogique des professeurs.

5. Écriture et présentation

Chaque projet devra comporter un préambule concis qui définira les connaissances et les compétences visées pour le niveau concerné, selon une logique de progressivité.

Les projets de programme de seconde tiendront compte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de la scolarité obligatoire, et des programmes qui y sont rattachés. L'on veillera aux articulations, notamment pour ce qui concerne la terminologie, entre la classe de troisième et celle de seconde afin que la transition s'effectue sur des bases claires pour les élèves.

Des préambules communs pourront être rédigés par différents GEPP afin de signaler les liens et les résonances entre les disciplines.

Afin que les présentations soient harmonisées, un gabarit sera adressé aux groupes dans les prochaines semaines.

6. Documents de travail nécessaires

- la Charte relative à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'enseignement ainsi qu'aux modalités d'évaluation des élèves dans l'enseignement scolaire (élaborée par le CSP en 2014) ;
- la lettre de saisine du Conseil supérieur des programmes par le ministre de l'Éducation nationale datée du 12 septembre 2018 ;
- le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (décret n° 2015-372 du 31 mars 2015,

publié au journal officiel du 2 avril 2015 et au bulletin officiel de l'Éducation nationale n°17 du 24 avril 2015) ;

- les programmes du cycle 4 de la scolarité obligatoire (arrêté du 17 juillet 2018, publié au journal officiel du 21 juillet 2018 et au bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 30 du 26 juillet 2018) ;
- un site collaboratif sera ouvert, où vous pourrez déposer vos documents de travail et projets de programme.

LA NOTE DE PRÉCONISATIONS À DESTINATION DES GROUPES D'ÉLABORATION DES PROJETS DE PROGRAMME POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE (DÉCEMBRE 2018)

La lettre de saisine que le Conseil supérieur des programmes a reçue le 12 septembre 2018 fixe deux finalités à l'élaboration des projets de programme pour les enseignements généraux qui seront dispensés dans la future voie professionnelle : consolider et assurer les acquis du collège, et développer une culture générale solide. Ces finalités doivent se décliner selon trois perspectives – et trois temporalités – complémentaires : répondre aux besoins des élèves souhaitant s'insérer rapidement dans une activité professionnelle, mais aussi aux besoins de ceux voulant prolonger leur formation dans l'enseignement supérieur ; enfin, préparer chaque élève à se former tout au long de sa vie, afin qu'il soit capable de s'adapter aux évolutions des métiers et de la société.

Pour ce faire, il importe que les enseignements généraux assurent la transmission et l'acquisition de savoirs, de méthodes et de savoir-faire permettant l'acquisition et la maîtrise de compétences générales attendues de tous au terme de leur parcours, qu'ils soient élèves sous statut scolaire ou apprentis. Ces compétences générales sont ci-dessous déclinées :

- la maîtrise orale et écrite de la langue française : un tel objectif requiert l'implication de tous les professeurs chargés des enseignements généraux, et ce dans

les différents aspects de la langue (syntaxe, orthographe, lexicque). Tous les projets mentionneront explicitement cette exigence et pourront signaler des exercices et activités favorables à l'acquisition de cette maîtrise ;

- le travail continu de l'expression écrite et orale : il conviendra d'envisager des contenus d'enseignement se prêtant à une diversité de démarches pédagogiques pour construire de manière efficace l'autonomie des élèves ;
- l'affinement de la compréhension : l'examen de textes et documents consistants, de situations diverses devra, avant tout approfondissement de l'analyse, réserver un temps à la vérification de la compréhension des principaux éléments, explicites et implicites ;
- le développement du raisonnement logique, par l'analyse, l'interprétation, la recherche et la formulation d'arguments ;
- la mobilisation de notions scientifiques fondamentales, comme le calcul élémentaire, la proportionnalité ou le repérage dans l'espace ;
- l'acquisition de méthodes, par l'analyse de consignes, la structuration progressive de la pensée et du propos, mais aussi par l'exercice d'une attention soutenue, de la capacité de mémorisation et d'une maîtrise de soi dans des situations diverses ;
- l'apprentissage de la citoyenneté : une attention particulière sera portée à la notion de responsabilité face à ses actes et à ses décisions ; le travail coopératif, la prise d'initiative individuelle ou collective pourront être envisagés.

Des trois voies proposées par le lycée français, la voie professionnelle est assurément la plus diverse par les multiples spécialités qu'elle propose, par les parcours qu'elle accueille et coordonne, par la variété de ses établissements et des démarches qui y sont adoptées. Il convient d'élaborer des projets de programme susceptibles de s'adapter à cette diversité et de se prêter à la mise en œuvre de multiples projets. Cette souplesse est le fondement de la liberté pédagogique à laquelle les professeurs exerçant dans la voie professionnelle aspirent particulièrement.

L'articulation entre les enseignements connexes (par exemple entre français, histoire-géographie et enseignement moral et civique ; entre mathématiques, sciences physiques et chimiques, et prévention – santé – environnement) doit également être ménagée : les liens seront explicitement mentionnés. L'on veillera cependant à ce que ces liens soient présentés comme des possibilités et non comme des prescriptions. Les projets, notamment ceux dont les évaluations sont effectuées par un contrôle en cours de formation, gagneront également à mentionner les possibilités d'adaptation des apprentissages selon les différentes familles de métiers ou groupes de spécialités.

Les domaines professionnels, quels qu'ils soient, connaissent et connaîtront une évolution considérable, notamment du fait de la place croissante qu'y occupe le numérique. Au-delà d'une maîtrise professionnelle, il convient que les élèves qui choisissent la voie professionnelle acquièrent des compétences générales et une culture spécifiquement numériques : chaque projet de programme intégrera cette exigence, en envisageant les supports, les outils, les démarches susceptibles de contribuer à cette acquisition.

Le caractère général des enseignements pour lesquels le CSP doit élaborer des projets de programme suppose que les apprentissages qui y sont envisagés soient autant d'opportunités offertes aux élèves d'acquérir une culture diverse, riche et complémentaire de leurs acquis dans le champ professionnel. L'on veillera donc à ce que les projets portent cette ambition d'une ouverture sur le monde et d'une approche des différentes dimensions de la culture et de la citoyenneté.

Cette ambition tiendra compte de l'évolution des quotités horaires allouées aux enseignements dans le cadre de la réforme, pour viser le possible plutôt qu'un idéal inatteignable : le dimensionnement des projets devra donc s'appuyer sur des programmations qui tiennent compte des conditions réelles d'enseignement.

L'une des spécificités des enseignements dans la voie professionnelle tient à leur démarche inductive et à leur appui sur le réel

pour faciliter les apprentissages d'élèves souvent peu à l'aise avec les démarches abstraites : les projets seront construits dans cet esprit pour amener les élèves à acquérir les notions et connaissances visées.

La co-intervention est le moment privilégié de cette contextualisation qui permet d'éclairer et d'enrichir le sens des formations et des choix d'orientation. Elle constitue une modalité pédagogique particulière ainsi qu'un temps d'enseignement singulier où enseignements professionnels et enseignements généraux se rencontrent tout en conservant, cela est essentiel, leurs spécificités et leurs objectifs propres. Sans lui attribuer nécessairement d'objet d'étude distinct, les projets de français, de mathématiques et de sciences physiques et chimiques préciseront les apprentissages qui peuvent s'y déployer et les éléments du programme qui pourraient y être abordés (étude de la langue, méthodes, exercices, documents et œuvres de natures variées, etc.). Ils pourront mentionner, à titre d'exemple, des initiatives stimulantes pour illustrer les possibilités de la démarche de co-intervention. Ils distingueront clairement cette modalité pédagogique de l'accompagnement personnalisé, tant dans leurs objectifs respectifs que dans les tâches qui peuvent y être effectuées. Ils préciseront les liens possibles entre la co-intervention et la réalisation du chef d'œuvre.

Cette contextualisation tient compte d'une réalité professionnelle en constante évolution : aussi, même s'il convient de privilégier une démarche inductive, les élèves doivent-ils acquérir une agilité intellectuelle suffisante pour devenir autonomes au-delà du cadre scolaire et s'adapter aux futures situations de leur exercice professionnel. Outre des compétences immédiatement mobilisables, il s'agit donc que chaque élève dispose, au terme de son parcours, des ressources nécessaires à cette agilité : les projets de programme tiendront compte de cette finalité dans la définition des compétences travaillées au fil des apprentissages.

ANNEXE 5 – Le projet de préambule commun à l'ensemble des programmes du lycée général et technologique (décembre 2018)

(Ce texte n'a pas été repris lors de la publication officielle des programmes du lycée général et technologique par le ministère).

« Ces nouveaux programmes s'inscrivent dans une conjoncture originale marquée par une réforme importante de l'organisation des lycées de la voie générale et de la voie technologique. La spécificité de la classe de seconde se voit pleinement reconnue. Elle doit permettre aux élèves d'approfondir la culture acquise au cours des cycles précédents, tout en les familiarisant avec de nouveaux savoirs ; elle constitue le temps intermédiaire où l'élève, précédemment collégien, devient lycéen, où il fait l'expérience d'une plus grande autonomie et s'engage dans une réflexion plus poussée pour définir son parcours de formation ultérieur. C'est dans ce but qu'elle propose de nouveaux enseignements communs (sciences économiques et sociales, sciences numériques et technologie) et un large choix d'enseignements optionnels.

Le cycle terminal connaît des transformations importantes qui visent à la fois à favoriser l'individualisation des parcours d'orientation et à préparer les élèves à leurs études ultérieures. La voie générale cesse d'être organisée en trois séries distinctes : elle offre désormais un riche ensemble d'enseignements de spécialité qui doivent permettre à la fois de mieux prendre en compte la diversité des parcours individuels, d'éviter une hiérarchisation factice des disciplines et d'établir de nouveaux rapports entre les différentes composantes de la culture

humaniste. La voie technologique conserve sa spécificité, qui se marque notamment par l'existence de séries différenciées, mais elle évolue selon les mêmes principes que la voie générale. Ses enseignements sont renforcés de manière à mieux préparer ses élèves à l'entrée dans l'enseignement supérieur, ce qui conduit notamment à y créer aussi de nouveaux enseignements de spécialité.

La nouvelle organisation du lycée déplace donc les équilibres sur lesquels repose le système d'enseignement français, depuis l'école primaire et le collège jusqu'à l'enseignement supérieur, mais la spécificité du lycée est conservée. Les cycles précédents permettent la construction du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, assurant d'abord la transmission et l'acquisition des « fondamentaux » – lire, écrire, compter, respecter autrui – et proposant ensuite au collège une première approche des savoirs organisés en disciplines. De son côté, l'enseignement supérieur dispense une formation qui, en approfondissant la maîtrise des savoirs et des pratiques, ouvre à des perspectives d'insertion professionnelle et développe l'aptitude à la recherche.

Le lycée se distingue des autres niveaux du système d'enseignement par la façon dont il appréhende les savoirs enseignés et par ses objectifs généraux qui, outre l'appropriation de ces savoirs, touchent à la préparation des lycéens à la citoyenneté et à leur vie dans une société qui doit répondre à des défis majeurs, de l'environnement aux nouvelles technologies en passant par les mutations

de l'économie. C'est dans cet esprit qu'ont été pensés les enseignements scientifiques traditionnels auxquels vient s'ajouter, en seconde, celui de sciences numériques et technologie. Le lycée doit transmettre une culture humaniste ouverte sur la modernité et aider les élèves à acquérir des méthodes de travail rigoureuses fondées sur des savoirs solides. Il doit aussi développer leurs capacités d'expression, de réflexion et de coopération. Il doit enfin leur permettre de s'orienter dans les débats contemporains, en pratiquant une argumentation qui distingue le savoir de l'opinion et c'est dans cette mesure qu'il peut contribuer notamment à un enseignement laïc des faits religieux. Enfin, pour remplir ses missions de formation intellectuelle et civique, l'enseignement du lycée et ses programmes font une place nouvelle aux compétences orales mises en valeur dans la nouvelle organisation de l'enseignement.

Les programmes ont été élaborés à partir des travaux des différents groupes d'élaboration des projets de programme, composés de représentants de l'enseignement supérieur spécialistes des disciplines concernées, de membres des corps d'inspection et de professeurs de lycée. Ils partagent le souci de proposer une culture qui introduit les élèves dans un monde commun et qui les prépare à leurs études ultérieures, mais qui ne se réduit ni à la mise en forme de la culture ambiante ni à une simple propédeutique à l'Université. Ils font une large place à l'héritage culturel dont l'enseignement secondaire est porteur, tout en étant ouverts aux débats contemporains et aux nouveaux savoirs. Par-delà la diversité des objets, ils visent à faire en sorte que l'individualisation accrue des parcours offerts aux élèves s'inscrive dans l'horizon d'une formation humaniste qui concilie l'épanouissement des talents individuels avec l'universalité du savoir.

Les enseignements communs ont été redéfinis de manière à favoriser l'acquisition des principes de la culture scolaire tout en s'ouvrant sur les nouveaux savoirs (par exemple l'informatique et les technologies numériques) et sur les débats suscités par le développement technique et par les nouveaux rapports entre les différentes branches du savoir (par exemple entre les sciences de la vie et de la Terre

et les questions de l'environnement). Parmi ces enseignements communs, l'enseignement scientifique en particulier facilite les passages entre les différents champs du savoir.

Dès la classe de seconde, des enseignements optionnels sont proposés pour compléter et diversifier la formation de l'élève.

Au cycle terminal des deux voies, les nouveaux enseignements de spécialité ont été conçus de manière à donner des bases solides aux futures spécialisations de l'enseignement supérieur, mais aussi à ouvrir davantage les perspectives offertes par les disciplines traditionnelles. Ils obéissent à une logique d'approfondissement et/ou de décroisement entre les différents groupes de disciplines et leurs méthodes respectives.

Dans la voie technologique, les enseignements de spécialité découlent directement de la série dans laquelle le lycéen a choisi de s'inscrire, et permettent une approche cohérente de différents domaines scientifiques et technologiques tout en favorisant l'acquisition des compétences requises dans l'enseignement supérieur. Ces ambitions complémentaires se manifestent par une volonté affirmée de consolider des savoirs théoriques en portant une attention constante à leurs applications. Dans la voie générale, les élèves suivent trois, puis deux enseignements de spécialité.

Parmi ces enseignements de spécialité, certains associent différents champs disciplinaires dans une spécialité nouvelle :

- l'enseignement d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques élargit à une approche transversale et comparative le savoir dispensé en histoire et géographie ;
- l'enseignement d'humanités, littérature et philosophie propose une approche originale des relations entre la pensée et l'écriture ;
- les enseignements de langues anciennes et modernes visent à la fois une bonne maîtrise des langues et une approche renouvelée des cultures et des littératures qui leur sont liées.

L'enseignement de numérique et sciences informatiques vise l'appropriation des éléments essentiels de l'informatique en insistant sur l'unité des concepts qui fondent cette nouvelle spécialité.

Les autres enseignements de spécialité reposent sur des disciplines déjà existantes, mais voient leurs contenus et leurs orientations modifiés par leur nouveau statut.

Par exemple :

- l'enseignement des sciences économiques et sociales associe des exigences renforcées de rigueur scientifique à une approche raisonnée des relations entre l'économie, la sociologie et la science politique ;
- les enseignements de mathématiques, de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre pour la voie générale et de physique-chimie et mathématiques pour la voie technologique affichent une ambition scientifique tournée vers l'enseignement supérieur : un renforcement de la rigueur et de la démonstration pour les mathématiques ; un accent marqué sur les concepts et leur formulation mathématique, en équilibre entre contextualisation et modélisation en physique-chimie ; un approfondissement substantiel des grands thèmes sur l'évolution de la planète, le vivant et la santé en sciences de la vie et de la Terre.

Ces programmes fixent un cadre national d'enseignement destiné à garantir un égal accès aux savoirs pour tous les élèves dans des contextes variés. La qualité de leur mise en œuvre repose sur la confiance accordée aux enseignants et sur l'exercice de leur liberté pédagogique».

ANNEXE 6 – Les auditions menées par le CSP et par les groupes d'élaboration des projets de programme (lycée général et technologique, et lycée professionnel)

LES AUDITIONS MENÉES PAR LE CSP

Auditions de personnalités qualifiées et d'experts dans le cadre des travaux préparatoires à l'avis sur l'enseignement des sciences économiques et sociales au lycée.

Février 2017

- Laurence MORIN, Christine DOLLO, Formatrices en ESPE : 22 février
- Marc MONTOUSSÉ, Doyen du groupe SES de l'Inspection générale de l'Éducation nationale : 23 février
- Christine GAUBERT-MACON, Anne GASNIER, Inspectrices générales de l'Éducation nationale, groupe Économie-gestion : 23 février

Mars 2017

- Jacques LE CACHEUX, Président du Groupe d'expert pour les programmes de SES 2011 : lundi 6 mars
- Roger GUESNERIE, Professeur d'économie, auteur du rapport éponyme de 2008 : lundi 6 mars

- Frédéric LEBARON, Président de l'association française de sociologie ;
Nicolas SAUGER, Représentant de l'association française de sciences politiques ;
Philippe AGHION, Président de l'association française d'économie : mercredi 15 mars
- Stéphane BEAUD, Professeur de sociologie : vendredi 24 mars
- Elisabeth CHATEL, Maître de conférences honoraire rattachée à l'IDHES – ENS Paris-Saclay : vendredi 24 mars
- Pierre MERLE, Professeur de sociologie : vendredi 24 mars

Audition d'une personnalité qualifiée pour analyser les résultats des élèves français à l'enquête PIRLS de 2017 (Programme international de recherche en lecture scolaire)

Janvier 2018

- Philippe WUILLAMIER, Sous-directeur à la DEPP, mercredi 31 janvier 2018, 14h30

Auditions de professeurs, de personnalités qualifiées et d'experts dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration des programmes du lycée général et technologique et du lycée professionnel

Mars 2018

- Pierre MATHIOT : mercredi 7 mars, 11h
- Michel RAGE, Doyen du groupe STI de l'Inspection générale de l'Éducation nationale : mardi 13 mars, 17h
- Bertrand PAJOT, Doyen du groupe STVST de l'Inspection générale de l'Éducation nationale : mercredi 14 mars, 10h
- Rencontre d'un panel de professeurs de lycées généraux et technologiques d'Île-de-France (exerçant dans les classes de seconde, première et terminale). Cette rencontre a été organisée autour d'un guide d'entretien transmis en amont aux participants. Les échanges entre les professeurs et les membres du CSP ont porté sur les programmes en vigueur, les contraintes et les spécificités des enseignements, les évolutions souhaitées. À l'issue de cette réunion, certains professeurs ont adressé au CSP une contribution écrite s'appuyant sur le guide d'entretien qui leur avait été envoyé. Riches d'enseignements, ces échanges ont éclairé les réflexions et les travaux à venir du CSP sur le nouveau lycée général et technologique : jeudi 15 mars
- François LOUVEAUX, Doyen du groupe Histoire-géographie de l'Inspection générale de l'Éducation nationale : lundi 19 mars, 10h
- Dominique OBERT, Doyen du groupe physique-chimie de l'Inspection générale de l'Éducation nationale : lundi 19 mars 2018, 11h
- Johan YEBBOU, Doyen du groupe mathématiques de l'Inspection générale de l'Éducation nationale : lundi 19 mars, 14h30
- Frank BURBAGE, Doyen du groupe Philosophie de l'Inspection générale de l'Éducation nationale : lundi 19 mars, 15h30
- Paul RAUCY, Doyen du groupe Lettres de l'Inspection générale de l'Éducation nationale : mardi 20 mars, 10h
- Christine GAUBERT-MACON, Doyenne du groupe Économie-gestion de l'Inspection générale de l'Éducation nationale : mardi 20 mars, 14h30
- Caroline PASCAL, Doyenne du groupe Langues vivantes de l'Inspection générale de l'Éducation nationale : mardi 20 mars, 14h30
- Christian VIEAUX, Doyen du groupe Enseignements et éducation artistiques de l'Inspection générale de l'Éducation nationale : mercredi 21 mars, 14h30
- Valérie DEBUCHY, Doyenne du groupe Éducation physique et sportive de l'Inspection générale de l'Éducation nationale : jeudi 22 mars, 10h
- Marc MONTOUSSÉ, Doyen du groupe Sciences économiques et sociales de l'Inspection générale de l'Éducation nationale : mardi 27 mars, 17h
- Sabine CAROTTI, inspectrice générale de l'Éducation nationale, responsable du suivi des enseignements technologiques de la série Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) : mercredi 29 mars, 9h30
- Milad DOUEIHI, Historien des religions et titulaire de la chaire d'humanisme numérique à l'université de Paris-Sorbonne (Paris-IV) : jeudi 29 mars, 10h
- Jean-Gabriel GANASCIA, Professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie, Directeur de l'équipe ACASA (Agents Cognitifs et Apprentissage Symbolique Automatique) ; expert en intelligence artificielle, apprentissage machine, découverte scientifique, sciences cognitives, philosophie computationnelle, éthique des nouvelles technologies : jeudi 29 mars, 11h
- Hubert KRIVINE, Ancien chercheur au laboratoire de physique théorique et modèles statistiques de l'université d'Orsay et enseignant à l'université Pierre-et-Marie-CURIE : jeudi 29 mars, 12h

Mai 2018

- Caroline BONNEFOY, inspectrice générale de l'Éducation nationale, responsable du suivi des enseignements technologiques de la série Sciences et technologie du laboratoire (STL) : mercredi 9 mai, 14h30
- Marc-André SELOSSE, Professeur au Muséum d'histoire naturelle et Président de la Société botanique de France : jeudi 24 mai, 10h
- Groupe interdisciplinaire sur les sciences au lycée (GIS) : jeudi 24 mai, 11h
- Frédéric WORMS, Directeur adjoint Lettres et Sciences humaines, École Normale Supérieure : jeudi 24 mai, 14h
- Jean-Vincent HOLEINDRE, Professeur de science politique à l'Université Paris II Panthéon-Assas, Directeur scientifique de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire : jeudi 24 mai, 16h
- Association des Professeurs de classes préparatoires au Haut Enseignement Commercial (APHEC) : jeudi 24 mai, 17h30

Juin 2018

- Chantal MANÈS-BONNISSEAU et Alex TAYLOR, copilotes de la mission « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères » confiée par le ministre de l'Éducation nationale en avril 2018 avec les dix copilotes des GEPP Langues vivantes : mardi 12 juin, 16h
- Marie-Pierre LUIGI, Inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, chef de projet baccalauréat et nouveau lycée, auditionnée dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique : jeudi 28 juin, 10h

Octobre 2018

- Dominique SCHNAPPER, présidente du Conseil des sages de la laïcité et Alain SEKSIG, secrétaire général, sur l'enseignement des faits religieux : mercredi 3 octobre, 17h30

Novembre 2018

- Rencontre d'un panel de professeurs de lycées professionnels d'Île-de-France (exerçant dans les classes préparant au baccalauréat professionnel et dans les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle – CAP). Cette rencontre a été organisée autour d'un guide d'entretien transmis en amont aux participants. Les échanges entre les professeurs et les membres du CSP ont porté sur les programmes en vigueur, les contraintes et les spécificités des enseignements généraux du lycée professionnel, les évolutions souhaitées. À l'issue de cette réunion, certains professeurs ont adressé au CSP une contribution écrite s'appuyant sur le guide d'entretien qui leur avait été envoyé. Riches d'enseignements, ces échanges ont éclairé les réflexions et les travaux à venir du CSP sur le nouveau lycée professionnel : vendredi 30 novembre

Décembre 2018

- David HÉLARD, Inspecteur général de l'Éducation nationale, auditionné dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle : lundi 3 décembre, 10h

Janvier 2019

- Marc FOUCAULT, Inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, Chef de projet pour la transformation de la voie professionnelle, auditionné dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle : jeudi 10 janvier, 10h
- Georges ASSERAF, Inspecteur général honoraire de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, Président de la Commission nationale de la certification professionnelle, auditionné dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle : jeudi 10 janvier, 11h30
- Jean-Marc HUART, Directeur général de l'Enseignement scolaire, auditionné dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle : jeudi 10 janvier, 12h30

Avril 2019

- Olivier BROCHET, Directeur de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE), et Fabrice ROUSSEAU, Chef du service pédagogique de l'AEFE

Auditions de scientifiques et d'experts pour répondre à la saisine relative au renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable - Cycles 1, 2, 3 et 4 (septembre et octobre 2019)

- Christophe AUBEL, Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Auditionné le jeudi 17 octobre
- Catherine BIAGGI, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, groupe Histoire et géographie. Auditionnée le mercredi 11 septembre
- Laurent BOPP, Directeur de recherche au CNRS, laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE) - Institut Pierre-Simon LAPLACE (IPSL). Auditionné le mercredi 25 septembre
- Jean CAVAILLÈS, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, groupe Physique-chimie. Auditionné le mercredi 11 septembre
- Maryline COQUIDÉ, Professeur émérite des Universités en sciences de l'éducation (didactique des sciences). Auditionnée le mercredi 25 septembre
- Vincent COURTILLOT, Géophysicien (géomagnétisme, paléomagnétisme), membre de l'Académie des sciences. Auditionné jeudi 10 octobre
- Bruno DAVID, Naturaliste (paléontologie, sciences de l'évolution et de la biodiversité), président du Muséum national d'histoire naturelle. Auditionné le lundi 23 septembre
- Jean-Louis DUFRESNE, Directeur de recherche au laboratoire de Météorologie Dynamique (LMD) et directeur adjoint de l'Institut Pierre-Simon LAPLACE. Auditionné le jeudi 17 octobre
- Monique DUPUIS, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, groupe Sciences et technologies du vivant, de la santé et de la terre. Auditionnée le mercredi 11 septembre
- François GERVAIS, Physicien, professeur émérite des Universités, sciences des matériaux. Auditionné le jeudi 19 septembre
- Gaël GIRAUD, Économiste, directeur de recherche au CNRS, chef économiste de l'Agence française de développement de janvier 2015 à juillet 2019. Auditionné le mercredi 11 septembre
- Jean JOUZEL, Climatologue et glaciologue, directeur de recherches au Commissariat à l'énergie atomique CEA, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie d'agriculture de France. Auditionné le mercredi 18 septembre
- Pierre LÉNA, Astrophysicien, membre de l'Académie des sciences, co-fondateur du programme éducatif « La main à la pâte ». Auditionné le mercredi 18 septembre
- Manoelle LEPOUTRE, Directrice « Engagement Société Civile » et déléguée générale de la Fondation Total. Auditionnée mercredi 2 octobre
- Valérie MASSON-DELMOTTE, Paléoclimatologue, directrice de recherches au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Co-présidente du groupe 1 du GIEC. Auditionnée mercredi 2 octobre
- Caroline MOREAU-FAUVARQUE, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, groupes Sciences et technologies du vivant, de la santé et de la terre, et enseignement primaire. Auditionnée le mercredi 11 septembre
- Mme Claude NAHON, Directrice du Développement durable et de l'environnement du Groupe EDF, vice-présidente de l'IDDRI (Institut du développement durable et des relations internationales), membre du conseil de direction du Réseau de solutions pour le développement durable des Nations Unies (SDSN). Auditionnée le jeudi 17 octobre

- Daniel NAHON, Professeur émérite des Universités, vice-président du Grand Programme de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU-CNRS) « Dynamique et Bilan Global de la Terre ». Auditionné le mercredi 25 septembre
- Bertrand PAJOT, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, groupe Sciences et technologies du vivant, de la santé et de la terre. Auditionné le mercredi 11 septembre
- Yves PONCELET, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, groupes Histoire et géographie, et enseignement primaire. Auditionné le jeudi 10 octobre
- Guillaume SAINTENY, Haut fonctionnaire, maître de conférences à l'École polytechnique où il enseigne le développement durable. Il a enseigné le développement durable à Sciences-Po Paris de 1997 à 2008. Auditionné le jeudi 19 septembre
- Jean-Michel VALANTIN, Haut fonctionnaire au développement durable au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Auditionné le lundi 8 juillet
- David WILGENBUS, Docteur en astrophysique, délégué exécutif de l'OCE (Office for Climate Education), membre du Conseil d'administration de la Fondation « La main à la pâte ». Auditionné le mercredi 18 septembre

Les auditions menées par les groupes d'élaboration des projets de programme (GEPP) du lycée général et technologique, et du lycée professionnel

GEPP Histoire-géographie

- Christian BUCHET, Professeur de géographie à l'Institut Catholique de Paris, membre de l'Académie de Marine, directeur scientifique du projet de recherche international Océanides : vendredi 1^{er} juin 2018, 9h-10h
- Magali REGHEZZA, Professeur des universités de géographie, École Normale Supérieure : vendredi 1^{er} juin 2018, 10h-11h
- Sébastien LEDOUX, Professeur d'histoire, Sciences Po Paris : vendredi 1^{er} juin 2018, 11h-12h
- Patrick BOUCHERON, Professeur au Collège de France, titulaire de la chaire « Histoire des pouvoirs en Europe occidentale, XIII^e-XVI^e siècle » : vendredi 1^{er} juin 2018, 12h-13h
- Yann RICHARD, Professeur des universités de géopolitique, Université Paris-I : vendredi 1^{er} juin 2018, 14h-15h
- Frédéric RAMEL, Professeur de géopolitique, Sciences Po Paris : vendredi 1^{er} juin 2018, 15h-16h
- Alain DUBRESSON, Professeur des universités de géographie, émérite, Université Paris-X : vendredi 1^{er} juin 2018, 16h-17h
- Sophie de RUFFRAY, Professeur des Universités en géographie, Université de Rouen-Normandie : vendredi 1^{er} juin 2018, 17h-18h

GEPP Histoire des arts

- Olivia BRIANTI, Professeur d'arts plastiques et d'histoire des arts, lycée POINCARÉ, Nancy ;
Vincent CASANOVA, Professeur d'histoire-géographie et d'histoire des arts, Lycée Léon BLUM, Créteil ;
Fanny GAYON, Professeur de lettres et d'histoire des arts, lycée Léon BLUM, Créteil : mardi 12 juin 2018, 10h-11h
- Olivier BONFAIT, Professeur des universités d'histoire de l'art, Université de Dijon ;
Arnauld PIERRE, Professeur des universités d'histoire de l'art, Université Paris-IV :
mardi 12 juin 2018, 11h-12h
- Virginie MATHURIN, Chargée de mission, département de la politique des publics, direction générale des patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication :
jeudi 21 juin 2018, 9h-10h
- Christine PELTRE, Professeur des universités d'histoire de l'art, Université de Strasbourg :
jeudi 21 juin 2018, 10h-11h
- Caroline ARCHAT, Chargée de cours, Université d'Avignon : lundi 9 juillet, 11h-12h
- Jean-Luc MARTINEZ, Président-Directeur du musée du Louvre :
lundi 9 juillet 2018, 14h-15h
- Claire BARBILLON, Professeur des Universités d'histoire de l'art, directrice de l'École du Louvre : mardi 10 juillet, 10h-11h

GEPP Enseignement scientifique

- Mathieu FARINA, Professeur de SVT, attaché à la production de ressources pour la fondation La main à la pâte : mercredi 20 juin 14h-16h
- Delphine LAUGIER, Professeur de SVT, attachée à la production de ressources pour la fondation La main à la pâte : mercredi 20 juin 14h-16h
- Michel SERRES, Philosophe et Historien des sciences : mercredi 27 juin, 9h-12h, ENSAAMA

GEPP SVT

- Thierry-Marc BOTREAU, Biologiste :
mardi 18 décembre, 9h-17h

GEPP Droit et grands enjeux du monde contemporain

- Jeanne SZPIRGLAS, IA- IPR de philosophie : lundi 7 janvier 2019

GEPP Arts du cirque

Lundi 10 septembre 2018

- Jean-François MARGUERIN, Président de l'école de cirque de Châtelleraut, 10h-11h
- Mathieu ANTAJAN, Directeur de l'école de cirque de Châtelleraut, 10h-11h
- Gérard FASOLI, Directeur du Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne, 11h-12h
- Cyril THOMAS, Responsable de la recherche et du développement du Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne, 11h-12h
- Hélène et Didier MUGICA, Artistes de cirque, 14h-15h
- Caroline BIGOIN, Artiste de cirque, Le Cirque français, 15h-16h
- Romain CABON, Artiste de cirque, Le Cirque français, 15h-16h
- Romuald KLISING, Artiste de cirque, Le Cirque français, 15h-16h

Mardi 11 septembre 2018

- Marc FOUILLAND, Directeur de CIRCA, Auch, 11h-12h
- Emmanuel LIADOUZE, Artiste et enseignant de cirque, 13h-14h
- Raoul GIBault, Directeur général du Cirque Médrano et d'Arena Productions, 14h-15h
- Gwenola DAVID, Directrice d'Arcténa, Paris, 15h30-16h30
- Philippe LE GAL, Directeur du Carré magique de Lannion et Président de Territoires de cirque, 16h30-17h30

Mercredi 12 septembre 2018

- Yoann BOURGEOIS, Artiste de cirque, 10h-11h

GEPP Danse

- Thierry TRIBALAT, Président de l'association « Passeurs de danse » : 9 juillet 2018, 16h30 à 17h30
- Agnès BRETTEL, Inspectrice de la création artistique, collège danse, DGCA, ministère de la Culture : 9 juillet 2018, 15h30-16h30
- Philippe LE MOAL, Inspecteur de la Création et des enseignements artistiques, ministère de la Culture : 9 juillet 2018, 15h30-16h30

GEPP Éducation physique et sportive

- Jean LAFONTAN, Président de Centre EPS et société : lundi 4 juin 2018, 15h15-16h15
- Gilles BUI-XUAN, Président de l'Association francophone de recherche sur les activités physiques et sportives : lundi 4 juin 2018, 16h30-17h30
- Yannick LEMONIE, Président de l'Association pour la recherche sur l'intervention en sport : lundi 4 juin 2018, 14h-15h
- François LAVIE, Président de l'Association des enseignants d'EPS : lundi 11 juin 2018, 14h-15h
- David MACAL, Secrétaire général de l'Association des enseignants d'EPS : lundi 11 juin 2018, 14h-15h
- Valérie DEBUCHY, Inspectrice générale de l'Éducation nationale, doyenne du groupe EPS : lundi 11 juin 2018, 15h30-16h30

Personnes ayant contribué à la réflexion du groupe d'experts Éducation physique et sportive (formulation d'avis sur les propositions en cours d'élaboration)

- Lionel AMATTE, IA-IPR EPS, Rectorat d'Aix-Marseille
- Marie-Pierre DELAIGUE, Professeure agrégée d'EPS, Saint-Étienne
- Dominique GALLARD, Professeur d'EPS, Marseille
- Laurent HOPPÉ, IA-IPR EPS, Rectorat Nancy-Metz
- Céline JACOT, Professeure agrégée d'EPS, La Seyne-sur-Mer
- Xavier RACINAIS, Professeur agrégé d'EPS, Bordeaux
- Alain RHETY, IA-IPR EPS, Rectorat d'Aix-Marseille
- François THEVENIN, Professeur d'EPS, Marseille
- Audrey WILL, Professeure agrégée d'EPS, Annemasse

GEPP STMG Management

- Bernard COLASSE, Professeur émérite en Sciences de Gestion : lundi 10 septembre 2018, 11h-12h
- Pierre LABARDIN, Maître de conférences, HDR, Université Paris-Dauphine : vendredi 6 juillet 2018, 11h30-12h30

GEPP EPS, lycée professionnel

Personnes ayant contribué à la réflexion du groupe d'experts (formulation d'avis sur les propositions en cours d'élaboration)

- Valentin BAILLY, Professeur agrégé d'EPS, Lycée professionnel Odilon Redon, Pauillac
- Francis BERGÉ, Professeur agrégé d'EPS, Lycée professionnel Claude Lebois, Saint Chamond
- Nicolas CHEVAILLER, Professeur d'EPS, Lycée polyvalent Raphaël Elizé, Sablé-sur-Sarthe
- Cédric DAHAN, Professeur agrégé d'EPS, Lycée professionnel Les Menuets, Bordeaux
- Émilie DELANYS, Professeure d'EPS, Lycée professionnel Jean Jaurès, Rennes
- Marie DUMAS, Professeure agrégée d'EPS, Lycée professionnel Le Saleve, Annemasse
- Ludovic GOREAU, IA-IPR EPS, Rectorat de Versailles
- Pascal LEMOING, Proviseur du lycée Germaine Tillon, Thiers
- François MANIÈRE, Professeur d'éducation physique, Lycée professionnel Jehan Duperrier, Saint-Médard-en-Jalles
- Benoît POUSSIN, Professeur d'EPS, Lycée Gustave Monod, Enghien-Les-Bains
- Mathias QUINCY, Professeur agrégé d'EPS, Lycée professionnel Guillaume Fichet, Bonneville
- Laurent RIBEYROL, Professeur d'EPS, Lycée professionnel Jean Jaurès, Rennes

ANNEXE 7 – Les audiences accordées par le CSP aux organisations syndicales, associations de professeurs spécialistes, sociétés savantes et autres organisations représentatives

Février 2017

- Association des professeurs de sciences économiques et sociales (APSES) ; Collectif de défense et de promotion des sciences économiques et sociales (CDP-SES) : 22 février

Mars 2017

- Association des professeurs d'économie-gestion (APEG) : lundi 20 mars
- APSES : lundi 20 mars
- Association Réalités du dialogue social : vendredi 24 mars

Avril 2017

- SNES-FSU : mardi 18 avril

Mai 2017

- SE-UNSA : vendredi 5 mai
- SGEN-CFDT : vendredi 5 mai
- CGT Educ'action : vendredi 5 mai
- Association française d'économie politique : jeudi 11 mai
- SNALC : jeudi 11 mai
- Institut de l'Entreprise, communauté d'entreprises et groupe de réflexion sur l'entreprise et son environnement : lundi 29 mai

Janvier 2018

- Les Éditeurs d'Éducation, Syndicat national des éditeurs de manuels scolaires : jeudi 18 janvier 2018, 14h30
- APSES : jeudi 18 janvier 2018, 17h
- Association pour la promotion des langues et cultures de l'Antiquité « Arrête Ton Char! » : mercredi 31 janvier 2018, 10h30

Février 2018

- Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement des sciences au lycée : jeudi 8 février 2018, 14h30

Mars 2018

- Association des professeurs de biologie et de géologie (APBG) : mardi 6 mars, 14h30
- Associations des professeurs de Lettres (APL, AFEF, CNARELA, SLL, SEL) : vendredi 9 mars, 10h
- Associations des professeurs d'histoire-géographie (APHG, Clionautes, Aggiornamento) : vendredi 9 mars, 14h30
- Associations des professeurs de philosophie (APPEP, ACIREPH, SOPPHI) : mardi 13 mars 2018, 10h
- Association des professeurs de langues vivantes (APLV) : mardi 13 mars 2018, 14h30

- Réussir l'égalité femme-homme : mercredi 14 mars, 15h
- Fédération française des psychologues et de psychologie : mercredi 14 mars 2018, 17h
- CDP-SES : vendredi 16 mars 2018, 15h
- APSES : jeudi 22 mars 2018, 15h30
- Les Éditeurs d'Éducation : jeudi 22 mars 2018, 17h30
- Association des Professeurs d'Éducation Musicale (APEMU) : vendredi 23 mars 2018, 15h
- SNALC : vendredi 30 mars, 14h30
- SGEN-CFDT : vendredi 30 mars, 16h30

Avril 2018

- SE-UNSA : jeudi 5 avril 2018, 10h
- SNES-FSU : jeudi 5 avril 2018, 11h
- Société informatique de France (SIF) : mardi 10 avril 2018, 17h

Mai 2018

- SNES, sur le projet de programme de l'enseignement facultatif de chant choral au collège : mercredi 16 mai, 9h

Juin 2018

- Représentants des départements informatiques des IUT : lundi 4 juin 2018, 15h30
- Apprentissage interculturel au lycée : lundi 4 juin 2018, 17h
- Associations représentatives des étudiants en sciences sociales (ARES) : lundi 11 juin 2018, 14h
- Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université (SOPHAU) et Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Public (SHMESP) : lundi 11 juin, 15h30
- Association des professeurs documentalistes de l'Éducation nationale (APDEN) : lundi 11 juin, 16h30
- Réunion des copilotes des GEPP d'enseignements scientifiques : lundi 18 juin, 11h

- Les Éditeurs de l'Éducation : lundi 18 juin, 16h
- APPEP : mardi 19 juin, 17h
- APSES : vendredi 22 juin, 14h30
- SNEP-FSU : vendredi 22 juin, 16h

Septembre 2018

- Syndicats de chefs d'établissement (ID-FO, SNPDEN, SYNADIC) : mercredi 19 septembre, 10h
- Fédérations de parents d'élèves (PEEP, UNAPEL, AFPEAH ; FCPE indisponible) : mercredi 19 septembre, 14h
- Fédérations de l'enseignement privé sous contrat (Fédération nationale des SPELC, SNCEEL, SNEC-CFTC, UNETP) : jeudi 20 septembre, 10h
- Syndicats d'inspecteurs (SIEN-UNSA, SNIA-IPR, SIA) : jeudi 20 septembre, 14h
- Union des professeurs de classes préparatoires scientifiques (UPS) : jeudi 20 septembre 2018, 16h
- Conférence des grandes écoles : vendredi 21 septembre, 10h
- Syndicats lycéens (FIDL, FMDL, UNL) : lundi 24 septembre, 10h
- Syndicats étudiants (FAGE, UNEF, UNI) : lundi 24 septembre, 14h
- Association des professeurs de sciences médico-sociales (APSMS) : mercredi 26 septembre, 10h
- Union des professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles agronomiques (UPA) : mercredi 26 septembre, 11h30
- Union des professeurs de Physiologie Biochimie Microbiologie (UPBM) : mercredi 26 septembre, 14h
- Union des Professeurs de Sciences et Technologies Industrielles (UPSTI) : vendredi 28 septembre, 10h30
- APEMU, Ailes du désir, Polychrome, l'Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale (ANRAT) : vendredi 28 septembre, 14h

Octobre 2018

- Associations de professeurs d'EPS (SNEP-FSU, AE-EPS) : lundi 1^{er} octobre 2018, 10h
- Union des professeurs de physique-chimie (UDPPC) : lundi 1^{er} octobre 2018, 14h
- Associations de professeurs de sciences économiques et sociales (APSES, CDP-SES, AFEP, ARES) : mardi 2 octobre, 10h
- Association des professeurs de biologie-géologie (APBG) : mardi 2 octobre 2018, 14h
- Société informatique de France (SIF) : mardi 2 octobre 2018, 17h
- Associations et sociétés de professeurs d'histoire-géographie (APHG, Clionautes, SOPHAU, SHMESP) : mercredi 3 octobre 2018, 10h
- Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public APMEP, Commission Française pour l'Enseignement des Mathématiques (CFEM) : mercredi 3 octobre 2018, 14h
- Association des professeurs de langues vivantes (APLV) : jeudi 4 octobre, 10h
- Associations de professeurs de lettres (AFEF, APL, CNARELA, SEL, SLL, APLAES, APFLA-CPL) : jeudi 4 octobre, 14h
- Associations de professeurs de philosophie (APPEP, ACIREPH, SOPPHI) : vendredi 5 octobre, 10h
- SE-UNSA : lundi 8 octobre 2018, 10h
- SNALC : lundi 8 octobre 2018, 17h
- SGEN-CFDT : mardi 9 octobre, 10h
- CGT Educ'action : mercredi 10 octobre, 10h
- Sud Éducation : mercredi 10 octobre, 14h

Décembre 2018

Audiences sur les projets de programme des enseignements généraux du nouveau lycée professionnel

- SNETAA-FO : lundi 3 décembre, 14h
- SNUEP-FSU : lundi 3 décembre, 16h
- SE-UNSA : mardi 4 décembre, 10h
- SNALC : mardi 4 décembre, 14h
- SGEN-CFDT : mardi 4 décembre, 16h
- CGT Educ'action : mercredi 5 décembre, 10h
- SNEP-FSU : mercredi 5 décembre, 14h
- Sud Éducation : mercredi 5 décembre, 16h
- Organisations de l'enseignement privé sous contrat (FEP CFDT, SPELC, SNEC-CFTC) : vendredi 7 décembre, 10h
- Syndicats de chefs d'établissement (SNPDEN, ID FO) : vendredi 7 décembre, 14h
- Fédération de parents d'élèves (FCPE, PEEP) : vendredi 7 décembre, 16h
- Associations de professeurs de Lettres (AFEF, APL, SLL) : lundi 10 décembre, 10h
- Associations de professeurs d'histoire-géographie (APHG, Clionautes, Aggiornamento) : lundi 10 décembre, 14h
- Association des professeurs de mathématiques et physique-chimie (APMEP, CFEM, UDPPC) : mardi 11 décembre, 14h
- Syndicats des inspecteurs de l'Éducation nationale (SIEN-UNSA) : mercredi 12 décembre, 10h
- Associations des professeurs pour l'enseignement de Prévention-santé-environnement (ANPBSE, APBG) : mercredi 12 décembre, 14h
- Association pour l'Enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (AE-EPS) : mercredi 12 décembre, 16h
- Association des professeurs d'économie-gestion : jeudi 13 décembre, 10h
- Association des professeurs de langues vivantes (APLV) : jeudi 13 décembre, 14h
- Association des professeurs documentalistes (APDEN) : jeudi 13 décembre, 16h

Mars 2019

Audiences sur les projets de programme de la classe terminale du nouveau lycée général et technologique

- **Physique-chimie** : lundi 11 mars 2019, 10h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : UDPPC, UPS, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC, SNES
- **Langues et cultures de l'Antiquité** : lundi 11 mars 2019. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : APLAES, CNARELA, SEL, APL, APFLA-CPL, SNALC
- **Cinéma-audiovisuel** : lundi 11 mars 2019. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : Les Ailes du désir, SNALC
- **Langue, littératures et cultures étrangères** : lundi 11 mars, 10h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : APLV, ADEAF, SGEN-CFDT, FEP-CFDT, SNALC, SNES
- **Arts plastiques** : mardi 12 mars, 10h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : Polychrome, SNALC, FEP-CFDT, SNES
- **Droit et économie, Management, sciences de gestion et numérique (enseignements de spécialité de la série STMG)** : mercredi 13 mars, 10h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : SE-UNSA, SGEN-CFDT, FEP-CFDT, SNES
- **Physique-chimie et mathématiques en série STI2D** : mercredi 13 mars, 17h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : APMEP, CFEM, UDPPC, FEP-CFDT
- **Droit et grands enjeux du monde contemporain** : jeudi 14 mars 2019, 10h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : APPEL, Clionautes, APHG, CDP-SES, SGEN-CFDT
- **Théâtre** : jeudi 14 mars 2019, 14h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : ANRAT, SGEN-CFDT, FEP-CFDT
- **Humanités, littérature et philosophie** : vendredi 15 mars, 14h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : APLAES, CNARELA, SEL, AFEF, SOPPHI, APFLA-CPL, SNES-FSU, SNALC, FEP-CFDT, SPELC
- **Sciences de la vie et de la Terre** : lundi 18 mars 2019, 10h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : APBG, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC
- **Danse** : lundi 18 mars 2019, 14h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : Passeurs de danse, SNALC
- **Enseignement scientifique** : mardi 19 mars 2019, 16h30. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : UDPPC, APBG, APMEP, CFEM, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC
- **Histoire-géographie** : mercredi 20 mars, 9h30. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : APHG, Clionautes, SOPHAU, SHMESP, AHMUF, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC
- **Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques** : mercredi 20 mars, 11h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : APHG, Clionautes, SOPHAU, SHMESP, AHMUF, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC, APSES, CDP-SES
- **Philosophie** : mercredi 20 mars 2019, 14h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : APPEP, SOPPHI, ACIREPH, SE-UNSA, FEP-CFDT, SNALC, SNES
- **Mathématiques en voie technologique** : mercredi 20 mars, 17h30. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : APMEP, CFEM, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC
- **Enseignements de spécialité en classe terminale de la série ST2S** : vendredi 22 mars, 10h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : APSMS, UPBM, UDPPC, SGEN-CFDT, SNALC

- **Sciences économiques et sociales :**
vendredi 22 mars, 14h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : APSES, CDP SES, AFEP, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC
- **Mathématiques en voie générale :**
lundi 25 mars, 10h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : APMEP, CFEM, UPS, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC
- **Biochimie-biologie-biotechnologies en classe terminale de la série STL :**
lundi 25 mars, 14h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : UPBM, SE-UNSA
- **Enseignement moral et civique :**
mardi 26 mars, 13h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : APHG, Clionautes, ACIREPH, APPEP, APSES, SE-UNSA, SNALC, FEP-CFDT
- **Sciences physiques et chimiques en laboratoire et de physique-chimie et mathématiques en classe terminale de la série STL :** mercredi 27 mars, 10h.
Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : APMEP, CFEM, UDPPC, SE-UNSA, FEP-CFDT
- **Numérique et sciences informatiques :**
vendredi 29 mars, 14h. Étaient présents les représentants des associations et organisations suivantes : SIF, Commission inter IREM, APMEP, CFEM, UPS, SE-UNSA, SGEN-CFDT, FEP-CFDT, SNALC

ANNEXE 8 – Les rencontres avec les représentants des éditeurs de manuels scolaires

RÉUNIONS DE PRÉSENTATION DU TRAVAIL DU CSP ET DE L'ORIENTATION DES PROPOSITIONS DE PROGRAMME (LGT)

Année 2018 : 18 janvier - 22 mars - 18 juin

Année 2019 : 11 décembre

RÉUNIONS DES COPILOTES DES GROUPES D'ÉLABORATION DES PROJETS DE PROGRAMME (GEPP) AVEC DES REPRÉSENTANTS DES ÉDITEURS DE MANUELS SCOLAIRES

Pour les classes de seconde et première du lycée général et technologique

2018

7 septembre : 10h30-12h30

- GEPP STMG, Management, sciences de gestion et numérique - Copilotes du GEPP : Christine GAUBERT-MACON et Éric PEZET
- GEPP STMG, Droit et économie - Copilotes du GEPP : Christelle GARROUSTE et Pierre VINARD

7 septembre : 14h30-16h30

- GEPP Histoire-géographie - Copilotes du GEPP : Jérôme GRONDEUX, François HARTOG, Christophe QUEVA et Florence SMITS

11 septembre : 10h30-12h30

- GEPP Français - Copilotes du GEPP : Patrick DANDREY et Paul RAUCY

18 septembre : 14h30-16h30

- GEPP Mathématiques pour la voie générale - Copilotes du GEPP : Patrick POLO et Johann YEBBOU

18 septembre : 15h-17h

- GEPP ST2S, Chimie - biologie et physiopathologie humaines ; Sciences et techniques sanitaires et sociales - Copilotes du GEPP : François ALLA et Sabine CAROTTI

19 septembre : 14h30-16h30

- GEPP Numérique et sciences informatiques ; Sciences numériques et technologie - Copilotes du GEPP : Gérard BERRY et Laurent CHENO

20 septembre : 9h-10h30

- GEPP Physique-chimie - Copilotes du GEPP : Patrick BOISSÉ, Marie-Blanche MAUHOURAT, Dominique OBERT et Hélène PERNOT

20 septembre : 10h30-13h

- GEPP Langues vivantes, enseignements de spécialité (allemand, anglais, espagnol, italien) - Copilotes du GEPP Langues, littérature et culture :
Allemand : **Bénédicte ABRAHAM**
et **Sylvie LE MOEL**
Anglais : **Claire CHARLOT** et **Thierry GOATER**
Espagnol : **Dolorès BEAUVALLET**
et **Sylvie IMPARATO PRIEUR**
Italien : **Antonella DURAND**
et **Estelle ZUNINO**

20 septembre : 17h-18h30

- GEPP Humanités, littérature et philosophie - Copilotes du GEPP :
Patrick DANDREY, **Pierre GUENANCIA**,
Denis KAMBOUCHNER et **Arnaud ZUCKER**

21 septembre : 10h30-12h30

- GEPP Littérature, langues et cultures de l'Antiquité - Copilotes du GEPP :
Estelle OUDOT et **Fabrice POLI**

21 septembre : 11h-13h

- GEPP Sciences économiques et sociales - Copilotes du GEPP :
Philippe AGHION, **Pierre-Michel MENGER**,
Marc MONTOUSSÉ et **Marc PELLETIER**

24 septembre : 14h30-16h30

- GEPP Sciences de l'ingénieur (SI) - Copilotes du GEPP : **Yves BERTHAUD** et **Samuel VIOLLIN**

25 septembre : 17h-19h

- GEPP Sciences de la vie et de la Terre - Copilotes du GEPP : **Bernard DUJON** et **Bertrand PAJOT**

26 septembre : 17h-18h30

- GEPP Mathématiques, séries technologiques - Copilotes du GEPP : **Erick ROSER** et **Mouny SAMY MODELAR**

27 septembre : 17h-19h

- GEPP Enseignement moral et civique - Copilotes du GEPP : **Vincent DUCLERT** et **Philippe PORTIER**

1^{er} octobre : 10h30-12h

- GEPP Langues vivantes, enseignement commun - Copilotes du GEPP :
Georges LETISSIER et **Yann PERRON**

1^{er} octobre : 14h30-16h

- GEPP Enseignement scientifique - Copilotes du GEPP : **Laurence REZEAU** et **Dominique ROJAT**

1^{er} octobre : 16h00-17h30

- GEPP STL, Physique-chimie et mathématiques - Copilotes du GEPP :
Julien BONIN et **Christophe REHEL**

5 octobre : 15h30-16h30

- GEPP STL, Biochimie-Biologie et Biotechnologie - Copilotes du GEPP :
Caroline BONNEFOY et **Jean-Marc RICORT**

Pour la classe terminale du lycée général et technologique

2019

1^{er} avril : 14h-16h

- GEPP ST12D, Physique-chimie et mathématiques - Copilotes du GEPP :
Daniel ASSOULINE et **Bénédicte FAURE**

1^{er} avril : 18h-19h30

- GEPP ST2S, Chimie, biologie et physiopathologie humaines ; Sciences et techniques sanitaires et sociales - Copilotes du GEPP : **François ALLA**,
Sabine CAROTTI et **Anne-Marie ROMULUS**

3 avril : 10h-12h30

- GEPP Langues, littératures et cultures étrangères - Copilotes du GEPP :
Bénédicte ABRAHAM, **Dolorès BEAUVALLET**,
Antonella DURAND et **Thierry GOATER**

3 avril : 17h30-19h

- GEPP Mathématiques pour la voie technologique - Copilotes du GEPP :
Erick ROSER et **Mouny SAMY MODELAR**

8 avril : 14h-16h

- GEPP STL, Sciences physiques et chimiques en laboratoire ; Physique-chimie et mathématiques en série - Copilotes du GEPP : Julien BONIN et Christophe REHEL

9 avril : 14h-16h

- GEPP Numérique et sciences informatiques - Copilote du GEPP : Laurent CHENO

11 avril : 10h-12h

- GEPP Langues et cultures de l'Antiquité ; Littérature, langues et cultures de l'Antiquité - Copilotes du GEPP : Estelle OUDOT et Fabrice POLI

11 avril : 14h-16h

- GEPP Humanités, littérature et philosophie - Copilotes du GEPP : Denis KAMBOUCHNER et Arnaud ZUCKER

12 avril : 10h-12h

- GEPP STMG, Management, sciences de gestion et numérique - Copilote du GEPP : Christine GAUBERT-MACON

12 avril : 14h-16h

- GEPP Droit et grands enjeux du monde contemporain - Pilote du GEPP : Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

15 avril : 16h30-18h30

- GEPP Enseignement moral et civique - Copilotes du GEPP : Vincent DUCLERT et Philippe PORTIER

16 avril : 10h-12h

- GEPP STMG, Droit et économie - Copilotes du GEPP : Christelle GARROUSTE et Pierre VINARD

17 avril : 10h-12h

- GEPP Sciences de la vie et de la Terre - Copilotes du GEPP : Bernard DUJON et Bertrand PAJOT

17 avril : 14h-16h

- GEPP STL, Biochimie-biologie-biotechnologies - Copilotes du GEPP : Caroline BONNEFOY et Jean-Marc RICORT

18 avril : 14h-16h

- GEPP Mathématiques ; mathématiques complémentaires ; mathématiques expertes - Copilotes du GEPP : Patrick POLO et Johann YEBBOU

18 avril : 16h-18h

- GEPP Enseignement scientifique - Copilotes du GEPP : Robin BOSDEVEIX et Laurence REZEAU

18 avril : 16h30-18h30

- GEPP Philosophie - Copilotes du GEPP : Frank BURBAGE et Pierre GUENANCIA

24 avril : 10h-12h

- GEPP Sciences économiques et sociales - Copilotes du GEPP : Marc PELLETIER et Pierre-Michel MENGER

25 avril : 15h-17h30

- GEPP Histoire-géographie ; Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques - Copilotes du GEPP : Jérôme GRONDEUX et Florence SMITS

RÉUNIONS DES PILOTES DES GROUPES D'ÉLABORATION DES PROJETS DE PROGRAMME (GEPP) DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU LYCÉE PROFESSIONNEL AVEC DES REPRÉSENTANTS DES ÉDITEURS DE MANUELS SCOLAIRES

2019

9 janvier : 15h30-17h30

- GEPP Mathématiques - Pilote du GEPP :
Isabelle MOUTOUSSAMY

10 janvier : 14h-16h

- GEPP Prévention – santé – environnement
(PSE) - Pilote du GEPP : Caroline BONNEFOY

10 janvier : 16h-18h

- GEPP Histoire-géographie ; Enseignement
moral et civique - Pilote du GEPP :
Françoise JANIER-DUBRY

11 janvier : 10h-12h

- GEPP Économie-gestion et Économie-
droit - Pilote du GEPP : Anne GASNIER

11 janvier : 14h-16h

- GEPP Sciences physiques et chimiques -
Copilotes du GEPP : Jean CAVAILLÈS
et Frédéric THOLLON

15 janvier : 10h-12h

- GEPP Langues vivantes - Pilote
du GEPP : Daniel CHARBONNIER

24 janvier : 10h-12h

- GEPP Français - Pilote du GEPP :
Olivier BARBARANT

ANNEXE 9 – Les auditions, entretiens, déplacements et interventions de la présidente du CSP

AUDITIONS

Décembre 2017 : 6 décembre, 14h-17h, lycée Buffon, Paris XV^e : audition de **Souâd AYADA** par les membres de la mission Villani-Torossian sur l'enseignement des mathématiques.

Janvier 2018 : 24 janvier, 9h30-12h : audition de **Souâd AYADA** par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale.

Février 2018 : 15 février, 10h30-12h, audition à l'Assemblée nationale de **Souâd AYADA**, **Catherine BIZOT** et **Denis PAGET** par la mission parlementaire d'information sur l'école dans la société du numérique présidée par le député **Bruno STUDER**. Ont été présentés les travaux conduits par le Conseil sur l'enseignement du numérique et de l'informatique.

Mars 2018 : 8 mars, 14h : audition de **Souâd AYADA** par la Commission interparlementaire franco-québécoise, Assemblée nationale.

Mai 2018 : 14 mai : audition de **Souâd AYADA** et de **Philippe RAYNAUD**, vice-président du CSP, par le Comité des Sages de la laïcité.

Juin 2018 : 14 juin : audition de **Souâd AYADA** par la Conférence des Recteurs.

Juillet 2019 : 16 juillet : audition de **Souâd AYADA** par le Conseil national du numérique.

Septembre 2019 : 16 septembre : audition de **Souâd AYADA** par les membres du comité sur l'enseignement des sciences de l'Académie des sciences.

ENTRETIENS

Janvier 2018 : 30 janvier : entretien de **Souâd AYADA** avec **Stanislas DEHAENE**, président du Conseil scientifique de l'éducation nationale.

Février 2018 : 21 février : entretien de **Souâd AYADA** avec **Bénédicte ROBERT**, directrice de l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR).

Mars 2018 : 2 mars : entretien de **Souâd AYADA** avec **Bruno LE MAIRE**, ministre de l'Économie et des Finances.

Avril 2018 : 27 avril : entretien de **Souâd AYADA** avec **Nathalie LOISEAU**, ministre chargée des Affaires européennes.

Mai 2018 : 2 mai : entretien de **Souâd AYADA** avec **Jean-Louis BIANCO**, président de l'Observatoire de la laïcité.

Juillet 2018 : 4 juillet : entretien de **Souâd AYADA** avec **Pierre-Yves BOCQUET**, administrateur de la mission pour la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions.

17 juillet : entretien de **Souâd AYADA** avec des représentants de la Direction générale de la création artistique, ministère de la Culture.

18 juillet : entretien de **Souâd AYADA** avec **Élisabeth PELSEZ**, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes.

Septembre 2018 : 17 septembre : entretien de **Souâd AYADA** avec **Claude DEBRU**, de l'Académie des sciences.

27 septembre : entretien de **Souâd AYADA** avec des inspecteurs généraux du ministère de l'Agriculture.

Février 2019 : 25 février : entretien de **Souâd AYADA** avec **Alain LAMASSOURE**, président de la mission sur l'enseignement de l'histoire en Europe.

Mars 2019 : 28 mars : entretien avec **Pierre LÉNA**, de l'Académie des sciences, co-fondateur de la Fondation La main à la pâte.

Mai 2019 : 7 mai : sollicité par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), le CSP a accueilli une délégation malgache de dix-sept personnes conduite par la secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale de Madagascar, madame **Aurélie Marie Augustine RAZAFINJATO**. D'ici 2020, le gouvernement malgache mettra en place une réforme de son système éducatif dans laquelle la refonte complète des programmes scolaires est prévue. La délégation réfléchit à la création d'une instance équivalente au CSP. C'est pourquoi elle souhaite s'entretenir avec le CSP afin de mieux comprendre sa place et son rôle dans le système éducatif français.

Juin 2019 : 26 juin : sollicité par la Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) du ministère, le CSP a accueilli une délégation sud-coréenne de onze personnes, représentant l'éducation en Corée du Sud, en particulier des inspecteurs de l'éducation et des membres du « Presidential Council on Education », organisme chargé de promouvoir les politiques éducatives de l'enseignement scolaire (général et professionnel), supérieur et de la formation tout au long de la vie. Les échanges ont porté sur le rôle et le fonctionnement du CSP, ses méthodes de travail, son indépendance, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes au sein des classes.

Novembre 2019 : 25 novembre : sollicité par l'Ambassade de Corée en France, le CSP a reçu trois membres de la délégation de l'Assemblée nationale de la République de Corée et leur interprète. Dans le cadre d'une réflexion en cours sur la création d'une instance dédiée aux programmes scolaires en Corée, cette délégation souhaitait s'entretenir avec le CSP afin de mieux comprendre le rôle et les missions du CSP, sa place au sein du système scolaire français, les raisons et les modalités de sa création, le processus d'élaboration des programmes scolaires.

26 novembre : entretien de **Souâd AYADA** avec **Marie-Danièle CAMPION** et **François LOUVEAUX**, co-pilotes du comité de suivi de la mise en place de la réforme des INSPÉ.

Décembre 2019 : 18 décembre : entretien de **Souâd AYADA** avec **Anne Christophe**, référente du groupe de travail Petite enfance et école maternelle au sein du Conseil scientifique de l'Éducation nationale (CSEN).

INTERVENTIONS

Avril 2018 : 11 avril : intervention de **Souâd AYADA** devant les membres de l'Académie des Beaux-Arts, Institut de France, sur les enseignements artistiques au lycée.

14 avril : intervention de **Souâd AYADA** à Deauville au congrès annuel de la Mission laïque française consacré à la pédagogie de la laïcité. L'intervention a porté sur l'enseignement du fait religieux.

Mai 2018 : 22 mai : intervention de **Souâd AYADA** à l'ESENESR devant les personnels d'encadrement stagiaires (inspecteurs et chefs d'établissement) sur les enjeux de la réforme du baccalauréat et des programmes.

Juin 2018 : 13 juin : intervention de **Souâd AYADA** devant les membres du Cercle École et Société.

20 juin : intervention de **Souâd AYADA**, membre du jury du concours d'éloquence organisé par l'association « Trouve ta voix », à l'Assemblée nationale.

21 juin : intervention de **Souâd AYADA** devant des membres du CRIF.

Octobre 2018 : 14 octobre : intervention de **Souâd AYADA** aux Rendez-vous de l'histoire de Blois.

Mars 2019 : 18 mars : lors du Grand débat national organisé par la Présidence de la République, intervention de **Souâd AYADA** dans le cadre du Grand débat des intellectuels. Ce débat était diffusé en direct sur la radio nationale France Culture.

DÉPLACEMENTS

Janvier 2018 : 29 janvier de 9h à 16h : visite par **Souâd AYADA** de classes de CP dédoublées de l'école élémentaire Manin, Paris, XIX^e arrondissement.

Février 2018 : 13 février de 8h30 à 17h : visite par **Souâd AYADA** de l'école élémentaire du groupe scolaire Guy Möquet/ Paul Bert, Nogent-sur-Marne.

Novembre 2018 : 26 novembre de 8h30 à 17h : visite par **Souâd AYADA** des lycées professionnels **Alfred Costes** de Bobigny et **Simone Weil** de Pantin.

Janvier 2019 : 28 et 29 janvier : **Souâd AYADA** a été conviée par l'AEFE au Séminaire AEFE de la Zone Amérique du Nord à La Nouvelle-Orléans pour présenter les projets de programme du futur lycée général et technologique.

ANNEXE 10 – Les actions de communication

LA GESTION ÉDITORIALE DES PAGES WEB DU CSP SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE

Le Conseil supérieur des programmes dispose d'un espace propre sur le site internet du ministère education.gouv.fr

Fin 2019, cet espace comprend 36 pages web :

- une page d'accueil dotée de plusieurs rubriques (*L'actu du CSP, L'édito de la présidente, rôle et composition du CSP, La fabrication des programmes en un coup d'œil, Lettres de saisine et d'auto-saisine, Les publications, Contact*) ;
- des pages d'information hébergeant les différentes publications du Conseil (*la Charte des programmes, les lettres de saisine, les notes d'analyse et d'orientation, les listes des personnalités et des experts sollicités et/ou auditionnés, les contributions des experts et les projets de programme votés par le Conseil et remis au ministre de l'Éducation nationale*).

Lors des périodes de vote et de publication des projets de programme, les pages hébergeant les textes votés font l'objet d'une fréquentation importante des internautes. À titre d'exemple, dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique, et du baccalauréat :

- lors de la publication des projets de programme des enseignements de seconde et de première du nouveau lycée général et technologique (du 15 octobre 2018 au 6 novembre 2018 inclus), la page web dédiée a généré le trafic suivant :

- 76 440 visites
- 91 637 pages vues
- Temps passé moyen : 5 minutes (statistiques Google analytics).

- lors de la publication des projets de programme des enseignements de la classe terminale du nouveau lycée général et technologique (du 17 mai 2019 au 10 juin 2019 inclus), les données étaient de l'ordre de :
 - 30 905 visites
 - 24 926 pages vues
 - Temps passé moyen : 5 minutes (statistiques Google analytics).
- lors de la publication des projets de programme des enseignements généraux du nouveau lycée professionnel, classe de seconde et CAP (du 8 au 15 février 2019), la page web dédiée a généré le trafic suivant :
 - 11 917 visiteurs
 - 16 929 pages vues
 - Temps passé : 6 minutes (statistiques Google analytics).

LE COMPTE TWITTER DU CSP

Période de publication des projets de programme de la classe terminale du lycée général et technologique (du 17 mai 2019 au 10 juin 2019)

Sur cette période de vingt-cinq jours, vingt-huit tweets ont été diffusés générant 112 800 impressions, 4 312 interactions (c'est-à-dire retweets, mentions « j'aime » et clics sur le lien du tweet). Le taux d'engagement moyen est de 3%.

Le tweet le plus consulté durant cette période concerne la publication des projets de programme d'histoire-géographie de la classe terminale du lycée général et technologique et de la spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques. Ce tweet diffusé le 10 juin 2019 a généré 26 329 impressions et 954 interactions. Son taux d'engagement est de 5,3%.



Période de publication des projets de programme de l'enseignement moral et civique (EMC), de français, d'histoire-géographie, de mathématiques, de physique-chimie et de prévention-santé-environnement (PSE) des classes de première et terminale professionnelles (du 25 au 31 octobre 2019)

Sur cette période de sept jours, cinq tweets ont été diffusés générant 35 415 impressions, 978 interactions (c'est-à-dire retweets, mentions « j'aime » et clics sur le lien du tweet). Le taux d'engagement moyen est de 3,4%.

Le tweet le plus consulté durant cette période concerne la publication des projets de programme d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique des classes de première et terminale professionnelles.

Ce tweet diffusé le 30 octobre 2019 a généré 12 627 impressions et 376 interactions. Son taux d'engagement est de 3%.

Au 31 décembre 2019, le compte @ConseilSupProg comptait 1 488 abonnés.



LA DIFFUSION DE COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Depuis janvier 2017, quatorze communiqués de presse ont été diffusés par le CSP, dont treize en 2018 et 2019 :

- Introduction du terme « prédicat » dans les programmes des cycles 2, 3 et 4 - 23 janvier 2017.
- Nouveau lycée : le Conseil supérieur des programmes engage la consultation des organisations syndicales et des associations disciplinaires - 18 septembre 2018.
- Le CSP commence demain ses séances d'examen et de vote des projets de programme pour le futur lycée - 10 octobre 2018.
- Quatre nouveaux membres rejoignent le Conseil supérieur des programmes - 11 octobre 2018.
- Précisions après la diffusion de fausses informations sur les projets de programme d'histoire-géographie et d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques du nouveau lycée - 16 octobre 2018.
- CSP : fin des travaux pour les classes de seconde et de première du nouveau lycée général et technologique - 9 novembre 2018.
- Le Conseil supérieur des programmes entame les travaux relatifs à la voie professionnelle - 19 novembre 2018.
- Le Conseil supérieur des programmes débute les séances d'examen et de vote des projets de programme de la voie professionnelle - 4 février 2019.
- Projets de programme pour la classe terminale du futur lycée : le Conseil supérieur des programmes reçoit les organisations syndicales et les associations disciplinaires - 7 mars 2019.
- Projets de programme pour la classe terminale du futur lycée général et technologique : après la session d'audiences accordées aux organisations syndicales et aux associations disciplinaires, le CSP s'engage dans une nouvelle phase de ses travaux - 3 avril 2019.
- Le Conseil supérieur des programmes commence les séances d'examen et de vote des projets de programme de la classe terminale du nouveau lycée général et technologique - 13 mai 2019.
- Classes de première et terminale du lycée professionnel : le Conseil supérieur des programmes débute la consultation des organisations syndicales et des associations disciplinaires de professeurs - 4 octobre 2019.
- Changement climatique, biodiversité et développement durable dans les programmes de la scolarité obligatoire : le CSP vient de clore ses auditions - 18 octobre 2019.
- Le CSP remet ses propositions pour le renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable dans les programmes de la scolarité obligatoire - 4 décembre 2019.

LES DEMANDES DE LA PRESSE ET LA DIFFUSION DE TRIBUNES

Du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2019, le Conseil supérieur des programmes a répondu favorablement à la demande de près d'une trentaine d'entretiens de la part de la presse (écrite, web, radio et TV), essentiellement française, mais également internationale. Dans leur très grande majorité, ces entretiens ont été donnés par la présidente du Conseil. Cette dernière a également rédigé quatre tribunes relatives à la réforme des lycées (lycée général et technologique et lycée professionnel) ou encore au renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable dans les programmes de la scolarité obligatoire. Deux de ces tribunes ont été publiées dans *Le Monde* (20 août 2018 et 5 mars 2019), une autre dans le *Figaro* (27 mai 2019) et une dernière dans l'hebdomadaire *Marianne* (12 septembre 2019).

La majorité des entretiens donnés à la presse en 2018 et 2019 a porté sur l'élaboration et le contenu des futurs programmes du lycée général et technologique (l'organisation des travaux et les orientations définies, la prise en compte des contraintes du calendrier de la réforme, les craintes et les critiques relatives aux programmes de certaines disciplines – histoire, sciences économiques et sociales, philosophie notamment –, la place des questions environnementales dans les futurs programmes, etc.). Les nouveaux programmes de l'enseignement général du lycée professionnel n'ayant suscité que peu d'intérêt de la part de la presse, la présidente du CSP a souhaité rédiger une tribune intitulée « N'oublions pas le lycée professionnel » publiée dans *Le Monde* le 5 mars 2019.

Dans une moindre mesure, les demandes de la presse ont abordé d'autres thèmes comme le fonctionnement du CSP, le processus de fabrication des programmes, le parcours de Souâd Ayada et sa vision de l'école et du lycée, la suppression du prédictat, l'exercice de la dissertation, la place des sciences dans les programmes de la scolarité obligatoire, l'ajustement des programmes de français, de mathématiques

et de l'enseignement moral et civique de la scolarité obligatoire. C'est néanmoins le thème de la réforme du lycée qui a été prépondérant durant les années 2018 et 2019.

2018 (à partir du 1^{er} juin) : réalisation de dix entretiens avec des journalistes et rédaction d'une tribune publiée dans *Le Monde*

- *AEF* – Entretien avec Souâd Ayada, présidente du CSP, sur l'organisation des travaux à venir concernant les grandes orientations définies pour les programmes du lycée général et technologique - 1^{er} juin 2018.
- *JDD* – Entretien avec Souâd Ayada, présidente du CSP, sur les programmes clarifiés de français, de mathématiques et de l'enseignement moral et civique de la scolarité obligatoire - 24 juin 2018.
- *Le Monde* – Entretien avec Souâd Ayada, présidente du CSP, sur la clarification des programmes de français, de mathématiques et de l'enseignement moral et civique de la scolarité obligatoire - 26 juin 2018.
- *Le Point* – Entretien avec Souâd Ayada, présidente du CSP, sur la clarification des programmes de français, de mathématiques et de l'enseignement moral et civique de la scolarité obligatoire - 30 juin 2018.
- *Le Monde* – tribune de Souâd Ayada intitulée « Quels programmes d'enseignement pour le lycée du XXI^e siècle ? » - 20 août 2018.
- *Causeur* – Entretien avec Souâd Ayada, présidente du CSP, sur sa vision du lycée de demain - 1^{er} septembre 2019.
- *Le Parisien* – Entretien avec Souâd Ayada, présidente du CSP, sur les projets de programme du futur lycée général et technologique - 1^{er} octobre 2019.
- *AEF* – Transmission d'éléments de réponse relatifs au départ de Marie-Aleth Grard du CSP et au fonctionnement et aux méthodes de travail du Conseil - 2 octobre 2018.

- *JDD* – Transmission d'éléments de réponse relatifs aux projets de programme de 2^{de} et de 1^{ere} du lycée général et technologique - 2 novembre 2018.
- *L'Express.fr* – Entretien avec Souâd Ayada, présidente du CSP, sur son parcours professionnel et sa mission comme présidente du Conseil - 18 décembre 2018.
- *Campagnes & Environnement* – Entretien avec Souâd Ayada, présidente du CSP, sur la place de la science dans la scolarité obligatoire - 30 novembre 2018.

Année 2019 : réalisation de 18 entretiens avec des journalistes et rédaction de 3 tribunes publiées dans *Le Monde*, *Le Figaro* et *Marianne*

- *KBNe (Korean Broadcasting Network)*, chaîne de télévision sud-coréenne – Entretien filmé de Souâd Ayada, présidente du CSP, sur le fonctionnement du Conseil et la fabrique des programmes en France. Cet entretien fait partie d'un documentaire dédié à la comparaison de plusieurs systèmes scolaires dans le monde et diffusé sur *KBNe* en mars 2019 - 18 janvier 2019.
- *Studyrama.fr* – Entretien avec Souâd Ayada, présidente du CSP, sur la réforme du baccalauréat et la refonte des programmes - 15 janvier 2019.
- *Le Monde* – tribune de Souâd Ayada intitulée « N'oublions pas le lycée professionnel » - 5 mars 2019.
- *franceinfo.fr* – Transmission d'éléments de réponse relatifs à l'éducation à la sexualité dans les programmes scolaires - 12 mars 2019.
- *Libération (rubrique CheckNews)* – Transmission d'éléments de réponse relatifs aux projets de programme de philosophie - 22 mars 2019.
- *Le Monde* – Entretien avec Souâd Ayada, présidente du CSP, sur la place du climat et du réchauffement planétaire dans les programmes - 25 mars 2019.
- *LCI.fr* – Transmission d'éléments de réponse relatifs aux projets de programme de philosophie - 26 mars 2019.
- *Le Monde* – Entretien avec Souâd Ayada, présidente du CSP, sur les projets de programme de philosophie en cours d'élaboration - 25 mai 2019.
- *Le Figaro* – tribune de Souâd Ayada intitulée « Lycée : nos choix pour les programmes de philo de demain » - 27 mai 2019.
- *La Croix* – Entretien avec Souâd Ayada, présidente du CSP, sur l'exercice de la dissertation - 17 juin 2019.
- *France inter*, émission *Le grand face à face* – Intervention de Souâd Ayada, présidente du CSP, sur les programmes de philosophie - 15 juin 2019.
- *France culture*, émission *Être et savoir* – Intervention de Philippe Raynaud, vice-président du CSP, sur le thème « Le nouveau baccalauréat à l'épreuve » - 16 juin 2019.
- *France culture*, émission *L'invité des matins* – Intervention de Souâd Ayada, présidente du CSP, sur le thème « Réforme du bac : quelles matières font une bonne éducation ? » - 20 juin 2019.
- *Le Canard enchaîné* – Entretien avec David Bauduin, secrétaire général du CSP, sur les contraintes de calendrier de la réforme du lycée général et technologique pour les éditeurs scolaires - 10 juillet 2019.
- *Le Monde* – Entretien avec Souâd Ayada, présidente du CSP, sur les projets de programme de philosophie - 12 juillet 2019.
- *Reporterre* – Transmission d'éléments de réponse relatifs à la place du changement climatique dans les nouveaux programmes du lycée - 29 août 2019.
- *LCI.fr* – Transmission d'éléments de réponse relatifs au concept de « décroissance » dans les programmes de SES du lycée général et technologique - 3 septembre 2019.
- *Marianne* – tribune de Souâd Ayada intitulée « À l'heure de l'urgence climatique, comment enseigner les questions environnementales à l'école ? » - 12 septembre 2019.
- *LCI.fr* – Transmission d'éléments de réponse relatifs à la place de la politique et de la religion à l'école - 15 octobre 2019.

- *Le Canard enchaîné* – Entretien avec Souâd Ayada, présidente du CSP, sur la liste des personnalités auditionnées par le CSP sur les questions du changement climatique, du développement durable et de la biodiversité dans les programmes de la scolarité obligatoire - 16 octobre 2019.
- *LCI.fr* – Transmission d'éléments de réponse relatifs à la liste des personnalités auditionnées par le CSP sur les questions du changement climatique, du développement durable et de la biodiversité dans les programmes de la scolarité obligatoire - 25 octobre 2019.

Les sollicitations reçues par le Conseil supérieur des programmes ont émané de près d'une vingtaine de médias de la presse écrite, web, radio et TV :

Presse écrite et web ayant sollicité le CSP

- *AEF*
- *Campagnes & Environnement*
- *Le Canard enchaîné*
- *Causeur*
- *La Croix*
- *L'Express.fr*
- *Le Figaro*
- *franceinfo.fr*
- *Le JDD - Journal du dimanche*
- *LCI.fr*
- *Libération*
- *Marianne et Marianne.net*
- *Le Monde*
- *Le Parisien*
- *Le Point*
- *Reporterre.net*
- *Studyrama.fr*

Presse radio ayant sollicité le CSP

- *France culture (Radio France)*
- *France inter (Radio France)*
- *France Info (Radio France)*

Presse TV ayant sollicité le CSP

- *KBNe - Korean Broadcasting Network* (chaîne de télévision sud-coréenne)

ANNEXE 11 – Le programme de travail 2019-2020 du CSP



Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le ministre

Paris, le 17 OCT. 2019

**Note à l'attention de
Mme Souâd AYADA**

Présidente du Conseil supérieur des programmes

Objet : Programme de travail 2019-2020 du Conseil supérieur des programmes.

En juin 2019, le Conseil supérieur des programmes a achevé sa mission pour le nouveau lycée général et technologique en remettant les projets de programme pour la classe terminale.

Pour l'année scolaire 2019-2020, je vous demande de mobiliser le Conseil Supérieur des programmes autour des enjeux suivants :

1. Finalisation des programmes de lycée professionnel

Du 23 au 31 octobre, le Conseil examinera les projets de programme pour les classes de première et terminale du nouveau lycée professionnel.

À l'issue de cette période, et avant le 15 novembre, l'ensemble des projets de nouveaux programmes me seront remis.

2. Développement durable, changement climatique, biodiversité

Le Conseil remettra à la fin du mois de novembre ses propositions d'introduction de contenus d'enseignement sur le développement durable, le changement climatique et la biodiversité dans les programmes de la scolarité obligatoire (selon les orientations qui vous ont été données dans la lettre de saisine spécifique qui vous a été adressée).

3. Suivi de la mise en œuvre des programmes du lycée général et technologique et du lycée professionnel dans les manuels scolaires

Le Conseil effectuera, en étroite collaboration avec les représentants des éditeurs, une analyse, par discipline ou enseignement, des nouveaux manuels scolaires produits.

4. Formation initiale et continue des enseignants

La loi de refondation du 8 juillet 2013 prévoit que le CSP puisse émettre des avis et formuler des propositions sur «la nature et le contenu des épreuves des concours de recrutement d'enseignants des premier et second degrés [...] ainsi que [sur] les objectifs et la conception générale de la formation initiale et continue des enseignants».

Le CSP a donc vocation à être membre du comité de suivi de la mise en place des INSPÉ et à suivre, en tant qu'observateur, le plan national de formation.

5. Une réflexion sur les programmes de la maternelle

La loi pour l'École de la confiance, qui fixe une obligation d'instruction à partir de 3 ans, révisé ainsi le temps de la scolarité obligatoire.

En cohérence avec les textes publiés au Bulletin officiel du 29 mai 2019, en lien avec la DGESCO et en complémentarité avec les travaux du Conseil scientifique de l'éducation nationale, le CSP confrontera l'esprit des évolutions apportées par la loi et le programme actuellement en vigueur, et afin de me soumettre des pistes d'aménagement de ce programme.

6. L'articulation des programmes de collège avec les nouveaux programmes du lycée

Le CSP examinera la question de l'articulation entre les actuels programmes de collège et les nouveaux programmes du lycée. Discipline par discipline, il me soumettra son analyse ainsi que ses propositions d'éventuels amendements destinés à favoriser une bonne progression des apprentissages entre le collège et le lycée.

7. L'articulation des programmes d'EMC des classes de troisième et de seconde avec le SNU

Le CSP, à partir des travaux engagés sur le SNU, examinera l'articulation entre les programmes d'EMC des classes de troisième et de seconde avec les différents contenus du SNU. Il s'agit de proposer une formation cohérente du futur citoyen.



Jean-Michel BLANQUER



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES

Rapport d'activité
Janvier 2016 - Décembre 2019